Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis juridiques

115e année

25 juin 1983
No 25

Éditeur officiel
Québec

Gazette officielle du Québec

Partie 1
Avis juridiques

115e année
25 juin 1983
No 25

Sommaire

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, Loi sur l' 2884
Associations coopératives, Loi sur les 2884
Avis divers 2886
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le 2887
Compagnies, Loi sur les 2865-2893
Compagnies étrangères, Loi sur les 2884
Curatelle publique, Loi sur la 2896
Financement des partis politiques, Loi régissant le 2897
Inspecteur général des institutions financières 2898
Ministères, Avis concernant les 2898
Projets de loi privés, Avis concernant les 2920
Soumissions, Demandes de 2920
Syndicats professionnels, Loi sur les 2925
Vente(s) par licitation 2926
Vente(s) par shérif 2926
Vente(s) pour taxes, avis de publication 2952

Dépôt légal — 1er trimestre 1968
Bibliothèque nationale du Québec
© Éditeur officiel du Québec, 1983

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement. On peut retrouver une liste des différents avis qu'elle contient en consultant la page intitulée sommaire.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés à double interligne, tels qu'ils doivent apparaître dans la publication: alignement à gauche pour le titre et le texte; alignement à droite pour la signature; orthographe, ponctuation et caractères (majuscules et minuscules) corrects. On indique un paragraphe en laissant quatre interlignes. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le vendredi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif

Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0,63 $ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 $ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 $ la douzaine.

Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4 $, à l'exception des numéros spéciaux.

Certains extraits de la *Gazette officielle* partie 2 sont également disponibles.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Pierre Lauzier
Service de la Gazette officielle
1283, boul. Charest ouest
Québec, G1N 2C9
Téléphone: (418) 643-5195

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 48 $ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 70 $ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and regulations »: 70 $ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications
Service des abonnements
C.P. 1005
Québec, G1K 7B5
Téléphone: (418) 643-5150

Pour tout changement d'adresse, prière de nous en informer six semaines avant la date du déménagement et de nous retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

AVIS JURIDIQUES

Compagnies (Partie I) — Loi sur les

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que le ministre des Institutions financières et Coopératives a accordé, avant le 1er avril 1983, des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
BAR SALON LE TABA INC. 1369-2371	1974 08 06	1983 03 21	De la dénomination sociale: LES ENTREPRISES ARMAND LAMÈRE INC.
LA GARDERIE CAMPUS CENTRE-VILLE 1640-0574	1980 01 11	1983 03 15	De la dénomination sociale: GARDERIE MAMUSE

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

29478-o

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à la corporation suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
LES PRODUCTIONS AUDIO-VISUELLES OUTREMONT INC. 1636-3954	1979 05 23	1983 04 29	De la dénomination sociale: PRODUCTIONS OUTREMONT INC.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

29478-o

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que le directeur chargé de l'administration de la partie IA de la Loi sur les compagnies a délivré, avant le 1er avril 1983, un certificat de constitution à la compagnie suivante:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
HÔPITAL VÉTÉRINAIRE IBERVILLE-MISSISQUOI INC. 2153-6024	1983 03 30	Bedford

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

29478-o

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2155-3292 QUÉBEC INC. 2155-3292	1983 05 20	Longueuil
2155-5032 QUÉBEC INC. 2155-5032	1983 05 24	Québec
2155-6220 QUÉBEC INC. 2155-6220	1983 05 18	Montréal
2155-6287 QUÉBEC INC. 2155-6287	1983 05 18	Montréal
2155-6923 QUÉBEC INC. 2155-6923	1983 05 20	Chicoutimi
2155-6980 QUÉBEC INC. 2155-6980	1983 05 20	Montréal
2155-8655 QUÉBEC INC. 2155-8655	1983 05 24	Montréal
2155-8796 QUÉBEC INC. 2155-8796	1983 05 25	Montréal
2155-8838 QUÉBEC INC. 2155-8838	1983 05 25	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
5-MARS & FRÈRES INC. 2155-6089	1983 05 17	Roberval
A.C.E. INFORMATIQUE INC. 2155-5081	1983 05 24	Québec
ATELIER 14 INC. 2155-6519	1983 05 19	Québec
AUTOS S.D.S. INC. 2155-4902	1983 05 17	Québec
BEAUPORT MODE ELLE INC. 2155-5164	1983 05 25	Québec
AU BON VOISINAGE INC. 2155-8101	1983 05 20	Laval
BOUCHER & FRÈRES (1983) INC. 2155-4431	1983 05 13	Montréal
BOUTIQUE JATCO INC. 2154-8029	1983 04 28	Saint-François
CANTISANI AUTO INC. 2155-2849	1983 05 09	Montréal
LES CHAUSSURES SACHA INC. 2155-8002	1983 05 20	Longueuil
LA CIE DE GESTION C. MARTEL INC. 2155-5123	1983 05 24	Québec
COLLÈGE NATIONAL D'ORDINATEURS C.N.O. LTÉE *NATIONAL COMPUTER COLLEGE N.C.C. LTD.* 2155-8507	1983 05 24	Montréal
CONSTRUCTION EDMOND LEPAGE INC. 2155-6311	1983 05 18	Rimouski
LES CONSTRUCTIONS POUDRIER & PRÉVOST INC. 2155-3284	1983 05 20	Frontenac
CRÉMERIE PRINCE-ARTHUR INC. 2155-8499	1983 05 24	Montréal
DELLI LIBANAIS INC. 2155-5040	1983 05 24	Québec
DÉPANNEUR DES MONTS INC. 2155-6402	1983 05 18	Gaspé
DESSIN INDUSTRIEL M.-S. INC. 2155-3391	1983 05 20	Québec
LES ÉDITIONS AQUARIUS ARQUIENNE INC. 2155-6345	1983 05 18	Saint-Maurice

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
LES ENTREPRISES CHELNIS INC. 2155-2583	1983 05 10	Laval
LES ENTREPRISES FORESTIÈRES JEAN-MARC CÔTÉ INC. 2155-6576	1983 05 19	Hauterive
ENTREPRISES FORESTIÈRES RAYMOND GAGNÉ INC. 2155-5024	1983 05 24	Chicoutimi
LES ENTREPRISES LUC LAINÉ INC. 2155-8036	1983 05 20	Terrebonne
LES ENTREPRISES RICHARD FILTEAU INC. 2155-8812	1983 05 25	Montréal
ÉQUIPEMENT DE BUREAU DRUMMOND (1983) INC. 2155-5214	1983 05 18	Drummond
ÉQUIPEMENTS AGRICOLES K.R.T.B. INC. 2155-7004	1983 05 25	Kamouraska
LES ÉQUIPEMENTS DE PLEIN-AIR KRANOFIL INC. 2155-5149	1983 05 24	Mingan
FERME HUNI & FILS INC. 2155-3326	1983 05 20	Joliette
FERME PROFITS-PORCS INC. 2155-5107	1983 05 24	Québec
LES FILMS DE LA PLEINE LUNE INC. 2155-6535	1983 05 19	Montréal
LES FORESTIERS ROSAIRE GAUDREAULT & FILS INC. 2155-5057	1983 05 24	Alma
LES FRITES DU LAC INC. 2155-5172	1983 05 25	Rimouski
FRUITS DE MER CHALEURS INC. 2155-3359	1983 05 20	Québec
GARAGE DENIS TOULOUSE INC. 2155-0108	1983 05 03	Montréal
LE GARAGE M.C.M. INC. 2155-6469	1983 05 18	Montréal
GARAGE SERVICES ET HONNÊTETÉ INC. 2155-8515	1983 05 24	Terrebonne
GESTION BERPIER INC. 2155-8457	1983 05 24	Montréal
GESTION BOMA INC. 2155-4340	1983 05 13	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
GESTION CAPRI INC. 2155-4951	1983 05 17	Frontenac
GESTION CLAIRE INC. 2155-6485	1983 05 19	Mingan
GESTION D.M.C. INC. 2155-8465	1983 05 24	Montréal
GESTION DE LA POTERIE INC. 2155-6394	1983 05 18	Trois-Rivières
GESTION DEPAULAIN INC. 2155-5180	1983 05 25	Québec
GESTION LUMERJO LTÉE 2155-3318	1983 05 20	Québec
LES GESTIONS JEAN-ROCH CARRIER INC. 2155-7038	1983 05 25	Beauce
LES GESTIONS L'ÉCHELLE HUMAINE INC. 2155-5008	1983 05 20	Québec
LES GESTIONS OVILA BOUCHER INC. 2155-7020	1983 05 25	Beauce
LE GROUPE FIESTA INC. 2156-0859	1983 05 27	Montréal
NEIL HARRISON ANGUS INC. 2155-5156	1983 05 24	Québec
LES IMMEUBLES BÉCAN INC. 2155-6113	1983 05 17	Québec
IMPRIMERIE DE LA CHAUDIÈRE INC. 2155-5099	1983 05 24	Québec
JARDINIER ROLLAND LEGAULT ET FILS INC. 2155-6998	1983 06 01	Beauharnois
JEAN-MARCEL NETTOYEUR INC. 2155-4407	1983 05 13	Montréal
KAZ BAR INC. 2155-6931	1983 05 20	Terrebonne
LABORATOIRE CONCEPT INC. 2155-6527	1983 05 19	Saint-François
LÉGARÉ, MAINGUY TRANSPORT EN VRAC INC. 2155-5115	1983 05 24	Québec
LOGIGEST INC. 2155-3375	1983 05 20	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
MENUISERIE DU HAVRE INC. 2155-6493	1983 09 01	Mingan
MIROGO INC. 2155-2930	1983 05 11	Québec
PAGOTTO & MORENCY INC. 2155-3300	1983 05 20	Québec
LA PIERRE GASPÉSIENNE INC. 2154-8052	1983 04 28	Rimouski
LES PLACEMENTS A.L. CLOUTIER INC. 2154-8912	1983 05 02	Montréal
POLY CONCEPT M.D. SERVICES ET CONCEPTIONS INC. 2155-8820	1983 05 25	Joliette
PORCHERIE DU PATRIMOINE INC. 2155-5131	1983 05 24	Québec
PREMIER CHOIX AUTO INC. 2155-6063	1983 05 17	Frontenac
PROVISIONS STE-FOY INC. 2155-5198	1983 05 25	Québec
RANCH DES PRÉS INC. 2155-8028	1983 05 20	Rimouski
RAPIDE MÉTAL INC. 2155-6949	1983 05 20	Trois-Rivières
RECYCLAGE D.P.S. INC. 2155-6279	1983 05 18	Terrebonne
RÉNOVATIONS J. PAUL ROY INC. 2155-8044	1983 05 20	Montréal
RENOVEST PLUS INC. 2154-8904	1983 05 02	Montréal
LES REPRODUCTIONS EXPRESS INC. 2155-7012	1983 05 25	Saint-Hyacinthe
LE SALOON O.K. INC. 2155-6352	1983 05 18	Terrebonne
SAMIC INC. 2155-6956	1983 05 20	Joliette
SCIERIE ALEXANDRE LEMAY & FILS INC. 2155-6105	1983 05 17	Beauce
SERPICO LE PLATRIER INC. 2152-9896	1983 05 18	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
SERVICE D'ENTRETIEN RIVERA INC. 2155-8473	1983 05 24	Montréal
SERVICE SANITAIRE GÉRARD GOSSELIN INC. 2155-8804	1983 05 25	Québec
STATION-SERVICE SCHOOLCRAFT INC. 2155-6006	1983 05 17	Saint-François
SUPER-MÉTAL FABRICATION (1983) INC. 2155-3383	1983 05 20	Québec
TABAGIE LOUISE CÔTÉ INC. 2154-8474	1983 04 29	Québec
LES THO INC. 2155-3334	1983 05 20	Québec
TIJARO LTÉE 2155-4993	1983 05 17	Saint-François
TRANSPORT M.P.M. INC. 2155-4969	1983 05 17	Beauce
VEI-TEXT INC. 2155-5073	1983 05 24	Québec
LES VOYAGES OMEGA INC. 2155-5016	1983 05 24	Québec

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

29478-o

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
PIERRE BIGRAS LTÉE 1468-4054	1976 07 12	1983 05 13	
CENTRE D'OUTILLAGE & D'ESTAMPAGE M.G. LTÉE 1461-8060	1975 09 08	1983 04 20	
CHEZ ROBUTEL INC. 1501-7791	1976 01 16	1983 05 09	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
CIE STANDARD WIPERS INC. 1126-9479	1949 08 30	1983 05 24	
COMPAGNIE BRASS & BRONZE LTÉE ... 1117-8340	1959 06 29	1983 05 24	COMPAGNIE BRASS & BRONZE LTÉE *BRASS & BRONZE MFG. CO. LTD.*
CRÉATIONS PALERME INC. 1503-1800	1976 04 23	1983 05 18	
LES ENTREPRISES A. BISSON INC. 1324-7119	1969 03 04	1983 05 24	
LES ENTREPRISES ANDRÉ CARON INC. 1365-1021	1975 04 23	1983 05 24	
LES ENTREPRISES R. ET R. LACHANCE INC. 1628-7187	1978 08 08	1983 05 18	
LES ENTREPRISES TELLIS INC. 1467-6399	1976 06 07	1983 05 17	FROMAGERIE ET CHARCUTERIE TELLIS INC.
ÉQUIPEMENT MALBEUF INC. 1219-7315	1971 11 29	1983 05 10	
FERME R. DUFRESNE & FILS INC. 1637-0975	1979 06 18	1983 05 17	
GARAGE BLANCHETTE INC. 1139-1430	1960 02 08	1983 05 24	
GAUDETTE, BERGERON & ASSOCIÉS INC. 1232-5692	1968 07 29	1983 05 20	GESTION ANDRÉ GAUDETTE INC.
GOUPIL AUTOMOBILE LTÉE 1209-9420	1971 07 09	1983 05 18	VIDÉOTEC DORION INC.
IMPORTATIONS QUÉBEC INC. 1267-1020	1960 11 25	1983 05 20	
« M » ÉLECTRIQUE LTÉE 1166-4737	1948 04 26	1983 05 18	
ALEXIS NIHON COMPAGNIE LIMITÉE ... 1128-0971	1939 03 11	1983 05 20	ALEXIS NIHON (QUÉBEC) INC.
PALARDY ÉQUIPEMENT INC. 1106-3278	1968 05 22	1983 05 24	
PIÈCES D'AUTO DUMONT INC. 1363-4407	1975 05 09	1983 05 17	
PLASTIQUES GAGNON INC. 1289-1891	1958 08 29	1983 05 24	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
RUSSELL HOLDINGS LIMITED 1283-1632	1971 02 15	1983 05 06	LES PLACEMENTS RUSSELL LTÉE *RUSSELL HOLDINGS LTD.*
SERVICES M.L. MARENGÈRE INC. 1467-3511	1976 05 26	1983 05 18	
SOCIÉTÉ DE GESTION ARBEC INC. 1233-4892	1968 03 15	1983 05 03	
T.G.C. INC. 1353-4250	1972 03 27	1983 05 19	
TRANSPORT WILFRID ROCHON INC. 1506-2334	1977 08 19	1983 05 24	

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

29478-o

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modification
1864-0482 QUÉBEC INC. 1864-0482	1982 12 07	1983 05 18	De la dénomination sociale: JEANNE L. BOULANGER INC.
1864-0839 QUÉBEC INC. 1864-0839	1982 12 08	1983 05 17	De la dénomination sociale: CENTRE DE L'AUTO ST-SAUVEUR INC.
1864-5358 QUÉBEC INC. 1864-5358	1982 12 20	1983 05 25	De la dénomination sociale: LOCATION C.T.R. INC.
2149-8761 QUÉBEC INC. 2149-8761	1982 12 30	1983 04 27	1) De la dénomination sociale: LES ÉQUIPEMENTS CHOINIÈRE INC.; 2) du district: Bedford.
2150-4378 QUÉBEC INC. 2150-4378	1983 01 19	1983 05 24	De la dénomination sociale: LES CONFECTIONS JENNIFER INC.
2151-4377 QUÉBEC INC. 2151-4377	1983 02 11	1983 05 18	De la dénomination sociale: AQUA EXPERT ÉQUIPEMENT INC.
2154-1164 QUÉBEC INC. 2154-1164	1983 04 26	1983 05 25	De la dénomination sociale: LA PROCURE CHAUVEAU INC.
2155-2161 QUÉBEC INC. 2155-2161	1983 05 09	1983 05 24	De la dénomination sociale: GESTION PAUL OUELLETTE INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modification
BOULANGERIE 440 INC. 1511-1842	1978 02 17	1983 05 17	Du capital-actions
CASSE-CROÛTE LE BLEUT INC. 2152-4004	1983 03 07	1983 05 16	De la dénomination sociale: CASSE-CROÛTE LE BLEUET INC.
LE COIN R.D.L. INC. 1852-0320	1981 11 05	1983 05 25	De la dénomination sociale: LES PLACEMENTS LIONEL CÔTÉ INC.
CONSTRUCTION ANGER & FRÈRES LIMITÉE 1338-3039	1972 06 16	1983 05 18	De la dénomination sociale: LES MAÇONNERIES ANGER LTÉE
LES ENTREPRISES PIERRE, RÉMY, JACQUES INC. 1845-7044	1981 06 04	1983 05 17	Du nombre des administrateurs: 1
GESTION INNOVACTION M.L. INC. 1861-0337	1982 09 01	1983 05 17	1) Du capital-actions; 2) des dispositions; 3) du nombre des administrateurs: minimum 1, maximum 5.
GESTION RENÉ BLANCHETTE INC. 2153-2411	1983 03 25	1983 05 24	Du capital-actions
LOCATION BERGERON & BERGERON INC. 1642-4913	1980 03 05	1983 05 24	De la dénomination sociale: LA SOCIÉTÉ NATIONALE BERRAS (S.N.B.) INC.
LES PÊCHERIES DU GOLFE ST-LAURENT (1980) INC. 1644-5298	1980 05 13	1983 05 18	Du district: Gaspé
LA PHOTO DE L'ÉCOLIER INC. 1645-2393	1980 06 10	1983 05 17	De la dénomination sociale: LA CARTE A-1 INC. *THE A-1 CARD INC.*
LA PROTECTION BLINDÉE DE QUÉBEC INC. 1855-2505	1982 02 23	1983 05 17	1) Du capital-actions; 2) des dispositions; 3) du nombre des administrateurs: minimum 1, maximum 8.
LA SOCIÉTÉ DE RESSOURCES KATOU INC. 1842-7120	1981 01 22	1983 05 06	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
TRANSPORT ANDRÉ LUCAS INC. 1859-7021	1982 07 21	1983 05 25	Du capital-actions

29478-o

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Compagnies (Partie III) — Loi sur les

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que le ministre des Institutions financières et Coopératives a accordé, avant le 1er avril 1983, des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
LES AMIS DE LA RÉSIDENCE STE-MARIE INC. 2152-9730	1983 03 23	2184, rue Perrier, Jonquière
AMITIÉ QUÉBEC — PAYS ARABES 2149-7821	1983 01 10	Saint-Laurent
ASSOCIATION DE BASKET-BALL DE VERDUN INC. 2153-1504	1983 03 21	675, 2e Avenue, Verdun
ASSOCIATION DE MACÉDOINE PHILIPPE-ALEXANDRE — MACEDONIAN BROTHERHOOD 2153-7188	1983 03 31	3781, rue Barclay, app. 10, Montréal
L'ASSOCIATION DES CAMEROUNAIS AU QUÉBEC 2152-9888	1983 03 24	Montréal
ASSOCIATION DES ENSEIGNANTS DE VOILE DU QUÉBEC 2152-7601	1983 03 22	1034, rue Riviera, Laval
ASSOCIATION DES EXPORTATEURS D'ARBRES DE NOËL DU QUÉBEC INC. *QUÉBEC CHRISTMAS TREE EXPORTERS' ASSOCIATION INC.* 2152-1463	1983 03 03	85, rue Queen, Lennoxville
ASSOCIATION PÉRUVIENNE DE MONTRÉAL 2152-9698	1983 03 21	9310, Lajeunesse, app. B, Montréal
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LA DÉFENSE DES DROITS DES RETRAITÉS ET PRÉ-RETRAITÉS (AQDR) DE ST-FÉLICIEN 2151-5481	1983 02 17	Saint-Félicien
CAMPING STE-VÉRONIQUE INC. 2152-9821	1983 03 23	333, boulevard Lafontaine, Sainte-Véronique
CENTRE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL SUR L'AMÉRIQUE LATINE (C.D.S.A.L.) 2153-5604	1983 03 31	1224, rue Champlain, Montréal
CLUB D'INFORMATIQUE MONTRÉAL-99 2153-3732	1983 03 29	330, rue Sauvé ouest, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
COMITÉ DES BÉNÉVOLES DU CENTRE D'ACCUEIL LA PETITE-NATION 2152-9938	1983 03 24	76 A, rue St-André, Saint-André-Avellin
DOMAINE CHANTEVILLE INC. 2153-1967	1983 03 28	Vendée
ENTRAIDE AU FÉMININ « JOIE DE VIVRE » 2153-1678	1983 03 24	216, rue Principale, Fortierville
LA FOIRE DU FILM DE RIMOUSKI INC. 2152-9995	1983 03 24	Rimouski
FONDATION DE LA FRATERNITÉ DE BEAUCEVILLE INC. 2152-7833	1983 03 15	638 C, boulevard Renault, Beauceville-Est
FONDATION POUR L'AVANCEMENT DES CENTRES DE VACANCES DU QUÉBEC 2153-1736	1983 03 24	Montréal
FONDATION-SANTÉ DU HAUT-RICHELIEU INC. 2152-5514	1983 03 11	920, boulevard du Séminaire, Saint-Jean-sur-Richelieu
GALERIE D'ART DU COLLÈGE LIONEL-GROULX 1861-1848	1982 09 17	100, rue Duquet, Sainte-Thérèse
GARDERIE « LES GOÉLANDS » 2151-5929	1983 02 22	Saint-Laurent
GESTION HABITATION COMMUNAUTAIRE DE MONTRÉAL 2150-3172	1983 03 28	2623, Rushbrooke, Montréal
LOISIRS BEAU SITE DE STS-MARTYRS 2151-5598	1983 02 18	Saints-Martyrs
MAISON DE LA FAMILLE, A.R.C. 2152-9789	1983 03 23	1073, boulevard St-Cyrille ouest, Québec
PAVILLON D'ANIMATION ET DE PLEIN AIR D'OKA 2152-1943	1983 03 07	220, boulevard Sauvé, Saint-Eustache
PAVILLON SPORTIF HAMEL & FRADETTE INC. 2152-1778	1983 03 07	415, Jeanne-Leber, Chicoutimi
SERVICE DE DÉPANNAGE DU C.L.S.C.-CHALEURS INC. 2152-9037	1983 03 17	Paspébiac

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

29478-o

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
L'ACCUEIL POPULAIRE (CAP-DE-LA-MADELEINE) INC. 2154-7633	1983 05 04	Cap-de-la-Madeleine
L'ARBRE DE VIE DE RIMOUSKI INC. 2154-5702	1983 04 29	Rimouski
ASSOCIATION DE MOTO TOURISME DES PAYS D'EN HAUT 2154-3079	1983 04 21	Sainte-Adèle
ASSOCIATION DE MOTO-TOURISME DE QUÉBEC INC. . 2154-1578	1983 04 18	Québec
ASSOCIATION DE TENNIS DE TABLE DE LA RIVE-SUD 2153-9937	1983 04 15	460, rue St-Charles ouest, Longueuil
ASSOCIATION DES AGENCES DE SÉCURITÉ ET D'INVESTIGATION DE L'EST DU QUÉBEC 2154-9845	1983 05 10	Québec
L'ASSOCIATION DES ANCIENS DU COLLÈGE DE VALLEYFIELD INC. 2154-9902	1983 05 10	169, rue Champlain, Salaberry-de-Valleyfield
ASSOCIATION DES FEMMES HELLÉNIQUES À MONTRÉAL 2153-7279	1983 05 10	469, Jean-Talon ouest, Montréal
ASSOCIATION DES JEUNES ENTREPRENEURS SPORTIFS DU QUÉBEC 2153-7253	1983 04 06	613, rue Deslauriers, Saint-Laurent
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE LANAUDIÈRE 2154-3236	1983 04 22	Joliette
ASSOCIATION DES LOISIRS DU CAMPING RIVIÈRE BATISCAN INC. 2155-3565	1983 05 19	Saint-Stanislas
ASSOCIATION DES PARENTS DE « LES MÉLÈZES » 2154-9837	1983 05 10	393, rue de Lanaudière, Joliette
ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU COLLÈGE MARIE DE FRANCE 2154-7666	1983 05 04	4635, chemin de la Reine-Marie, Montréal
ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE LAC-BOUCHETTE 2154-3996	1983 04 28	Lac-Bouchette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
ASSOCIATION DES POURVOYEURS DU NOUVEAU-QUÉBEC INC. 2154-7575	1983 05 03	126, rue St-Pierre, Québec
L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC DE L'ABIES 2154-3434	1983 04 25	6540, Pierre-Bernard, app. 7, Montréal
L'ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DU LAC BEAUCHAMP 2154-7948	1983 05 05	Saint-Donat
ASSOCIATION D'HOCKEY ET DE BALLE DE RÉMIGNY INC. 2155-1817	1983 05 13	Rémigny
ASSOCIATION ÉGYPTIENNE LA VÉRITÉ 2153-5869	1983 04 05	5239-A, rue Bélanger est, app. 6, Montréal
ASSOCIATION LOCALE DES FAMILLES D'ACCUEIL DE LA RÉGION DE VALLEYFIELD 2153-5950	1983 04 05	41, chemin Larocque, Valleyfield
ASSOCIATION LOISIR ST-ADOLPHE OUEST 2154-7807	1983 05 03	Montfort
BALLE-MOLLE MINEURE FÉMININE DE MERCIER 2155-1510	1983 05 11	Mercier
BALLE-MOLLE MINEURE ST-PROSPER INC. 2154-5553	1983 04 29	3740, rang St-Pierre, Saint-Prosper
LES BOULES-O-DROME DE PLESSISVILLE INC. 2154-3095	1983 04 21	Plessisville
CAP À L'EST 2153-7543	1983 04 08	Rimouski
CARREFOUR-JEUNESSE DE LA POINTE DE L'ÎLE INC. 2154-7831	1983 05 04	850, boulevard St-Jean-Baptiste, Montréal
CENTRE D'ÉTUDE RÉGIONALE DE RIVIÈRE-DU-LOUP 2152-9052	1983 05 02	Rivière-du-Loup
CENTRE D'INFORMATION ET DE RÉFÉRENCE DU QUÉBEC CONCERNANT LES PERSONNES HANDICAPÉES 2153-7733	1983 05 11	Montréal
LE CERCLE DU LIVRE DE LA VALLÉE DE LA ROUGE 2153-7501	1983 04 08	84, Principale sud, L'Annonciation

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
CLUB DE BALLE-MOLLE MIDGET MONTMORENCY (BEAUPORT) 1862-3868	1983 04 15	278, avenue Ruel, Beauport
CLUB DE BASEBALL JUNIOR D'ASBESTOS INC. 2154-3152	1983 04 22	168, rue Guy, Asbestos
CLUB DE CHASSE ET PÊCHE DES RETRAITES ABITIBI-PRICE ALMA INC. 2153-7683	1983 04 11	Alma
CLUB DE NATATION DÉTECNAT 2154-3871	1983 04 27	2100, rue Édouard-Montpetit, Montréal
LE CLUB DE SOCCER ST-LOUIS INC. 2154-3442	1983 04 25	Saint-Louis-de-Terrebonne
CLUB DE TIR ET PARADE RIVE-NORD INC. 2154-1602	1983 04 19	1779, boulevard Dussault, Saint-Marc-des-Carrières
CLUB DES MARCHANDS DE LA PLACE BROSSARD INC. 2154-3517	1983 04 26	3200, avenue Lapinière, Brossard
CLUB DES TROIS ROUES DE FORESTVILLE INC. 2154-3988	1983 04 28	Forestville
CLUB LIONS DE MURDOCHVILLE 2154-9589	1983 05 06	Murdochville
CLUB LIONS DE VAL-BRILLANT 2154-5843	1983 05 02	Val-Brillant
CLUB LITTÉRAIRE DE LOUISEVILLE INC. 2154-9415	1983 05 06	Louiseville
CLUB NAUTIQUE D'ESCHAILLONS 2154-9647	1983 05 09	Deschaillons-sur-Saint-Laurent
CLUB RAVAGE INC. 2154-7609	1983 05 04	115, rue Maisonneuve, Clermont
CLUB SATURNIN 2154-1974	1983 04 21	630, Ste-Ursule, Trois-Rivières
CLUB SPORTIF ARAUCO 2154-3483	1983 04 25	9, chemin des Pentes, Lac-Beauport
CLUB SPORTIF RÉAL NOREAU 2155-1668	1983 05 12	315, avenue Proulx, Vanier
COMITÉ DE RADIO ÉTUDIANTE DE L'AÉROTECHNIQUE (C.R.E.A.) 2154-3533	1983 04 25	5555, place de la Savane, Saint-Hubert

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
COMITÉ MÉDICAL QUÉBEC-PALESTINE 2154-3459	1983 04 25	8225, boulevard St-Laurent, Montréal
COMITÉ ORGANISATEUR DU FESTIVAL D'ÉTÉ DE CAMPBELL'S BAY 2154-7781	1983 05 05	Campbell's-Bay
LES CONTENANTS POLY-THÈMES INC. 2154-6973	1983 04 28	335, rue Principale, Châteauguay
LA CORPORATION TOURISTIQUE DE BERGERONNES INC. 2154-5751	1983 05 11	424, rue de la Mer, Bergeronnes
LES ENTREPRISES « FINS CONNAISSEURS » INC. 2153-5073	1983 04 14	Montréal
ÉQUIPE DE BASEBALL FORESTVILLE INC. 2154-5710	1983 04 29	Forestville
LES FANTASTIQUES DE GREENFIELD PARK 2154-1685	1983 04 19	840, Campbell, Greenfield-Park
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES GESTIONNAIRES DE ZONES D'EXPLOITATION CONTRÔLÉE 2154-7724	1983 05 04	Québec
FÊTE DES SPORTS EN HOMMAGE AUX ATHLÈTES QUÉBÉCOIS INC. 2154-7195	1983 05 04	3777, rue St-Urbain, bureau 407, Montréal
FONDATION DU VIEUX MOULIN 2155-5776	1983 05 17	Cap-de-la-Madeleine
FONDATION MAMA MOBUTU CANADA INC. 2153-7410	1983 04 07	327, rue Varry, Saint-Laurent
FONDATION YVON LAMARRE 2154-9407	1983 05 06	3723, rue Notre-Dame ouest, Montréal
FONDATION YVON ROY INC. 2153-7030	1983 04 05	386, Laurier ouest, Montréal
LES GRANDS FRÈRES DE HULL 2154-5819	1983 05 02	Hull
LE GROUPE HORTICOLE DE SEPT-ÎLES INC. 2153-5935	1983 04 05	175, rue de la Vérendrye, Sept-Îles
LES HABITATIONS LAFRANCE 2155-1577	1983 05 12	Saint-Léon
HÉRITAGE SUTTON 2154-3574	1983 04 26	Sutton
JOURNAL COMMUNAUTAIRE DE CÔTE-DES-NEIGES 2152-9665	1983 04 07	3600, Van Horne, bureau 204, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
LE LABORATOIRE DE THÉOLOGIE DU GRAND SÉMINAIRE DE QUÉBEC 2154-5504	1983 04 28	2142, chemin St-Louis, Sillery
LIGUE NATIONALE DE BALLE-MOLLE DE BROSSARD . 2154-7153	1983 05 02	5617, rue Anthony, Brossard
LOGE IONIC # 12 INC. ..... *IONIC LODGE # 12 INC.* 2155-0850	1983 05 06	6848, chemin Heywood Côte-Saint-Luc
LA MAISON DES JEUNES DE COATICOOK INC. 2154-7872	1983 05 05	Coaticook
MARINA BELLE-VUE INC. 2154-1867	1983 04 20	1063, Bellevue sud, Saint-Félicien
MOTO CLUB « LES PISTONS GRAFFIGNÉS » 2154-7476	1983 05 03	30 A, Îlets-Jérémie, Colombier
MOUVEMENT ACTION-CHÔMAGE (MONT-LAURIER) 2155-1882	1983 05 13	Mont-Laurier
OMNIUM DE GOLF MICHEL JASMIN INC. 2154-5926	1983 05 02	Montréal
« OSIRIS », CLUB DE SCIENCES NATURELLES DE MONTMAGNY INC. 2154-9688	1983 05 09	Montmagny
LE PATIN ARTISTIQUE DE BEDFORD INC. 2154-9944	1983 05 10	Bedford
LA PISTE DES SABOTS INC. 2154-9498	1983 05 06	150, St-Jean-Baptiste, Anse-Saint-Jean
LA POINTE SÈCHE, ATELIER D'ESTAMPE INC. 2151-9491	1983 04 27	Chicoutimi
LA PORTE DE LA NATURE INC. 2154-3475	1983 04 25	Saint-Jean-sur-Richelieu
LE PREMIER TEMPLE ITALIEN INTERNATIONAL SPIRITUEL *FIRST INTERNATIONAL ITALIAN SPIRITUAL TEMPLE* 2153-7956	1983 04 12	486, Bishop Power, LaSalle
RADIO BLANC-SABLON INC. 2152-5928	1983 05 11	Lourdes-du-Blanc-Sablon
RADIO COMMUNAUTAIRE DU NORD DE MONTRÉAL INC. 2154-3186	1983 04 22	Communauté urbaine de Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA GASPÉSIE 2153-1777	1983 05 07	New-Richmond
RÉSEAU D'ENTRAIDE BÉNÉVOLE DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES 2154-7906	1983 05 05	Montréal
LES RÉSIDENCES BOIS DE BOULOGNE INC. 2154-9597	1983 05 11	760, Bois-de-Boulogne, app. 04, Laval
ST-JUSTE INFORMATION (JOURNAL COMMUNAUTAIRE MENSUEL) 2154-3863	1983 04 27	11, rue du Couvent, Saint-Juste
SERVICE EMPLOI-JEUNESSE DU CENTRE-NORD INC. 2153-5299	1983 04 22	10206, rue Sacré-Coeur, Montréal
SOCCER MINEUR DE WICKHAM INC. 2153-5521	1983 04 19	726, 5e Avenue, Wickham
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE REVUES SCIENTIFIQUES INTERNATIONALES DE LANGUE FRANÇAISE 2154-7963	1983 05 05	800, place d'Youville, Québec
LA SOCIÉTÉ ÉCOLOGIQUE DES BALEINES DU ST-LAURENT INC. 2154-3624	1983 04 26	Grandes-Bergeronnes
LE THÉÂTRE DU COQ-L'OEIL 2154-3541	1983 05 18	94, rue Blainville ouest, Sainte-Thérèse
TOURNOI NATIONAL PEE WEE OPTIMISTE DE GRAND'MÈRE INC. 2154-3806	1983 04 27	830, 6e Avenue, Grand-Mère
TROUPE DES TROIS PLATEAUX 2154-1479	1983 04 18	Sainte-Paule

29478-o

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
ASSOCIATION DES ARTISTES XCÉTÉRAS 1859-9936	1982 08 04	1983 04 28	Des objets
CLUB DES MOTONEIGISTES, LA RIVEDIÈRE (CANTON DE RIPON) 1332-0346	1972 12 21	1983 05 12	1) De la dénomination sociale: ASSOCIATION ENVIRONNEMENTALE, SOCIO-CULTURELLE ET RÉCRÉATIVE DE L'ÉPI D'OR, INC.; 2) de la valeur des biens immobiliers.
CLUB OPTIMISTE PINTENDRE-ST-HENRI INC. 1509-9617	1978 02 28	1983 04 11	De la dénomination sociale: CLUB OPTIMISTE PINTENDRE INC.
FONDATION PALESTRE NATIONALE INC. 1352-3014	1974 02 11	1983 04 22	1) Des dispositions; 2) du nombre des administrateurs: 15.
FONDS POPULAIRE DE SOLIDARITÉ DE L'OUTAOUAIS INC. 1848-4451	1981 07 16	1983 04 18	Des objets
HÔPITAL SAINT-RAYMOND 1288-9440	1957 09 23	1983 05 04	De la dénomination sociale: CENTRE HOSPITALIER PORTNEUF
MAISON DES JEUNES CAFÉ SPHINX INC. 1645-4373	1980 06 16	1983 04 08	De la dénomination sociale: MAISON DES JEUNES CHÂTELOIS INC.
MOUVEMENT D'ENTRAIDE ÉCOLOGIQUE DES CANTONS DE L'EST 1851-4992	1981 10 26	1983 04 18	1) De la dénomination sociale: LA SOCIÉTÉ DE PROMOTION D'ALTERNATIVES DES CANTONS DE L'EST; 2) des objets.
PLACE ST-RAPHAËL, INC. 1857-1687	1982 04 28	1983 05 06	Des objets
UNITÉ DOMRÉMY ST-GABRIEL INC. 1310-9434	1966 09 19	1983 04 26	De la valeur des biens immobiliers

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

29478-o

Compagnies étrangères — Loi sur les

Permis de faire affaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires aux corporations suivantes:

* Nom de la compagnie ou sa version ** Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
* BOUTIQUE CHÉRIE, (MONCTION) LTÉE 1417-5210	1983 05 04	M. Seymour Blumer 2, carré Westmount, app. 16B, Westmount	5333, avenue Casgrain, bureau 303, Montréal
* CAZABAN ET ASSOCIÉS S.A. 2209-8560	1983 06 02	Mme Odile Cazaban-Mazerolles, 73, croissant Rosemont, Westmount	73, croissant Rosemont, Westmount
** LES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS CIVA INC. 1824-7460	1983 05 20	Figepro Inc. 276, rue St-Jacques ouest, bureau 522, Montréal	276, rue St-Jacques ouest, bureau 522, Montréal
** SOCIÉTÉ INTERNATIONALE D'ÉLECTRONIQUE MONA LTÉE 2213-7053	1983 05 14	Me Miriam Grassby 1010, rue Ste-Catherine ouest, bureau 921, Montréal	1010, rue Ste-Catherine ouest, bureau 921, Montréal

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

29478-o

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels — Loi sur l'

Université du Québec à Hull

Vu les articles 6 et 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels; considérant l'opportunité pour le recteur de l'Université du Québec à Hull de désigner un autre membre de cet organisme comme responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels.

Avis est, par la présente, donné que le recteur de l'Université du Québec à Hull désigne le secrétaire général et vice-recteur à l'administration et aux finances comme responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels.

Le recteur de l'Université du Québec à Hull,
JEAN R. MESSIER

29551-o

Associations coopératives — Loi sur les

ATELIER MÉCANIQUE COOPÉRATIF ATMECO DE PLESSISVILLE

(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « ATELIER MÉCANIQUE COOPÉRATIF ATMECO DE PLESSISVILLE », dont le siège social est situé à

Plessisville, QC, dans la circonscription électorale de Arthabaska.

Le sous-ministre des Finances,
29479-o ROBERT NORMAND

COOP FUNÉRAIRE STE-AGNÈS
(Loi sur les associations coopératives)

Avis est donné que l'association coopérative « COOP FUNÉRAIRE STE-AGNÈS », dont le siège social était situé à Sainte-Agnès, circonscription électorale de Charlevoix, a été dissoute le 26 mai 1983, ce conformément aux dispositions de la Loi sur les associations coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

L'inspecteur général
des institutions financières,
29531-o JEAN-MARIE BOUCHARD

COOPÉRATIVE D'ALIMENTS SAINS « LA MANNE » DES BOIS-FRANCS
(Loi sur les associations coopératives)

Avis est donné que le ministre des Finances a approuvé le règlement spécial adopté le 27 mars 1983, de l'association coopérative « COOPÉRATIVE D'ALIMENTS SAINS « LA MANNE » DE VICTORIAVILLE », changeant son nom en celui de: « COOPÉRATIVE D'ALIMENTS SAINS « LA MANNE » DES BOIS-FRANCS ».

Le sous-ministre des Finances,
29480-o ROBERT NORMAND

COOPÉRATIVE DE LOISIRS ET DE VACANCES DES TRAVAILLEURS DE L'ENSEIGNEMENT
(Loi sur les associations coopératives)

Avis est donné que l'association coopérative « COOPÉRATIVE DE LOISIRS ET DE VACANCES DES TRAVAILLEURS DE L'ENSEIGNEMENT », dont le siège social était situé à Sainte-Foy, dans la circonscription électorale de Louis-Hébert, a été dissoute le 8 juin 1983, ce conformément aux dispositions de la Loi sur les associations coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

L'inspecteur général
des institutions financières,
29552-o JEAN-MARIE BOUCHARD

COOPÉRATIVE D'HABITATION À L'ÉTAGE DE QUÉBEC
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION À L'ÉTAGE DE QUÉBEC », dont le siège social est situé à Québec, QC, dans la circonscription électorale de Vanier.

Le sous-ministre des Finances,
29481-o ROBERT NORMAND

COOPÉRATIVE D'HABITATION « AU BEAU SÉJOUR » (LAVAL)
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION « AU BEAU SÉJOUR » (LAVAL) », dont le siège social est situé à Laval, QC, dans la circonscription électorale de Laval-des-Rapides.

Le sous-ministre des Finances,
29482-o ROBERT NORMAND

LA COOPÉRATIVE D'HABITATION « CHÂTEAU MARIBERT » (MONTRÉAL)
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « LA COOPÉRATIVE D'HABITATION « CHÂTEAU MARIBERT » (MONTRÉAL) », dont le siège social est situé à Montréal, QC, dans la circonscription électorale de Saint-Jacques.

Le sous-ministre des Finances,
29483-o ROBERT NORMAND

LA COOPÉRATIVE D'HABITATION « DES VOISINS DE LAVAL » (LAVAL)
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « LA COOPÉRATIVE D'HABITATION « DES VOISINS DE LAVAL » (LAVAL) », dont le siège social est situé à

Laval, QC, dans la circonscription électorale de Laval-des-Rapides.

Le sous-ministre des Finances,
29484-o ROBERT NORMAND

COOPÉRATIVE D'HABITATION L'OASIS DE LIMOILOU
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION L'OASIS DE LIMOILOU », dont le siège social est situé à Québec, QC, dans la circonscription électorale de Limoilou.

Le sous-ministre des Finances,
29485-o ROBERT NORMAND

COOPÉRATIVE D'HABITATION « SOUS MON TOIT » DE QUÉBEC
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION « SOUS MON TOIT » DE QUÉBEC », dont le siège social est situé à Québec, QC, dans la circonscription électorale de Limoilou.

Le sous-ministre des Finances,
29486-o ROBERT NORMAND

MAGMA, COOPÉRATIVE D'EXPLORATION MINIÈRE D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
(Loi sur les associations coopératives)

Avis est donné que le ministre des Finances a approuvé le règlement spécial adopté le 7 mai 1983, de l'association coopérative « COOPÉRATIVE D'EXPLORATION MINIÈRE D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE », changeant son nom en celui de « MAGMA, COOPÉRATIVE D'EXPLORATION MINIÈRE D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ».

Le sous-ministre des Finances,
29487-o ROBERT NORMAND

Avis divers

Municipalité de Dubuisson

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., chap. M-39), lors de la séance régulière tenue le 6 juin 1983, le Conseil de la municipalité a adopté le Règlement no 9, intitulé « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières » et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec.* »

Dubuisson, le 7 juin 1983

Le secrétaire-trésorier,
29501-o SIMON GOSSELIN

Ville de Pointe-Claire
Rachat d'obligations

À tous les détenteurs d'obligations émises par la ville de Pointe-Claire en date du 1er septembre 1968, pour un montant total de 56 000 $.

Avis vous est, par les présentes, donné par la soussignée, Monique Trudeau, greffier de la ville de Pointe-Claire, district de Montréal, qu'il a été procédé au tirage au sort de cinquante-six (56) numéros d'obligations, émission du 1er septembre 1968, échéant le 1er septembre 1988 et portant intérêt au taux de 7½ % l'an, au montant de 1 000 $ chacune, en vue de leur rachat. Les numéros d'obligations ainsi rachetées par voie de tirage au sort sont les suivants:

M420, M436, M441, M454, M458, M460, M466, M492, M493, M497, M515, M533, M550, M561, M562, M570, M586, M590, M609, M641, M644, M669, M670, M698, M699, M713, M714, M734, M747, M773, M781, M784, M785, M808, M809, M812, M817, M833, M835, M845, M850, M857, M867, M884, M887, M892, M897, M900, M901, M904, M918, M947, M963, M979, M987, M997.

Veuillez prendre avis que les obligations portant les numéros ci-haut mentionnés cesseront de porter intérêt le 1er septembre 1983, et que la valeur en capital de ces obligations sera versée aux détenteurs de ces obligations par toute succursale de la banque Nationale du Canada dans la province de Québec, ou au bureau principal de ladite banque à Toronto, Ontario, sur remise desdites obligations.

Ce rachat est effectué en vertu des clauses stipulées auxdites obligations.

Pointe-Claire, le 9 juin 1983

Le greffier,
29488-o MONIQUE TRUDEAU

Régie des grains du Québec

Avis est donné que la Régie des grains du Québec a changé son siège social qui était au 1090, rue Raymond-Casgrain, Québec, QC, G1S 2E4, en celui de 867, rue Alexandre, Saint-David-de-l'Auberivière, QC, G6V 7M5.

Saint-David, le 6 juin 1983

Le secrétaire,
29502-o ROBERT TALBOT

Succession François Pouliot

Prenez avis que, suivant acte reçu devant Guy Labonté, notaire à Lac-Etchemin, comté de Dorchester, le 11 mai 1983, sous le numéro 5476 de ses minutes, et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Dorchester, le 16 mai 1983, sous le numéro 197858, monsieur Clermont Pouliot a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de son défunt fils, François Pouliot, en son vivant journalier, domicilié à Sainte-Germaine-du-Lac-Etchemin; comté de Dorchester, et décédé le 6 mars dernier (1983).

Lac-Etchemin, le 30 mai 1983.

Le procureur,
29503-o GUY LABONTÉ, *notaire*

Succession Ghislaine Morneau

Avis est, par les présentes, donné que monsieur Henri Bégin, manoeuvre, du 356, Saint-Joseph, Laurier-Station, comté de Lotbinière, en sa qualité de tuteur à ses enfants mineurs Pierre, Marcel et Claude Bégin, nommé à cette fonction par jugement de la Cour supérieure du district de Québec rendu le 10 mai 1983, (dossier numéro 200-14-000331-832) a accepté, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte reçu devant André Bergeron, notaire, au 387, Saint-Joseph, Laurier-Station, comté de Lotbinière, en date du 6 juin 1983, et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Lotbinière, le 9 juin 1983, sous le numéro 149127, la succession de dame Ghislaine Morneau, en son vivant, ménagère, du 356, Saint-Joseph, Laurier-Station, comté de Lotbinière, décédée le 21 février 1983.

Un inventaire des biens de la défunte a été fait devant André Bergeron, notaire, le 11 juin 1983, et peut être consulté à son bureau, aux heures normales d'affaires, à l'adresse ci-haut indiquée.

Laurier-Station, le 13 juin 1983.

Le procureur,
29553-o ANDRÉ BERGERON, *notaire*

Succession Raymond Bélisle

Acceptation sous bénifice d'inventaire, à Laval, le 8 avril 1983. Avis est donné que le huit avril mil neuf cent quatre-vingt-trois (1983), par acte passé devant Pierre Morin, notaire, au 115, boulevard des Laurentides, bureau 201, et enregistré à Montréal, le 13 avril 1983, sous le numéro 3346781, les soussignés Claude Bélisle, Denise Bélisle et Nicole Bélisle ont accepté, sous bénifice d'inventaire, la succession de feu Raymond Bélisle, en son vivant concierge, domicilié au 8878, boulevard Saint-Michel à Montréal-Nord, province de Québec.

Deux mois après publication du présent avis, les soussignés procéderont au règlement des réclamations qui auront été déposées entre leurs mains.

Pour les fins des présentes, le soussigné élit domicile au bureau de Pierrette Morin, notaire.

Laval, le 16 mai 1983.

Le procureur,
29536-o PIERRETTE MORIN, *notaire*.

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Accordés

Marguerite Nicole Rica Brouillette

Par le certificat numéro 83-242 du 2 juin 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marguerite Nicole Rita Brouillette, née le 10 juillet 1951, en celui de Marguerite Nicole Rica Brouillette.

Sainte-Foy, le 8 juin 1983

Le sous-registraire du Québec,
29548-o GERMAIN HALLEY

Madeleine Lorette Lily Chatigny

Par le certificat numéro 83-243 du 2 juin 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Madeleine Lorette Éliane Chatigny, née le 4 août 1947, en celui de Madeleine Lorette Lily Chatigny.

Sainte-Foy, le 8 juin 1983

Le sous-registraire du Québec,
29548-o GERMAIN HALLEY

Françoise Madeleine France Diotte

Par le certificat numéro 83-244 du 2 juin 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Françoise Madeleine Diotte, née le 20 juin 1937, en celui de Françoise Madeleine France Diotte.

Sainte-Foy, le 8 juin 1983

Le sous-registraire du Québec,
29548-o GERMAIN HALLEY

Leslie Hollander

Par le certificat numéro 83-240 du 26 mai 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Laszlo Hegyesi, né le 15 août 1960, en celui de Leslie Hollander.

Sainte-Foy, le 3 juin 1983

Le sous-registraire du Québec,
29548-o GERMAIN HALLEY

Bogumil Jacek Koss

Par le certificat numéro 83-238 du 26 mai 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Bogumil Jacek Jewsiewicki, né le 3 juillet 1942, en celui de Bogumil Jacek Koss.

Sainte-Foy, le 3 juin 1983

Le sous-registraire du Québec,
29548-o GERMAIN HALLEY

Marie Madeleine Yvette Manon Landry

Par le certificat numéro 83-245 du 2 juin 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Madeleine Yvette Manon Langlois, née le 13 août 1958, en celui de Marie Madeleine Yvette Manon Landry.

Sainte-Foy, le 8 juin 1983

Le sous-registraire du Québec,
29548-o GERMAIN HALLEY

Joseph Léon Lucien Létourneau

Par le certificat numéro 83-241 du 26 mai 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Léon Lucien, né le 28 août 1924, en celui de Joseph Léon Lucien Létourneau.

Sainte-Foy, le 3 juin 1983

Le sous-registraire du Québec,
29548-o GERMAIN HALLEY

Marie Jacqueline Line Pouliot

Par le certificat numéro 83-246 du 2 juin 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Jacqueline Line Tanguay, née le 17 mars 1957, en celui de Marie Jacqueline Line Pouliot.

Sainte-Foy, le 8 juin 1983

Le sous-registraire du Québec,
29548-o GERMAIN HALLEY

Catherine Madeleine Rogalska

Par le certificat numéro 83-239 du 26 mai 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Katarzyna Magdalena Dzierzykray-Rogalska, née le 16 mars 1949, en celui de Catherine Madeleine Rogalska.

Sainte-Foy, le 3 juin 1983

Le sous-registraire du Québec,
29548-o GERMAIN HALLEY

Demandes

Jean-Paul Arpin

Prenez avis que Jean-Paul Arpin, domicilié et résidant au 1001, rue Saint-Hubert, appartement 11, Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean-Paul Adams.

Montréal, le 30 mai 1983

Les procureurs du requérant,
29440-24-2-o DAOUST, DUCEPPE, BEAUDRY & ASS.

Marie Hermante Beaudoin

Prenez avis que Marie Hermante Beaudoin, ménagère, domiciliée au 281, Manville ouest, Asbestos, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Armande Beaudoin.

Asbestos, le 26 mai 1983

Le procureur de la requérante,
29441-24-2-o J. GILLES GEOFFROY

Normand Beloin

Prenez avis que Normand Beloin, producteur agricole, domicilié au 371, rue Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Normand Maurice Blouin.

Saint-Marc-sur-Richelieu, le 1er juin 1983

Le requérant,
29566-25-2-o NORMAND BELOIN

Laurier Bisson

Prenez avis que Laurier Bisson, domicilié et résidant au 338, rue Saint-Laurent, Saint-Eustache, district de Terrebonne, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Douglas Bisson.

Saint-Jérome, le 16 mai 1983

Les procureurs du requérant,
ROCHON, PRÉVOST, AUCLAIR
29567-25-2-o & FORTIN, *avocats*

Joseph Canadian

Prenez avis que Joseph Canadian, célibataire, domicilié et résidant au 25 (C.P.) à Caughnawaga, district de Longueuil, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Kennedy.

Châteauguay, le 8 mars 1983

Le procureur du requérant,
29568-25-2-o ME CLAUDE MONTPETIT

Joseph Jean Yves Cardinal

Prenez avis que Joseph Jean Yves Cardinal, domicilié au 14005, rue Sherbrooke est, appartement 216, Pointe-aux-Trembles, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Jean Yves Gauthier.

Pointe-aux-Trembles, le 24 mai 1983

Les procureurs du requérant,
29570-25-2-o CYR & GLOBENSKY

Gilles Cauchon

Prenez avis que Gilles Cauchon, domicilié au 1, Bérubé, appartement 6, Victoriaville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gilles Laverdière.

Victoriaville, le 9 mai 1983

Le requérant,
29442-24-2-o GILLES CAUCHON

Sylvie Charpentier

Prenez avis que Sylvie Charpentier, domiciliée au 7236, Iberville, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sylvie Gauthier.

Laval, le 6 juin 1983

Le procureur de la requérante,
29571-25-2-o GUY DAGENAIS

Elizabeth Jolanta Dlugosz

Prenez avis que Elizabeth Jolanta Dlugosz, étudiante, domiciliée au 1236, rue Fort, appartement 1, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Elizabeth Jolanta Douglas.

Montréal, le 31 mai 1983

Le procureur de la requérante,
29572-25-2-o BRENT K. HUSSEY

Murielle Danielle Gariépy

Prenez avis que Murielle Danielle Gariépy, domiciliée et résidant au 2439, Villier, Longueuil, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Danielle Duplantis.

Longueuil, le 25 avril 1983

Les procureurs de la requérante,
BÉNARD, LAPIERRE,
29443-24-2-o LAMARRE ET VILLAGI

Alphonse Huet

Prenez avis que Alphonse Huet, domicilié et résidant au 531, 6e Rang, Saint-Étienne-des-Grès, district de Saint-Maurice, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Marcel Huet.

Shawinigan, le 27 mai 1983

Les procureurs du requérant,
MASSICOTTE, DESSUREAULT,
29444-24-2-o GOBEIL & BOUCHER

Guildo Kennedy

Prenez avis que Guildo Kennedy, domicilié au 45, route des Sauvages, Roberval, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Maurice Kennedy.

Roberval, le 27 avril 1983

Les procureurs du requérant,
29445-24-2-o RACINE & SAVARD, *avocats*

Bijipersaud Kuldip

Prenez avis que Bijipersaud Kuldip, assembleur, domicilié et résidant au 5875, Décarie, appartement 1, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son prénom en celui de Danny.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Montréal, le 10 juin 1983

Les procureurs du requérant,
29573-25-2-o LAROCHE, BOYANER & SEPINWALL

Lorrain Lemoine

Prenez avis que Lorrain Lemoine, domicilié au 5806, rue Mignault, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Laurent Lemoine.

Montréal, le 6 mai 1983

Le requérant,
29574-25-2-o LORRAIN LEMOINE

Stanley Majerowicz

Prenez avis que Stanley Majerowicz, domicilié et résidant au 2795, place Darlington, appartement 11, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Stan Lee Mayor.

Montréal, le 7 avril 1983

Les procureurs du requérant,
29575-25-2-o SHADLEY, MELANÇON & BORO, *avocats*

Clara Marche Côté

Prenez avis que Clara Marche Côté, ménagère, domiciliée et résidant au 44, rue Chapleau, Granby, district de Bedford , s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son prénom Clara en celui de Claire.

Granby, le 7 juin 1983

Les procureurs de la requérante,
29576-25-2-o GRIGNON, BRUN, MIREAULT & TOTH

Morris Mironchuk

Prenez avis que Morris Mironchuk, domicilié au 186, 6e Avenue, Côte-Plaisance, Saint-Constant, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Charles Madison.

Brossard, le 10 juin 1983

Les procureurs du requérant,
29577-25-2-o LECLERC, ALIE, GRAVEL & ALLAIRE

Mary Helena O'Connor

Prenez avis que Mary Helena O'Connor, domiciliée au 1127, boulevard Saint-René, ville de Gatineau, district de Hull, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Mary Helena Rita O'Connor.

Gatineau, le 27 mai 1983

Les procureurs de la requérante,
29578-25-2-o BABIN, GAUVREAU & DUPONT

Gytanne Paradis

Prenez avis que Gytanne Paradis, domiciliée et résidant au 4, rue Principale, Saint-Edmond-des-Plaines, district de Roberval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gytanne Beaulieu-Paradis.

Saint-Félicien, le 3 mai 1983

Le procureur de la requérante,
29446-24-2-o MARTIN DALLAIRE, *avocat*

France Poudrier

Prenez avis que France Poudrier, domiciliée au 2575, rue Saint-Joseph, Saint-Hyacinthe, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de France Gélinas.

Saint-Hyacinthe, le 26 mai 1983

La requérante,
29579-25-2-o FRANCE POUDRIER

Joseph Eusèbe Alphonse Calixte Poulin

Prenez avis que Joseph Eusèbe Alphonse Calixte Poulin, domicilié au 630, 24e Rue est, La Guadeloupe, comté de Frontenac, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant d'ajouter aux prénoms déjà inscrits celui de Caius.

La Guadeloupe, le 26 avril 1983

Le procureur du requérant,
29580-25-2-o J. CLÉMENT MASSON, *notaire*

Mary Alicia Tracy Prue

Prenez avis que Marie Alicia Tracy Prue, ménagère, domiciliée et résidant au 8490, rue Jean-Brillon, appartement B-316, ville LaSalle, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Mary Alicia Tracy Francis.

Ledit changement de nom affectera aussi son enfant mineur, Cordell Alix, de la même adresse, qui sera connu sous le nom de Cordell Alix Francis.

Lachine, le 20 mai 1983

Les procureurs de la requérante,
29447-24-2-o BARRIÈRE, NEUER & ASSOCIÉS

Claudia Quenneville Kingsbury

Prenez avis que Claudia Quenneville Kingsbury, domiciliée et résidant au 42, rue Archambault, Hull, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin

d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Claudia Caron.

Hull, le 9 mai 1983

Le procureur de la requérante,
29448-24-2-o RONALD PAQUETTE

Sylvie Rochefort

Prenez avis que Sylvie Rochefort, célibataire, domiciliée au 275, rue Mitchell à Châteauguay, district de Beauharnois, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sylvie Bédard.

Châteauguay, le 8 mars 1983

Le procureur de la requérante,
29569-25-2-o ME CLAUDE MONTPETIT

Sylviane Rouillard

Prenez avis que Sylviane Rouillard, domiciliée au 5, rue Boisjoli, appartement 1, Saint-Romuald-d'Etchemin, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son prénom en celui de Lysiane.

Lauzon, le 11 mai 1983

Les procureurs de la requérante,
TURGEON, LAMONTAGNE,
29581-25-2-o FORTIN & PATRY

Lucien Rousseau

Prenez avis que Lucien Rousseau, domicilié et résidant au 1225, rue Sussex, appartement 203, Montréal, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Louis Rousseau.

Montréal, le 2 juin 1983

Les procureurs du requérant,
29582-25-2-o MES GRENIER ST.PIERRE & THERRIEN

Marc-André Servant dit Dubé

Prenez avis que Marc-André Servant dit Dubé, domicilié et résidant au 547, rue Tessier, Rimouski, district de Rimouski, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Marc-André Dubé.

Aucune autre personne vivante, autre que le requérant, ne sera affectée par ce changement de nom.

Rimouski, le 6 juin 1983

Les procureurs du requérant,
29583-25-2-o RACINE, POIRIER, MARCHAND, CÔTÉ

Guy Soucisse

Prenez avis que Guy Soucisse, domicilié au 24, route Sainte-Hedwige à Roberval, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Guy Faucher.

Roberval, le 28 avril 1983

Les procureurs du requérant,
29449-24-2-o RACINE & SAVARD, *avocats*

Héléna St-Louis

Prenez avis que Héléna St-Louis, présentement sans emploi, domiciliée au 6849, rue Marquette, appartement 2, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Reina St-Louis.

Montréal, le 25 mai 1983

Le procureur de la requérante,
29450-24-2-o ME MARTINE BEAUCAGE

Marie Rose Jacqueline Synnett

Prenez avis que Marie Rose Jacqueline Synnett, domiciliée et résidant au 2067, rue Bossuet, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Rose Jacqueline O'Neil.

Montréal, le 20 mai 1983

Les procureurs de la requérante,
29584-25-2-o LAMARCHE, FOURNIER & ASSELIN

Hugues Tremblay

Prenez avis que Hugues Tremblay, étudiant, domicilié au 2216, boulevard Manicouagan, district de Hauterive, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Pierre Vaillancourt.

Baie-Comeau, le 8 juin 1983

Les procureurs du requérant,
ROULEAU, CARRIER,
29585-25-2-o BLOUIN & ASSOCIÉS

Marie Yvette Lise Vallières

Prenez avis que Marie Yvette Lise Vallières, conseillère en voyages, domiciliée et résidant au 3024, Dulac, Saint-Maurice, comté de Champlain, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Mimi Lise Vallières.

Louiseville, le 15 mai 1983

Le procureur du requérant,
29451-24-2-o ME JACQUES RIOUX

Agbetoho Gagny Viawnou

Prenez avis que Agbetoho Gagny Viawnou, coordonnateur en projet, domicilié au 700, chemin du Lac, Léry, province de Québec, J6N 1A5, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Paul Vianou.

Les personnes dont le nom peut être changé à la suite de la requête sont: sa fille Katia Viawnou et son fils Jonathan Viawnou, tous deux mineurs non émancipés et tous deux domiciliés à la même adresse que le requérant.

Châteauguay, le 16 mai 1983

Le procureur du requérant,
29452-24-2-o JEAN YVES GUIMOND, *notaire*

Compagnies — Loi sur les

Demandes de dissolution

WIZARD DEVELOPMENT INC.
AMÉNAGEMENT SORCIER INC.

Avis est donné que « WIZARD DEVELOPMENT INC. — AMÉNAGEMENT SORCIER INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 10 juin 1983

Les procureurs de la compagnie,
29504-o MENDELSOHN, ROSENTZVEIG, SHACTER

LES PLACEMENTS NOIR & BLANC LTÉE
BLACK & WHITE HOLDINGS LTD.

Prenez avis que la compagnie « LES PLACEMENTS NOIR & BLANC LTÉE — BLACK & WHITE HOLDINGS LTD. », constituée en corporation en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social en la ville de Montréal, district de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 8 juin 1983

Le procureur de la compagnie,
29534-o MICHAEL I. BESNER

BUFFET COLONIAL INC.

Prenez avis que la compagnie « BUFFET COLONIAL INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Iberville, le 6 juin 1983

Le procureur de la compagnie,
29586-o JEAN DUPONT, *notaire*

CASA CLUB INC

Prenez avis que la compagnie « CASA CLUB INC », ayant son siège social au 505, rue Jean-Talon est,

Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 25 mai 1983

Le procureur de la compagnie,
29526-o GUY J. COUPAL, *notaire*

CAVALRY INVESTMENTS INC.
LES PLACEMENTS CAVALERIE INC.

Avis est donné que « CAVALRY INVESTMENTS INC. — LES PLACEMENTS CAVALERIE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 8 juin 1983

Les procureurs de la compagnie,
29489-o MENDELSOHN, ROSENTZVEIG, SHACTER

CHARLANE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « CHARLANE INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 8 juin 1983

Le secrétaire,
29505-o MORTIMER WALFISH

SERVICE DE PNEUS CITADELLE LTÉE.
CITADEL TIRE SERVICE LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « SERVICE DE PNEUS CITADELLE LTÉE. — CITADEL TIRE SERVICE LTD. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 25 mai 1983

Les procureurs de la compagnie,
29527-o SPIEGEL SOHMER

CLUB SOCIAL HACHETTE INC.

Prenez avis que la corporation « CLUB SOCIAL HACHETTE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Léonard, le 7 juin 1983

Pour la compagnie,
29506-o RAYMOND ASSI

LES CONSTRUCTIONS TREM-JAC INC.

Prenez avis que la compagnie « LES CONSTRUCTIONS TREM-JAC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 8 juin 1983

Le procureur du requérant,
29490-o JEAN-FRANÇOIS LÉONARD, *notaire*

CORPORATION DES FÊTES
DU TRICENTENAIRE DE ST-JEAN,
ÎLE D'ORLÉANS INC.

Avis est, par les présentes, donné que « CORPORATION DES FÊTES DU TRICENTENAIRE DE ST-JEAN, ÎLE D'ORLÉANS INC. », constituée par lettres patentes émises sous l'empire de la troisième partie de la Loi sur les compagnies en date du 6 avril 1978, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 1er juin 1983

Les procureurs de la compagnie,
29507-o LÉTOURNEAU, STEIN & AMYOT

ENTREPRISE D'ÉLECTRICITÉ
CREVIER & ALBINO INC.

Prenez avis que la compagnie « ENTREPRISE D'ÉLECTRICITÉ CREVIER & ALBINO INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Lambert, le 10 juin 1983

Pour la compagnie,
29532-o YVON R. LAMARRE, C.A.

FERTILISATION L'ACHIGAN INC.

Prenez avis que la compagnie « FERTILISATION L'ACHIGAN INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 7 juin 1983

Les procureurs de la compagnie,
29554-o FLYNN, RIVARD ET ASSOCIÉS

LES HABITATIONS DU FAUBOURG INC.

Prenez avis que la compagnie « LES HABITATIONS DU FAUBOURG INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Jean-Port-Joli, le 1er juin 1983

Le secrétaire,
29555-o PATRICE CARON

HÔTELS GENEST INC.

Prenez avis que la compagnie « HÔTELS GENEST INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 21 mai 1983.

Le procureur de la compagnie,
29528-o CLAUDE DESCÔTEAUX, *notaire.*

JETZON TIRE & RUBBER CO. (CANADA) LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « JETZON TIRE & RUBBER CO. (CANADA) LTD. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 25 mai 1983

Les procureurs de la compagnie,
29529-o SPIEGEL SOHMER

SERVICES KAPPA INC.
KAPPA SERVICES INC.

Prenez avis que la compagnie « SERVICES KAPPA INC. — KAPPA SERVICES INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 1er juin 1983

Les procureurs de la compagnie,
29556-o LÉTOURNEAU, STEIN & AMYOT

LIGUE DE VOLLEY BALL DES EX-SENIOR A DE MONTRÉAL

Prenez avis que la compagnie « LIGUE DE VOLLEY BALL DES EX-SENIOR A DE MONTRÉAL » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Hubert, le 9 juin 1983

Le président,
29533-o MICHEL LESSARD

M & L HOLDINGS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « M & L HOLDINGS INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 8 juin 1983

La secrétaire,
29508-o LAWRENCE WALFISH

LES PLACEMENTS BELLEFLEUR INC.

Prenez avis que la compagnie « LES PLACEMENTS BELLEFLEUR INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Iberville, le 6 juin 1983

Le procureur de la compagnie,
29587-o JEAN DUPONT, *notaire*

ROGER PLAMONDON INC

Prenez avis que la compagnie « ROGER PLAMONDON INC » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Beauport, le 8 juin 1983

Le président,
29491-o ROGER PLAMONDON

SERVICE DE PNEUS ROYAL INC.
ROYAL TIRE SERVICE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « SERVICE DE PNEUS ROYAL INC. — ROYAL TIRE SERVICE INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 25 mai 1983

Les procureurs de la compagnie,
29530-o SPIEGEL SOHMER

SERVICES MINEBEC LTÉE

Prenez avis que la compagnie « SERVICES MINEBEC LTÉE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sillery, le 7 juin 1983

Le procureur de la compagnie,
29492-o J.C. BEAUSOLEIL, *avocat*

Curatelle publique — Loi sur la

Succession Robert Aubin

Succession de Aubin, Robert, en son vivant de R.R. no 1, Mont-Laurier, décédé le 31 août 1982.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 29557-o

Succession Achille Bureau

Succession de Bureau, Achille, en son vivant du 7835, rue Pierre-Corneille, Montréal, décédé le 4 octobre 1982.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 29509-o

Succession Claude Côté

Succession de Côté, Claude, en son vivant du 350, rue Desormeaux, appartement 6, Longueuil, décédé le 12 décembre 1982.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 29537-o

Succession Jocelyne Després

Succession de Després, Jocelyne, en son vivant du 430, 48e Avenue est, appartement 4, Charlesbourg, décédée le 4 mai 1981.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 29510-o

Succession Rolland Goudreau

Succession de Goudreau, Rolland, en son vivant du 2330, chemin du Chenail-du-Moine, Sainte-Anne-de-Sorel, décédé le 10 juin 1981.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 29558-o

Succession Gilles Normandeau

Succession de Normandeau, Gilles, en son vivant du 2555, rue Wartell, appartement 4, Montréal, décédé le 24 août 1982.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 29538-o

Succession Maurice Paquette

Succession de Paquette, Maurice, en son vivant du 1618, King ouest, appartement 4, Sherbrooke, décédé le 5 avril 1983.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 29511-o

Succession Maurice Rouillard

Succession de Rouillard, Maurice, en son vivant du 1382, chemin Sainte-Foy, Québec, décédé le 6 août 1982.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 29512-o

Financement des partis politiques — Loi régissant le

Le directeur général des élections du Québec donne avis qu'il a autorisé la candidate indépendante Patricia Métivier pour la circonscription électorale de Saint-Jacques, conformément aux dispositions de l'article 53 de la Loi régissant le financement des partis politiques.

La représentante officielle de madame Patricia Métivier est madame Suzanne Létourneau, 2085, rue Sanguinet, Montréal, H2X 3G6.

Montréal, le 10 juin 1983

Le directeur général des élections du Québec,
29604-o PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

Inspecteur général des institutions financières

Assurances — Loi sur les

Société mutuelle d'assurance contre l'incendie du comté de Lévis
Modification de permis

Avis est, par les présentes, donné que le permis d'assureur de la Société mutuelle d'assurance contre l'incendie du comté de Lévis est modifié l'autorisant désormais à pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes:

— Automobile
— Biens
— Contre la grêle
— Responsabilité

Le siège social de la société est situé au 120, rue de la Gare, C.P. 279, Saint-Henri de Lévis, QC, G0R 3E0.

Québec, le 1er juillet 1983

L'inspecteur général des institutions financières,
29478-o JEAN-MARIE BOUCHARD

Toronto Mutual Life Insurance Company
Demande de modification de permis

Avis est, par les présentes, donné qu'une demande au nom de « Toronto Mutual Life Insurance Company » pour ajouter à son permis d'assureurs la catégorie « contre la maladie ou les accidents » a été reçue à la Direction générale des assurances de l'inspecteur général des institutions financières. Il s'agit d'une corporation constituée en vertu de la Loi sur les compagnies d'assurances canadiennes et britanniques.

L'adresse du siège social de la requérante est 112, Saint-Clair Avenue ouest, Toronto, Ontario, et celle de son bureau principal au Québec est édifice Tour de la Bourse, place Victoria, Montréal, QC. Le public est invité à présenter à mon bureau, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, à la *Gazette officielle du Québec*, toute éventuelle opposition à la modification du permis d'assureur de la requérante.

Québec, le 10 juin 1983

L'inspecteur général des institutions financières,
29478-o JEAN-MARIE BOUCHARD

Ministères — Avis concernant les

Énergie et Ressources

Cadastres

Canton d'Ashuapmouchouan

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 49d-95, rang IV en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 mai 1983.

Remplacer: une partie des lots 49d-75, 49d-76, rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 mai 1983.

Cadastre: Ashuapmouchouan, canton d'
Division d'enregistrement: Lac-Saint-Jean-Ouest
Municipalité: la ville de Saint-Félicien

Québec, le 18 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
29550-o 254071

Village du Bassin-de-Chambly

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 27-453 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 mai 1983.

Remplacer: les lots 27-36, 27-37 et une partie du lot 27-35 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du

Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 mai 1983.

Cadastre: Bassin-de-Chambly, village du
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Chambly

Québec, le 11 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 254072

Paroisse de Cap-de-la-Madeleine

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 664, 665, 666, 667, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 mai 1983.

Remplacer: les lots 553-80 à 553-84, 554-74 à 554-78 et une partie des lots 553, 554, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 mai 1983.

Cadastre: Cap-de-la-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Champlain
Municipalité: la ville de Cap-de-la-Madeleine

Québec, le 6 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 253899

Paroisse de Charlesbourg

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1144, 1145 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 mai 1983.

Remplacer: une partie du lot 666 et la partie restante du lot 666-93 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 mai 1983.

Cadastre: Charlesbourg, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Charlesbourg

Québec, le 9 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 254270

Paroisse de Charlesbourg

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 40-61 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 mai 1983.

Remplacer: le lot 40-28 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 mai 1983.

Cadastre: Charlesbourg, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Charlesbourg

Québec, le 12 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 254008

Canton de Dubuisson

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 76-10, 76-11 rang VII en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1983.

Remplacer: les lots 76-3, 76-4 rang VII en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1983.

Cadastre: Dubuisson, canton de
Division d'enregistrement: Abitibi
Municipalité: la ville de Val-d'Or

Québec, le 19 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 254365

Canton de Dubuisson

Avis est par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 73-6, rang VII en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 mai 1983.

Cadastre: Dubuisson, canton de
Division d'enregistrement: Abitibi
Municipalité: la ville de Val-d'Or

Québec, le 19 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 254180

Canton de Gore

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 15A-39, rang VI en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 mai 1983.

Remplacer: les lots 15A-1, 15A-13, 15A-14 et une partie du lot 15A-7, rang VI en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 mai 1983.

Cadastre: Gore, canton de
Division d'enregistrement: Argenteuil
Municipalité: canton de Gore

Québec, le 11 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 254157

Canton de Grantham

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 160A-314, rang III en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 mai 1983.

Remplacer: une partie des lots 160A-111, 160A-112, rang III en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 mai 1983.

Cadastre: Grantham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: la ville de Drummondville

Québec, le 10 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 254598

Canton de Hull

Avis est par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: une partie du lot 5B-17-1, rang VII en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 mai 1983.

Cadastre: Hull, canton de
Division d'enregistrement: Gatineau
Municipalité: la ville de Gatineau

Québec, le 6 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 254203

Canton de Hull

Avis est par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 10-104, 10-105 et une partie du lot 10-103 rang III en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 mai 1983.

Cadastre: Hull, canton de
Division d'enregistrement: Hull
Municipalité: la ville de Hull

Québec, le 12 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 254300

Paroisse de La Visitation-de-la-Pointe-du-Lac

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 197-44, 197-45, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 mai 1983.

Remplacer: le lot 197-4-1 et une partie des lots 197-4, 197-28, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 mai 1983.

Cadastre: La Visitation-de-la-Pointe-du-Lac, paroisse de
Division d'enregistrement: Trois-Rivières
Municipalité: Pointe-du-Lac

Québec, le 9 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 254047

Paroisse de L'Ancienne-Lorette

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 534-152 à 534-160 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 mai 1983.

Remplacer: les lots 534-39, 534-90, 534-91, 534-98; une partie des lots 534-84, 534-99; deux parties du lot 534-1; les parties restantes du lot 534-1-13 et la partie restante des lots 534-40, 534-92, 534-94 à 534-97 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 mai 1983.

Cadastre: L'Ancienne-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Sainte-Foy

Québec, le 9 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 253827

Paroisse de L'Ancienne-Lorette

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 534-161 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 mai 1983.

Remplacer: une partie des lots 534-48, 534-62-2-1, 534-62-2, 534-62 et 534-63 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 mai 1983.

Cadastre: L'Ancienne-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Sainte-Foy

Québec, le 9 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 254162

Village de Lauzon

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1215, 1216, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 mai 1983.

Remplacer: une partie des lots 311, 315, 315-D, 315-D-2, 372, 372-1, 372-1-2, 373, 373-1, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 mai 1983.

Cadastre: Lauzon, village de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: la ville de Lauzon

Québec, le 20 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 254024

Paroisse de Longue-Pointe

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 390-678 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 mai 1983.

Remplacer: les lots 390-82 à 390-85, 390-86-1, 390-87-1, 390-110 à 390-115 et une partie des lots 390-86 et 390-87 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 mai 1983.

Cadastre: Longue-Pointe, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 17 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 094883

Canton de Malhiot

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 40-7-36, rang I en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 mai 1983.

Remplacer: une partie du lot 40-7-32, rang I en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 mai 1983.

Cadastre: Malhiot, canton de
Division d'enregistrement: La Tuque
Municipalité: Haute-Mauricie

Québec, le 9 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 253868

Village de Mégantic

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 2459 à 2461 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 mai 1983.

Remplacer: les lots 2356-1, 2356-3, 2356-5, 2358-31, 2358-33 et une partie des lots 2356 et 2358 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 mai 1983.

Cadastre: Mégantic, village de
Division d'enregistrement: Frontenac
Municipalité: la ville de Lac-Mégantic

Québec, le 9 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 252800

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 129-105 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 mai 1983.

Remplacer: une partie des lots 129-15, 129-16, 129-26 et la partie restante du lot 129-26-30 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 mai 1983.

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 9 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 093261

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 290 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 mai 1983.

Remplacer: les lots 56-2, 58-101 et une partie des lots 56 et 58, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 mai 1983.

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 13 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 094595

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 69-428 et 69-429 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 mai 1983.

Remplacer: les lots 69-401 et 69-421 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 mai 1983.

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 13 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 094656

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 69-422 à 69-427, 148-18 à 148-21 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 mai 1983.

Remplacer: les lots 69-413 à 69-418 et 148-12 à 148-14 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 mai 1983.

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 13 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 094832

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 29-300 et 29-301 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 mai 1983.

Remplacer: les lots 29-163 et 29-244 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 mai 1983.

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 16 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 094931

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 76-203 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 mai 1983.

Ajouter: le lot 76-211 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 mai 1983.

Remplacer: les lots 76-166, 76-167 et 76-201 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 mai 1983.

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 13 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 095053

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 127-187 à 127-191 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le

dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 mai 1983.

Remplacer: les lots 127-143 à 127-146 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 mai 1983.

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 16 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 095073

Paroisse de Notre-Dame-de-Québec (la banlieue)

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 98-304 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 mai 1983.

Remplacer: les lots 98-74 à 98-80 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 mai 1983.

Cadastre: Notre-Dame-de-Québec (la banlieue), paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 9 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 254208

Paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 914-113, en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 mai 1983.

Remplacer: une partie des lots 914-105 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 mai 1983.

Cadastre: Notre-Dame-du-Mont-Carmel, paroisse de
Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: la ville de Shawinigan-Sud

Québec, le 6 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 253675

Canton d'Orford

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1138 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 mai 1983.

Remplacer: le lot 170-15 et une partie des lots 170, 171 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 mai 1983.

Cadastre: Orford, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: Rock-Forest

Québec, le 11 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 254209

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 205-1533 à 205-1538 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 mai 1983.

Remplacer: les lots 205-511, 205-536 à 205-544 et une partie des lots 205-510, 205-512 et 205-535 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 mai 1983.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 17 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 094535

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 205-1539 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 mai 1983.

Remplacer: les lots 205-970 à 205-972 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 mai 1983.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 17 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 094756

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 205-1541 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 mai 1983.

Remplacer: les lots 205-896 et 205-897 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 mai 1983.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 17 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 094932

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 205-1540 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 mai 1983.

Remplacer: les lots 205-619 et 205-620 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 mai 1983.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 17 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 094946

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 319 et 320 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 mai 1983.

Remplacer: les lots 209-530 à 209-533 et une partie du lot 209 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 mai 1983.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 17 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 094996

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 205-1542 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 mai 1983.

Remplacer: les lots 205-769 à 205-771 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 mai 1983.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 17 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
29550-o 095021

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 217-548 à 217-559, 218-65 à 218-69 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 mai 1983.

Remplacer: les lots 217-519 à 217-522, 217-524 à 217-529, 217-539 a 217-543, 218-55 à 218-58, 218-61 et 218-62, ainsi que la partie restante du lot 217-530 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 mai 1983.

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 17 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
29550-o 095023

Paroisse de Pointe-Claire

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 167-118, 167-119 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 mai 1983.

Remplacer: les lots 167-50 à 167-52 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 mai 1983.

Cadastre: Pointe-Claire, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Kirkland

Québec, le 17 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
29550-o 094983

Paroisse de Pointe-Claire

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 167-116 et 167-117 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 mai 1983.

Remplacer: les lots 167-96 et 167-97 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 mai 1983.

Cadastre: Pointe-Claire, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Kirkland

Québec, le 12 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
29550-o 095211

Cité de Québec (quartier Montcalm)

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 4602 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 mai 1983.

Remplacer: le lot 4093-1 et une partie des lots 4093-2 et 4093 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 mai 1983

Cadastre: Québec, cité de (quartier Montcalm)
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 12 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
29550-o 254210

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 132-236 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 avril 1983.

Remplacer: une partie des lots 132-180 et 132-181 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 avril 1983.

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 17 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 094901

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 132-233 à 132-235 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 avril 1983.

Remplacer: une partie du lot 132-183 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 avril 1983.

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 17 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 094902

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 132-237 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 avril 1983.

Remplacer: une partie des lots 132-180 et 132-181 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 avril 1983.

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 17 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 094907

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 130-138 à 130-142, 132-238 à 132-264 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 mai 1983.

Remplacer: le lot 130-35, une partie des lots 130-42, 132-182, deux parties du lot 132-184 et la partie restante des lots 130-34, 132-183 et les parties restantes des lots 132-180 et 132-181 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 mai 1983.

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 17 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 094908

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 132-265 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 mai 1983.

Remplacer: le lot 132-54, une partie des lots 132-53 et 132-55 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 mai 1983.

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 17 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
29550-o 094963

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 127-80-35 à 127-80-46 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 mai 1983.

Remplacer: les lots 127-80-2 à 127-80-9 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 mai 1983.

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 17 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
29550-o 095004

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 128-54 à 128-78 et 130-120 à 130-137 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 mai 1983.

Remplacer:les lots 128-8-1 à 128-8-15, 130-19-7 à 130-19-17, 128-8 et une partie du lot 130-19 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 2 mai 1983.

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 17 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
29550-o 095027

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 119-340 et 119-341 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 mai 1983.

Remplacer: les lots 119-1 et 119-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 mai 1983.

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 17 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
29550-o 095036

Paroisse de Rivière-des-Prairies

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 104-122 à 104-134 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 mai 1983.

Remplacer: les lots 104-49 à 104-53, 104-103 à 104-105 et une partie des lots 104-54 et 104-106 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 mai 1983.

Cadastre: Rivière-des-Prairies, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 17 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
29550-o 095080

Canton de Robertson

Avis est par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 52A-1, rang V en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 mai 1983.

Cadastre: Robertson, canton de
Division d'enregistrement: Labelle
Municipalité: Des Ruisseaux

Québec, le 12 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
29550-o 255183

Paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie

Avis est par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: une partie du lot 14D-7, rang X, canton d'Abercrombie en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 avril 1983.

Cadastre: Sainte-Adèle-d'Abercrombie, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Sainte-Adèle

Québec, le 4 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
29550-o 094743

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1004-13, 1004-14, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 octobre 1982.

Remplacer: le lot 1004-8-42 et une partie du lot 1004-8, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 octobre 1982.

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la cité de Loretteville

Québec, le 16 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
29550-o 250327

Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière

Avis est par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 306-4-22-4, 306-4-22-5, 306-4-22-7 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 13 mai 1983.

Cadastre: Sainte-Anne-de-la-Pocatière, paroisse de
Division d'enregistrement: Kamouraska
Municipalité: la ville de la Pocatière

Québec, le 16 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
29550-o 254456

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 143-1751 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 mai 1983.

Remplacer: les lots 143-1657, 143-1658 et une partie des lots 143-1671-11, 143-1671 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 mai 1983.

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 11 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 254068

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 143-1750 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 mai 1983.

Remplacer: les lots 143-1590, 143-1591 et une partie des lots 143-1585-19, 143-1585 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 mai 1983.

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 11 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 254069

Paroisse de Saint-Bruno

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 140-231, 140-232, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 mai 1983.

Remplacer: les lots 140-149, 140-150, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 mai 1983.

Cadastre: Saint-Bruno, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Bruno-de-Montarville

Québec, le 18 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 253151

Paroisse de Sainte-Cécile

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 154-216, 154-217, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 mai 1983.

Remplacer: le lot 154-101 et une partie du lot 154-102, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 mai 1983.

Cadastre: Sainte-Cécile, paroisse de
Division d'enregistrement: Beauharnois
Municipalité: la ville de Salaberry-de-Valleyfield

Québec, le 9 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 253949

Paroisse de Saint-Constant

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 146-131, 146-132 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 mai 1983.

Remplacer: les lots 146-92, 146-93, 146-94 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 mai 1983.

Cadastre: Saint-Constant, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de Delson

Québec, le 16 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 254392

Paroisse de Sainte-Dorothée

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 225-35 et 225-36 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 avril 1983.

Remplacer: les lots 225-30 et 225-31 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 avril 1983.

Cadastre: Sainte-Dorothée, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 4 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 094763

Paroisse de Saint-Dunstan-du Lac-Beauport

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 162-13 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 mai 1983.

Remplacer: une partie du lot 162-4 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 mai 1983.

Cadastre: Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la paroisse de Saint-Dunstan-du Lac-Beauport

Québec, le 10 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 253602

Paroisse de Saint-Edmond-de-Stoneham

Avis est par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 18-15 à 18-18 et une partie des lots 18-1, 18-19 rang II en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 mai 1983.

Cadastre: Saint-Edmond-de-Stoneham, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: cantons unis de Stoneham et Tewkesbury

Québec, le 9 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 254395

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 27-276 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 mai 1983.

Remplacer: les lots 27-11 à 27-13 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 mai 1983.

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Saint-Eustache

Québec, le 9 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 094952

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 83-158 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 avril 1983.

Remplacer: les lots 83-49, 83-50, une partie des lots 83-14 à 83-23 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 avril 1983.

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Deux-Montagnes

Québec, le 5 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 094999

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 152-469 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 mai 1983.

Remplacer: une partie des lots 152-465-2 et 152-465 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil

dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 mai 1983.

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Québec, le 18 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
29550-o 095000

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 424-47 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 mai 1983.

Remplacer: les lots 424-36, 424-37, 424-38 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 mai 1983.

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Saint-Eustache

Québec, le 9 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
29550-o 095001

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 25-147 et 25-148 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 mai 1983.

Remplacer: les lots 25-19 et 25-82 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 mai 1983.

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Saint-Eustache

Québec, le 9 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
29550-o 095012

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 302-530 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 mai 1983.

Remplacer: les lots 302-159 et 302-272 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 mai 1983.

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Saint-Eustache

Québec, le 18 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
29550-o 094993

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 108-111 à 108-116 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 avril 1983.

Remplacer: les lots 108-98 à 108-101 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 avril 1983.

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Deux-Montagnes

Québec, le 5 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
29550-o 095034

Paroisse de Saint-Félix-du-Cap-Rouge

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 18-127, 18-128, 19-230 et 19-231 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 mai 1983.

Ajouter: les lots 19-218 à 19-228 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 mai 1983.

Remplacer: les lots 18-44, 18-45, 19-73 à 19-84, 19-132-A, 19-133 à 19-135, 19-138, 19-139, 19-165 et 19-166 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 mai 1983.

Cadastre: Saint-Félix-du-Cap-Rouge, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la paroisse de Saint-Félix-du-Cap-Rouge

Québec, le 9 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
29550-o 254350

Paroisse de Sainte-Geneviève

Avis est par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 62-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 mai 1983.

Cadastre: Sainte-Geneviève, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Pierrefonds

Québec, le 17 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
29550-o 095378

Paroisse de Saint-Hippolyte

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 25-31, rang VI, canton Abercrombie en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 avril 1983.

Remplacer: le lot 25-5 et une partie du lot 25-4, rang VI, canton Abercrombie en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 avril 1983.

Cadastre: Saint-Hippolyte, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Saint-Hippolyte

Québec, le 4 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
29550-o 094032

Paroisse de Saint-Hyppolyte

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 16-35, rang II, canton de Wexford en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 avril 1983.

Remplacer: une partie du lot 16-26, rang II, canton de Wexford en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 avril 1983.

Cadastre: Saint-Hippolyte, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la paroisse de Saint-Hippolyte

Québec, le 4 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
29550-o 094605

Paroisse de Saint-Hubert

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 43-180 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 mai 1983.

Ajouter: les lots 42-406 à 42-437, 43-181 à 43-213 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 mai 1983.

Remplacer: une partie des lots 42-169 et 43-111 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 mai 1983.

Cadastre: Saint-Hubert, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Hubert

Québec, le 18 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 253589

Paroisse de Saint-Jean-Chrysostome

Avis est par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 188-188 en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 mai 1983.

Cadastre: Saint-Jean-Chrysostome, paroisse de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: la ville de Saint-Jean-Chrysostome

Québec, le 10 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 254399

Paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 212-123 à 212-126 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 avril 1983.

Remplacer: les lots 212-58, 212-109 à 212-111, une partie des lots 212-112, 212-116 et 212-117 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 avril 1983.

Cadastre: Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot, paroisse
Division d'enregistrement: Vaudreuil
Municipalité: la ville de Île-Perrot

Québec, le 4 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 094011

Paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 244-408 et 244-409 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 mai 1983.

Remplacer: les lots 244-401 et 244-402 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 mai 1983.

Cadastre: Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot, paroisse de
Division d'enregistrement: Vaudreuil
Municipalité: la paroisse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot

Québec, le 17 mai 1983

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 095114

Paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 54-168 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 mai 1983.

Remplacer: les lots 54-1 et 54-2 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 mai 1983.

Cadastre: Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot, paroisse de
Division d'enregistrement: Vaudreuil
Municipalité: la paroisse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot

Québec, le 25 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 095138

Paroisse de Saint-Jerome

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 120-296, 120-297, 121-115 à 121-118 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 avril 1983.

Remplacer: les lots 120-255, 120-256, 120-281, 120-282, 121-99 à 121-101, 121-103 et 121-104 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 avril 1983.

Cadastre: Saint-Jérôme, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Saint-Antoine

Québec, le 4 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
29550-o 094857

Paroisse de Sainte-Julie

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 283-377, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 mai 1983.

Remplacer: les lots 283-4-1, 283-5-1, 283-6-1-1 et une partie des lots 283-6-1, 283-1, 283-2, 283-4 à 283-6, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 mai 1983.

Cadastre: Sainte-Julie, paroisse de
Division d'enregistrement: Verchères
Municipalité: la ville de Sainte-Julie

Québec, le 18 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
29550-o 254046

Paroisse de Saint-Laurent

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 2688 et 2689 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 mai 1983.

Remplacer: les lots 618-1 à 618-3, une partie des lots 617-20, 617-23, 618-4, 618-5, 618-14 à 618-16, 617 et 618 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 mai 1983.

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Mont-Royal

Québec, le 17 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
29550-o 094979

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 43-154 à 43-161 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1983.

Remplacer: les lots 43-90 à 43-96 et la partie restante du lot 43-89 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1983.

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 25 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
29550-o 094735

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 669-285 à 669-288 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 avril 1983.

Remplacer: les lots 669-57 à 669-61 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 avril 1983.

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 4 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G
29550-o 094754

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 496-148 et 496-149 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 mai 1983.

Remplacer: les lots 496-48 et 496-49 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 mai 1983.

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 13 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 094821

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 495-222 à 495-231 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 mai 1983.

Remplacer: les lots 495-196 à 495-202, une partie du lot 495-203 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 mai 1983.

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 25 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 094978

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 652-28, 652-29, 652-36, 652-45 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 mai 1983.

Ajouter: les lots 652-30 à 652-35 et 652-37 à 652-44 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 mai 1983.

Remplacer: une partie des lots 652-20 et 652-23 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 4 mai 1983.

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 9 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 095037

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 199-171 à 199-182 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 mai 1983.

Remplacer: les lots 199-105 à 199-114 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 mai 1983.

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 13 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 095168

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 199-183 à 199-199 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 mai 1983.

Remplacer: les lots 199-115 à 199-123, 199-99, 199-100, et une partie du lot 199-98 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 mai 1983.

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 13 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 095389

Paroisse de Saint-Martin

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 199-200 à 199-221 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 mai 1983.

Remplacer: les lots 199-91 à 199-97, 199-101 à 199-104, et la partie restante des lots 199-47 et 199-98 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 6 mai 1983.

Cadastre: Saint-Martin, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 13 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 095390

Paroisse de Saint-Michel

Avis est par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 555-9, en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 mai 1983.

Cadastre: Saint-Michel, paroisse de
Division d'enregistrement: Bellechasse
Municipalité: la paroisse de La Durantaye

Québec, le 11 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 253610

Paroisse de Saint-Michel-de-Vaudreuil

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1763-3-217 et 1763-3-218 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 mai 1983.

Remplacer: les lots 1763-3-120 et 1763-3-121 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 mai 1983.

Cadastre: Saint-Michel-de-Vaudreuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Vaudreuil
Municipalité: la ville de Vaudreuil

Québec, le 17 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 094317

Paroisse de Saint-Michel-de-Vaudreuil

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1907-2 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 mai 1983.

Remplacer: le lot 1907-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 5 mai 1983.

Cadastre: Saint-Michel-de-Vaudreuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Vaudreuil
Municipalité: la ville de Vaudreuil

Québec, le 10 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 094816

Paroisse de Sainte-Philomène

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 111-60, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 mai 1983.

Remplacer: la partie restante des lots 111-40, 111-41, en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 mai 1983.

Cadastre: Sainte-Philomène, paroisse de
Division d'enregistrement: Châteauguay
Municipalité: la ville de Mercier

Québec, le 25 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 253974

Paroisse de Sainte-Rose

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 495 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 mars 1983.

Remplacer: une partie du lot 26 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 mars 1983.

Cadastre: Sainte-Rose, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 19 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 094547

Paroisse de Sainte-Rose

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 31-315 et 31-316 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 avril 1983.

Remplacer: le lot 31-5 et une partie des lots 31-4 et 31-6 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 28 avril 1983.

Cadastre: Sainte-Rose, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 4 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 094751

Paroisse de Sainte-Rose

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 29-347 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 mai 1983.

Remplacer: les lots 29-122, 29-123, 29-121-1 et une partie du lot 29-121 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 3 mai 1983.

Cadastre: Sainte-Rose, paroisse de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 9 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 094762

Village de Sainte-Rose

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 133-37 à 133-39 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1983.

Remplacer: les lots 133-23, 133-24 et une partie du lot 133-22 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 mai 1983.

Cadastre: Sainte-Rose, village de
Division d'enregistrement: Laval
Municipalité: la ville de Laval

Québec, le 25 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 095078

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 554-1206 et 554-1207 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 avril 1983.

Remplacer: les lots 554-1116 et 554-1204 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 avril 1983.

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Sainte-Thérèse

Québec, le 4 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 094175

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 228-27 et 229-19 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 avril 1983.

Remplacer: la partie restante des lots 228-19 et 229-6 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 avril 1983.

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Sainte-Thérèse

Québec, le 4 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 094352

Paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 35-72 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 avril 1983.

Remplacer: le lot 35-52 et une partie du lot 35-51 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 avril 1983.

Cadastre: Sainte-Thérèse-de-Blainville, paroisse de
Division d'enregistrement: Terrebonne
Municipalité: la ville de Rosemère

Québec, le 4 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 094800

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 434-115, 434-116, 434-117 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 avril 1983.

Remplacer: les lots 434-109 à 434-112 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 29 avril 1983.

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Saint-Léonard

Québec, le 17 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

29550-o 094847

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 729 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 avril 1983.

Remplacer: le lot 396-1774, une partie des lots 396-1773, 395 et 396 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 7 avril 1983.

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Saint-Léonard

Québec, le 17 mai 1983.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
29550-o 094927

Projets de loi privés — Avis concernant les

Ville de Beaconsfield

Avis est, par les présentes, donné qu'un projet de loi amendant la charte de la ville de Beaconsfield sera présenté au Parlement, afin d'amender les limites de son territoire pour qu'il soit déclaré que la limite sud de ladite ville est, et a toujours été, lac Saint-Louis, incluant tous lots de grève et en eau profonde qu'ils soient remplis ou non.

Montréal, le 17 mai 1983.

Le conseiller juridique de la ville de Beaconsfield,
29060-22-4-o JAMES W. HEMENS, C.R.

Les Soeurs de Sainte-Anne

Avis est, par les présentes, donné que « Les Soeurs de Sainte-Anne » s'adresseront au Parlement pour obtenir la passation d'une loi en vue de confirmer certains titres de propriété relativement à l'ancien Couvent de Saint-Cuthbert.

Montréal, le 18 mai 1983.

Les procureurs de la requérante,
MONETTE, CLERK, BARAKETT,
29092-22-4-o LÉVESQUE, BOURQUE ET PEDNEAULT.

Soumissions — Demandes de

Ville de Greenfield-Park
(Laprairie)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de Greenfield-Park » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 640 000 $ d'obligations de la ville de Greenfield-Park datées du 15 août 1983 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 15 février et 15 août de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le jeudi 14 juillet 1983.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 août 1983.

Tableau d'amortissement — 640 000 $

Année	Capital
15 août 1984	58 000 $
15 août 1985	62 000
15 août 1986	69 000
15 août 1987	73 000
15 août 1988	77 000
15 août 1989	85 000
15 août 1990	91 000
15 août 1991	99 000
15 août 1991	26 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Greenfield-Park s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 août 1983, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 287 — 126 000 $; 382 — 42 000 $;

386 — 269 000 $; 390 — 136 000 $; 391 — 33 000 $ renouvellements d'emprunt; 493 — 34 000 $ tr. de voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le jeudi 14 juillet 1983.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le jeudi 14 juillet 1983 à 20 h 15 à l'hôtel de ville, 156, boul. Churchill, ville de Greenfield-Park, comté de Laprairie, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Greenfield-Park, comté de Laprairie, le 14 juin 1983

Le greffier,
GEORGES ZAKAIB

Hôtel de ville
156, boul. Churchill
ville de Greenfield-Park
comté de Laprairie, QC J4V 2M3
téléphone: 671-5955, code 514 29589-o

Ville de Jonquière
(Jonquière)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné René Perron, greffier à l'hôtel de ville, 2890, place Davis, secteur Arvida, ville de Jonquière, comté de Jonquière, QC, jusqu'à 20 h, le lundi 11 juillet 1983, pour l'achat de 3 975 000 $ d'obligations de la ville de Jonquière datées du 15 août 1983 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 15 février et 15 août de chaque année.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 août 1983.

Tableau d'amortissement — 3 975 000 $

Année	Capital
15 août 1984	196 000 $
15 août 1985	212 000
15 août 1986	227 000
15 août 1987	249 000 $
15 août 1988	267 000
15 août 1988	2 824 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Jonquière s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 août 1983, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 29 — 80 000 $; 30 — 340 000 $; 31 — 80 000 $; 404-71 — 269 000 $; 417-72 — 248 000 $ renouvellements d'emprunt; 205 — 140 000 $ subv. édifices résid.; 299 — 73 000 $ aq., const. d'un ponceau; 311 — 40 000 $ élect.; 327 — 200 000 $ inst. de serv. mun.; 341 — 132 000 $ inst. lignes aériennes d'élect.; 344 — 340 000 $ inst. de serv. mun.; 347 — 100 000 $ ach. d'équip., machinerie; 349 — 65 000 $ aq., ég.; 350 — 320 000 $ aq. ég. rue; 369 — 400 000 $ tr. de réfection, serv. mun.; 381 — 150 000 $ rén. du palais des sports; 382 — 148 000 $ aq. ég. pavage; 384 — 415 000 $ rén. réseau élect.; 390 — 175 000 $ réfection de rues, const. trottoirs; 392 — 260 000 $ tr. de voirie.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 20 h, le lundi 11 juillet 1983 à l'hôtel de ville, 2890, place Davis, secteur Arvida, ville de Jonquière, comté de Jonquière, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Jonquière, comté de Jonquière, le 14 juin 1983

Le greffier,
RENÉ PERRON

Hôtel de ville
2890, place Davis
secteur Arvida
ville de Jonquière
comté de Jonquière, QC G7X 7W7
téléphone: 547-6631, code 418 29590-o

Ville de Lac-Brome
(Brome-Missisquoi)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de Lac-Brome » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 864 000 $ d'obligations de la ville de Lac-Brome datées du 15 août 1983 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 15 février et 15 août de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 11 juillet 1983.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 août 1983.

Tableau d'amortissement — 864 000 $

Année	Capital
15 août 1984	20 000 $
15 août 1985	22 000
15 août 1986	23 000
15 août 1987	25 000
15 août 1988	27 000
15 aout 1988	747 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Lac-Brome s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 août 1983, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 30 — 864 000 $ renouvellement d'emprunt.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 11 juillet 1983.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 11 juillet 1983 à 20 h, à la caserne de pompiers, 27, Mont-Écho, ville de Lac-Brome, comté de Brome-Missisquoi, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Lac-Brome, comté de Brome-Missisquoi, le 13 juin 1983

Le greffier,
MADAME LUCIE VIAU

Hôtel de ville
122, Lakeside
Case postale 60 (Knowlton)
ville de Lac-Brome
comté de Brome-Missisquoi, QC J0E 1V0
téléphone: 243-6111, code 514 29591-o

Ville de Notre-Dame-du-Lac
(Kamouraska-Témiscouata)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de Notre-Dame-du-Lac » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 470 000 $ d'obligations de la ville de Notre-Dame-du-Lac datées du 15 août 1983 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 15 février et 15 août de chaque année.

Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mercredi 13 juillet 1983.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 août 1983.

Tableau d'amortissement — 1 470 000 $

Année	Capital
15 août 1984	48 000 $
15 août 1985	54 000
15 août 1986	59 000
15 août 1987	65 000
15 août 1988	72 000
15 août 1988	1 172 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Notre-Dame-du-Lac s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 août 1983, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 28 — 55 000 $ renouvellement d'emprunt; 06-82 — 890 000 $ coût excéd. des règlements 12-79 et 02-80; 07-82 — 525 000 $ consolidation de déficit.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mercredi 13 juillet 1983.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 13 juillet 1983 à 20 h 30 à l'hôtel de ville, 5, rue Hôtel-de-Ville, ville de Notre-Dame-du-Lac, comté de Kamouraska-Témiscouata, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Notre-Dame-du-Lac, comté de Kamouraska-Témiscouata, le 14 juin 1983

Le secrétaire-trésorier,
HERMEL ROUSSEL

Hôtel de ville
5, rue Hôtel-de-VJlle
ville de Notre-Dame-du-Lac
comté de Kamouraska-Témiscouata, QC G0L 1X0
téléphone: 899-6743, code 418 29592-o

Régie intermunicipale d'aqueduc et d'égout de Lotbinière-Centre

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Réjean Tousignant, secrétaire-trésorier, au bureau municipal, 137, de la Station, Laurier-Station, comté de Lotbinière, QC, jusqu'à 16 h 30, le mardi 12 juillet 1983 et par après jusqu'à 19 h 30, le même jour, au centre communautaire, 372, rue Saint-Joseph, Laurier-Station, comté de Lotbinière, QC, pour l'achat de 600 000 $ d'obligations de la Régie intermunicipale d'aqueduc et d'égout de Lotbinière-Centre datées du 15 août 1983 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 15 février et 15 août de chaque année.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 août 1983.

Tableau d'amortissement — 600 000 $

Année	Capital
15 août 1984	35 000 $
15 août 1985	40 000
16 août 1986	45 000
15 août 1987	49 000
15 août 1988	54 000
15 août 1988	377 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La Régie intermunicipale d'aqueduc et d'égout de Lotbinière-Centre s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 août 1983, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 82-02 — 600 000 $ tr. d'aqueduc.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 19 h 30, le mardi 12 juillet 1983 au centre communautaire, 372, rue Saint-Joseph, Laurier-Station, comté de Lotbinière, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Régie intermunicipale d'aqueduc et d'égout de Lotbinière-Centre, le 13 juin 1983

Le secrétaire-trésorier,
RÉJEAN TOUSIGNANT

Bureau municipal
137, de la Station
Laurier-Station
comté de Lotbinière, QC G0S 1N0
téléphone: 728-3852, code 418 29593-o

Ville de Saint-Pierre
(Marquette)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de Saint-Pierre » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 697 000 $ d'obligations de la ville de Saint-Pierre datées du 15 août 1983 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 15 février et 15 août de chaque année.

Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mardi 12 juillet 1983.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 août 1983.

Tableau d'amortissement — 697 000 $

Année	Capital
15 août 1984	24 000 $
15 août 1985	26 000
15 août 1986	29 000
15 août 1987	31 000
15 août 1988	34 000
15 août 1988	553 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la Caisse populaire de ville Saint-Pierre ou à la Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Saint-Pierre s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 août 1983, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 448 — 36 000 $; 463 — 158 000 $ renouvellements d'emprunt; et des règlements suivants: 606 — 222 000 $ tr. d'amén. de 2 terrains de balle-molle, amél. syst. d'éclairage; 611 — 106 000 $ trottoir, voirie, pavage etc.; 615 — 175 000 $ quote-part const. d'un gymnase.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division dés obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mardi 12 juillet 1983.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 12 juillet 1983 à 20 h, au bureau de la mairie, 69, 5e Avenue, ville de Saint-Pierre, comté de Marquette, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Saint-Pierre, comté de Marquette, le 13 juin 1983

Le secrétaire-trésorier,
GÉRARD GOYETTE

Bureau de la mairie
69, 5e Avenue
ville de Saint-Pierre
comté de Marquette, QC H8R 1P1
téléphone: 364-5153, code 514 29594-o

Ville de Waterloo
(Shefford)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de Waterloo » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 245 000 $ d'obligations de la ville de Waterloo datées du 15 août 1983 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 15 février et 15 août de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 11 juillet 1983.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 août 1983.

Tableau d'amortissement — 245 000 $

Année	Capital
15 août 1984	9 000 $
15 août 1985	10 000
15 août 1986	12 000
15 août 1987	13 000
15 août 1988	14 000
15 août 1988	187 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Waterloo s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 août 1983, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 81-418 — 245 000 $ tr. d'aqueduc et d'égout.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 11 juillet 1983.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 11 juillet 1983 à 20 h, à l'hôtel de ville, 417, rue de la Cour, ville de Waterloo, comté de Shefford, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Waterloo, comté de Shefford, le 13 juin 1983

Le greffier,
RENÉ BELLEFEUILLE

Hôtel de ville
417, rue de la Cour
ville de Waterloo
comté de Shefford, QC J0E 2N0
téléphone: 539-2287, code 514 29595-o

Syndicats professionnels — Loi sur les

SYNDICAT DE L'UPA DE LA RÉGION DU NORD DE LA LIÈVRE

La formation d'une association sous le nom de SYNDICAT DE L'UPA DE LA RÉGION DU NORD DE

LA LIÈVRE » pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 1983 05 19.

Le siège principal de l'association est à Ferme-Neuve, district judiciaire de Labelle.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

29588-o 1864-3734

Vente(s) par licitation

Montréal

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-002940-763

MARIE-JEANNE ROBILLARD, demanderesse, contre GABRIEL DUFRESNE, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Conformément à un jugement rendu par l'honorable juge Réjane L. Colas de la Cour supérieure du district de Montréal, daté du 7 octobre 1981, ordonnant la licitation de l'immeuble suivant:

« Un emplacement ayant front sur la rue Christophe-Colomb à Montréal, connu et désigné comme étant les lots numéros trois cent soixante-douze et trois cent soixante-treize de la subdivision officielle du lot originaire quatre cent quatre-vingt-huit (488-372 et 373) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sault-aux-Récollets, avec maison érigée sur la subdivision trois cent soixante-treize dudit lot quatre cent quatre-vingt-huit (488-373) portant les numéros d'immeuble 7282, 7284 et 7286 de la rue Christophe-Colomb, avec circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve actuellement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 17 014,50 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT-HUITIÈME jour de JUILLET 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 13 juin 1983 29565-o

Vente(s) par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Abitibi

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Abitibi
No 605-05-000206-79
S. 605-18-000013-83

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal, étant aux droits de la Banque Canadienne Nationale et de la Banque Provinciale du Canada par la fusion de ces deux dernières, telle qu'approuvée par le gouverneur en conseil en date du 1er novembre 1979 suivant arrêté C.P. 1979-2921, le tout en conformité de la Loi sur les banques, demanderesse, contre SERGE VILLENEUVE, domicilié et résidant au 311, rue Wilson à Chibougamau, district d'Abitibi, défendeur.

« Maison mobile mesurant 7 pi de largeur par 40 pi de longueur, située au 15, rue Vanier, Matagami. Rallonge: mesurant 14 pi de largeur par 40 pi de longueur, située sur le lot suivant: la redivision deux de la subdivision deux du lot cinq cent onze, bloc un (1-511-2-2) aux plan et livre de renvoi officiels du canton d'Isle-Dieu. Ledit lot appartenant à la ville de Matagami. »

La mise à prix est fixée à 3 863,25 $, montant que l'adjudicataire devra payer immédiatement au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi (sous réserve toutefois du droit de rétention par le saisissant ou par un créancier hypothécaire, selon l'article 689 C.P.C.).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Abitibi, palais de justice, 891, 3e Rue ouest, Amos, le MER-

CREDI DIXIÈME jour d'AOÛT 1983 à TREIZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
JEAN GRENIER

Bureau du shérif
Cour supérieure
Amos, le 8 juin 1983 29513-o

Bedford

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-003333-825
S. 460-18-000253-839

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, Sainte-Foy, district de Québec, partie demanderesse, contre YVON DAIGLE, domicilié au 1378, rang 1, chemin Robidoux à Roxton-Pond, comté de Shefford, partie défenderesse, et JOLIN, TURCOTTE & ASSOCIÉS, ès qualités de syndics à la faillite, du 317 de la rue Racine à Granby, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

« Une propriété connue et désignée comme étant les lots numéros un et deux, tous deux de la subdivision du lot cinq « a » (5a-1, 5a-2) dans le rang I du canton de Roxton, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Pudentienne, division d'enregistrement de Shefford; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Les immeubles ci-après décrits doivent être inclus dans la vente par shérif car ils sont devenus immeubles par destination: douze (12) cages à porcelets fabrication domestique, 1978; onze (11) cages à mise-bas de fabrication domestique, 1978; un (1) écureur Lajoie, 260 pieds de chaînes, 1978; un (1) silo à moulée Victoria, 12 tonnes, 1978. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 21 501,60 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multiplée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77, rue Principale, 2e étage, Granby, le MARDI VINGT-SIXIÈME jour de JUILLET 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif,
ME AIMÉ BEAUDRY

Bureau du shérif
Cour supérieure
Granby, le 6 juin 1983 29493-o

Frontenac

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Frontenac
No 235-05-000140-77
S. 235-18-000015-838

DAME CÉCILE GRENIER, domiciliée et résidant au 557, 9e Rue, Thetford-Mines, district de Frontenac, partie demanderesse, contre LES HÉRITIERS DE FEU JEAN-LOUIS LABBÉ, autrefois domicilié au 349, 8e Rue ouest, Thetford-Mines, district de Frontenac, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Thetford, mis en cause.

« Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision 388 du lot numéro 22 au cadastre officiel pour le 5e Rang du canton de Thetford, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à cinq mille neuf cents dollars (5 900,00 $), soit vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le minsitre des Affaires municipales, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Frontenac, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Thetford, 693, Saint-Alphonse ouest, Thetford-Mines, le TROISIÈME jour d'AOÛT 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CLAUDE RANCOURT

Bureau du shérif
Cour supérieure
Thetford-Mines, le 10 juin 1983 29549-o

Hauterive

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hauterive
No 655-02-000436-821
S. 655-18-000011-836

LA VILLE DE FORESTVILLE, demanderesse, contre ROBERT BEAULIEU, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saguenay, mis en cause.

Un immeuble connu et désigné comme étant et composant la subdivision vingt du lot originaire numéro sept, rang Dix (7-20, rg X) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel d'une partie révisée du canton de Laval, sauf à distraire la subdivision un de la subdivision vingt du lot originaire sept, rang Dix (7-20-1, rg X), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Laval, division d'enregistrement de Saguenay. Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, et plus particulièrement la bâtisse portant l'adresse 87, rue Martel, Saint-Luc-de-Laval, propriété de M. et Mme Robert Beaulieu.

La mise à prix est fixée à 7 261,50 $, 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Hauterive, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement de Saguenay, palais de justice, avenue Mance, Baie-Comeau, le MARDI DEUXIÈME jour d'AOÛT 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MARTINE BABIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Baie-Comeau, le 10 juin 1983 29559-o

Hull

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-045894-826

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1155, boulevard Dorchester ouest, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre GUY L. MONETTE, sans domicile ni résidence connus dans la province de Québec mais ayant un lieu de travail au 1403, 29th Street, Calgary, Alberta, partie défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot quarante-six de la subdivision officielle du lot originaire vingt-cinq B (25B-46) rang Six (rg VI) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Hull, avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes et non apparentes affectant ledit immeuble.

La construction de plus d'une résidence unifamiliale par acre de superficie est défendue et aucun autre genre de construction n'est permis. À cet effet, R. Scholle Inc. établit, par les présentes, contre la propriété ci-haut mentionnée, une servitude de père de famille à perpétuité, cette servitude étant établie en faveur du résidu dudit lot, la propriété de R. Scholle Inc.

Les lots vingt-cinq B et vingt-six (25B et 26) aux plan et livre de renvoi officiels pour le rang Six, canton de Hull et leurs subdivisions sont également sujets et jouissent d'une servitude d'égouttement telle qu'établie aux termes d'un acte de servitude passé devant Claude Blain, notaire, le vingt-neuf mars nil neuf cent soixante-treize (29 mars 1973) dont copie a été enregistrée au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau sous le numéro 108275. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de mille trois cent quatre-vingt-huit dollars et soixante-quinze centins (1 388,75 $). Ce montant minimal fixé par le shérif est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 72). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki,

QC, le DIX-NEUVIÈME jour d'AOÛT 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 1er juin 1983 29494-o

Iberville

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour municipale — District d'Iberville
No 01-348-82

VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU, partie demanderesse, contre SPAGHETTI ILLIMITÉS, 780, Saint-Jacques, Saint-Jean-sur-Richelieu, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Saint-Jean, 320, Séminaire, Saint-Jean, QC, mis en cause.

« *a)* Un lot de la resubdivision officielle du lot numéro 15 de la subdivision officielle du lot originaire numéro 108 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jean (108-15-1).

b) Les lots 16 et 17 de la subdivision officielle du lot originaire numéro 108 dudit cadastre (108-16 et 108-17);

c) Le lot numéro 1 de la resubdivision officielle du lot numéro 18 de la subdivision officielle du lot numéro 108 dudit cadastre (108-18-1) avec bâtisse y érigée, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 780 de la rue Saint-Jacques à Saint-Jean-sur-Richelieu, QC. »

Évaluation municipale: 170 100,00 $

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit 41 249,25 $, compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Saint-Jean, 320, Séminaire, Saint-Jean, le VINGT-SIXIÈME jour de JUILLET 1983 à ONZE heures.

Le shérif,
SERGE HÉBERT

Bureau du shérif
Cour municipale
Saint-Jean-sur-Richeljeu, le 10 juin 1983 29535-o

Joliette

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette
No 705-02-000092-825

LES ASSURANCES C. LEFEBVRE LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 6068, rue Principale, Saint-Zénon, district de Joliette, partie demanderesse, contre PIERRE SAINT-JEAN, domicilié et résidant au 523, du Collège, Berthierville, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division de Berthier, mis en cause.

« Un terrain situé en la paroisse de Saint-Michel-des-Saints, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cinquante-deux (ptie 52), rang Sept, cadastre officiel du canton de Provost, division d'enregistrement de Berthier, mesurant en front sur le chemin public, deux cents pieds (200 pi) sur une profondeur de quatre cents pieds (400 pi) le tout, mesures anglaises, et plus ou moins; borné comme suit: en front par le chemin public, en arrière et d'un côté par le terrain appartenant à Gérald Lefebvre et étant une partie du lot 52 et de l'autre côté par le terrain appartenant à Jean-Paul Morin et Ginette Chartrand et étant une partie du lot numéro cinquante-trois (ptie 53), rang Sept dudit cadastre; sans bâtisse. Tel que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes inhérentes audit immeuble. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du C.P.C., est fixé à la somme de 551,25 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Berthier, 180, rue Champlain, Berthierville, le

MERCREDI VINGT-SEPTIÈME jour de JUILLET 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 8 juin 1983 29514-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-012107-822

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, corps politique légalement constitué, ayant son siège social et son bureau à Montréal, dit district, partie demanderesse, contre GILLES LAFRENIÈRE, résidant et domicilié au 1338, Tremblay, La Plaine, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division de L'Assomption, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Tremblay, Domaine Bronco à La Plaine, composé de:

a) de la subdivision cent trente-quatre du lot originaire neuf cent quatre-vingt-onze (991-134) au cadastre de la paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche;

b) de la subdivision cent vingt-sept du lot originaire neuf cent quatre-vingt-douze (992-127) audit cadastre.

Avec maison y érigée portant le numéro 1338 de ladite rue Tremblay. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du C.P.C., est fixé à la somme de 8 185,75 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le JEUDI VINGT-HUITIÈME jour de JUILLET 1983 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 8 juin 1983 29515-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-001144-836

CRÉDIT TRANS-CANADA LIMITÉE, partie demanderesse, contre YVON JUTRAS, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division de L'Assomption, mis en cause.

« Un emplacement connu et désigné comme étant le numéro trente de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent treize (113-30) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Notre-Dame de L'Assomption de Repentigny. Avec une bâtisse dessus érigée portant le numéro 280, boulevard Larochelle en la ville de Repentigny. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve, mais sujet à toutes les servitudes d'utilité publique qui existent ou pourraient exister sur ledit immeuble. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du C.P.C., est fixé à la somme de 15 192,75 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le JEUDI VINGT-HUITIÈME jour de JUILLET 1983 à TREIZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 8 juin 1983 29516-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 705-02-000355-829

RONALD LECLAIR, partie demanderesse, contre PAUL DESHARNAIS, PAULINE MOREAU, JEAN HADE, MONIQUE PATENAUDE, GERMAIN ISABELLE, ROSIANNE VALCOURT, MADELEINE VALCOURT, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division de L'Assomption, mis en cause.

« Un emplacement connu et désigné sous le numéro un de la resubdivision officielle du lot numéro deux de la subdivision officielle du lot originaire du lot numéro quatre cent quatre-vingt-six (486-2-1) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de L'Assomption, division d'enregistrement de L'Assomption, contenant en superficie cinquante-trois mille cinq cent quarante et un pieds carrés (53 541 pi²), mesures anglaises. Avec une bâtisse y érigée, portant le numéro d'immeuble 1980, Bas-L'Assomption nord, paroisse de L'Assomption. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du C.P.C., est fixé à la somme de 42 311,50 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le JEUDI VINGT-HUITIÈME jour de JUILLET 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 8 juin 1983 29517-o

Kamouraska

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Kamouraska
Nos 250-05-000120-824
250-18-000031-834

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et un bureau au 90, rue Beaubien, Rivière-du-Loup, district de Kamouraska, partie demanderesse, contre SNACK BAR 185 LTÉE, corporation légalement constituée en vertu de lettres patentes, ayant son siège social au 318, rue des Raymond à Rivière-du-Loup, district de Kamouraska, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Témiscouata, mis en cause.

« Un terrain ou emplacement de forme irrégulière, mesurant trente-neuf mètres et cinquante-neuf centièmes (39,59 m, soit 129,88 pi), vers le nord, soixante mètres et quatre-vingt-seize centièmes (60,96 m soit 200 pi) vers le nord-est, soixante mètres et quatre-vingt-seize centièmes, (60,96 m, soit 200 pi) vers le sud-est, quatre-vingt-onze mètres et quarante-quatre centièmes (91,44 m, soit 300 pi) vers le sud-ouest et trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48 m, soit 100 pi) vers le nord-ouest; borné vers le nord par une partie du lot 1 (chemin public), vers le nord-est par une partie du lot 7A, rang Sud-ouest, chemin Neuf (route 185), vers le sud-est et vers le sud-ouest par une partie du lot 1, et vers le nord-ouest par une partie du lot 1 (chemin public); lequel terrain est connu et désigné comme étant le lot un-un (lot 1-1) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Antonin, les six milles acres, avec bâtisses, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Kamouraska, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à 13 113,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Témiscouata, 65A, rue Iberville, Rivière-du-Loup, le MARDI VINGT-SIXIÈME jour de JUILLET 1983 à TREIZE heures.

Le shérif adjoint,
RACHEL BELZILE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rivière-du-Loup, le 1er juin 1983 29495-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Kamouraska
Nos 250-05-000015-834
250-18-000030-836

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE K.R.T., 445, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup, partie demanderesse, contre DÉCORATION M.B.R. INC, corporation légalement constituée en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies, avec siège social au parc Industriel, Rivière-du-Loup, district de Kamouraska, et BERTRAND BÉLANGER, 15½, rue Bellevue, Saint-Romuald, district de Québec, et LIO-

NEL CÔTÉ, 64, place Carrier, Rivière-du-Loup, district de Kamouraska, partie défendresse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Témiscouata, mis en cause.

« Le lot numéro neuf cent quarante-quatre-cinq-deux (944-5-2) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup, dans la cité de Rivière-du-Loup (parc Industriel), avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Kamouraska, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 37 392,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Témiscouata, 65A de la rue Iberville à Rivière-du-Loup, le MARDI VINGT-SIXIÈME jour de JUILLET 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RACHEL BELZILE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rivière-du-Loup, le 1er juin 1983 29496-o

Montréal

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-004690-827

ASSURANCE VIE DESJARDINS, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 200, avenue des Commandeurs, Lévis, district de Québec, partie demanderesse, contre GAÉTAN MATHIEU, domicilié au 8265, 14e Avenue, Saint-François, Laval, ÉVARISTE MATHIEU, 8255, 14e Avenue, Saint-François, Laval, 87850 CANADA & CIE, 985, montée du Moulin, Saint-François, Laval, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

« Un immeuble ayant front sur la rue Bousquet, ville de Laval (Chomedey), connu et désigné comme étant le lot numéro soixante-treize de la subdivision du lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent huit (308-1-73) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Martin. Avec la maison dessus érigée, portant le numéro d'immeuble 1225, rue Bousquet, Chomedey, ville de Laval. Ainsi que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment à une servitude en faveur d'Hydro-Québec, enregistrée à Laval, sous le numéro 335701. »

La mise à prix est fixée à 66 020,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipale en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le VINGT-NEUVIÈME jour de JUILLET 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 13 juin 1983 29560-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Montréal
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-017268-820

BANQUE DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 2, place Laval, ville de Laval, H7N 5N6, district de Montréal, partie demanderesse, contre GISÈLE LEMIEUX-BOUCHARD, domiciliée et demeurant au 3275, rue Toulon, Duvernay, ville de Laval, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

« Un emplacement situé en la ville de Laval, quartier Duvernay, connu et désigné comme étant la subdivision numéro quatre-vingt-douze du lot originaire numéro quatre-vingt-un (81-92) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul. Avec la bâtisse y érigée portant le numéro d'immeuble 3275, rue Toulon. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes ses circonstances et dépendances, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 17 611,50 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation

municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le VINGT-NEUVIÈME jour de JUILLET 1983 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 13 juin 1983 29561-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-000067-833

BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse, contre J.A. DORÉ TRANSPORT INC., ayant son bureau au 3750, place Élie-Auclair, district de Montréal, et JACQUES LAROCQUE et GISÈLE LAROCQUE, demeurant et résidant au 3750, place Élie-Auclair, district de Montréal, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Les biens immeubles de la codéfenderesse, J.A. Doré Transport Inc.:

« 1. Un emplacement ayant front sur la rue Saint-Ambroise, en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro cent six de la subdivision officielle du lot originaire numéro mille neuf cent treize (1913-106) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal. Avec toutes les bâtisses y érigées et notamment la bâtisse portant le numéro d'immeuble 4207 de ladite rue Saint-Ambroise.

La mise à prix est fixée à 17 242,50 $.

2. Un emplacement ayant front sur la rue Saint-Ambroise à Montréal, mesurant trente-trois pieds de largeur en front, trente-six pieds et sept pouces de largeur à l'arrière, par quatre-vingt-neuf pieds et huit pouces de profondeur dans sa ligne nord-est, et quatre-vingt-dix pieds et quatre pouces de profondeur dans sa ligne sud-ouest, composé comme suit:

a) La partie sud-ouest de la subdivision quatre-vingt-deux du lot numéro mille neuf cent treize (1913 S.-O. ptie 82) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, mesurant vingt pieds de largeur en front, vingt-trois pieds et sept pouces de largeur à l'arrière, par toute la profondeur dudit lot de subdivision, et borné en front, au sud-ouest, par la rue Saint-Ambroise, à l'arrière, au nord-ouest, par la partie du lot mille huit cent quarante-quatre, d'un côté, au nord-est, par la partie nord-est dudit lot de subdivision numéro quatre-vingt-deux du lot numéro mille neuf cent treize, et de l'autre côté au sud-ouest par la subdivision numéro quatre-vingt-un dudit lot mille neuf cent treize ci-après décrit;

b) La moitié nord-est de la subdivision quatre-vingt-un dudit lot mille neuf cent treize (1913 N.-E. ½ 81) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, mesurant treize pieds de largeur en front et à l'arrière, par toute la profondeur dudit lot de subdivision et borné en front, au sud-est, par la rue Saint-Ambroise, à l'arrière par la partie du lot mille huit cent quarante-trois, sur un côté, au sud-ouest, par la demie sud-ouest dudit lot de subdivision numéro quatre-vingt-un dudit lot mille neuf cent treize, et sur l'autre côté, au nord-est, par la partie du lot de subdivision quatre-vingt-deux dudit lot mille neuf cent treize ci-dessus décrit.

Les dimensions ci-dessus indiquées sont des mesures anglaises et plus ou moins; le tout tel que montré comme étant la partie entourée d'un liséré vers sur le plan de ladite propriété préparé par M.D. Barclay, arpenteur-géomètre, en date du 19 août 1971, et dont une copie est jointe à l'acte de vente de Roger Roy à Myer Roth reçu devant N. Dickson, notaire, le 21 septembre 1971, et enregistré à Montréal sous le numéro 429316.

Avec le bâtiment dessus construit et portant le numéro d'immeuble 4211 de la rue Saint-Ambroise. »

La mise à prix est fixée à 7 296,00 $. Ces montants représentent 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus séparément au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local

7.81, le DEUXIÈME jour d'AOÛT 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 14 juin 1983 29562-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-019399-821

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE LA SAUVEGARDE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1, complexe Desjardins, Montréal, H5B 1E2, partie demanderesse, contre 87850 CANADA ET CIE, société en commandite, dûment enregistrée au protonotaire du district de Montréal, le trois (3) octobre 1978, sous le numéro 500-15-023695-78, ayant son bureau au 8265, 14e Avenue, Saint-François, Laval, QC, et GAËTAN MATHIEU, contracteur, domicilié au 8265, 14e Avenue, Saint-François, ville de Laval, QC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

L'immeuble de la partie défenderesse, 87850 Canada & Cie:

Un immeuble ayant front sur la rue Bousquet (Pont-Viau), ville de Laval, connu et désigné comme étant la subdivision quatre-vingt-quatre de la subdivision du lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent huit (308-1-84), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Martin. Avec la maison y érigée, portant le numéro d'immeuble 1305 de ladite rue Bousquet, Pont-Viau, ville de Laval. Ainsi que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, et sujet notamment à une servitude de passage créée aux termes de l'acte enregistré à Laval, sous le numéro 335701.

La mise à prix est fixée à 55 855,30 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le VINGT-NEUVIÈME jour de JUILLET 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 13 juin 1983 29563-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-010543-823

COMPAGNIE TRUST ROYAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social et un bureau au 630, Dorchester ouest, Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre 89167 CANADA LTÉE, corps politique et incorporé, a/s Ronald Ayoub, 4500, promenade Patton, Chomedey, Laval, et RONALD AYOUB, 4500, promenade Patton, Chomedey, Laval, district de Montréal, et 107922 CANADA INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau a/s M. Mesrop Artinian, 1160, rue Jeanne, Sainte-Dorothée, Laval, et JEAN VÉZINA, domicilié et résidant au 323, rue Bleignier, ville Saint-Laurent, district de Montréal, et MESROP ARTINIAN, domicilié et résidant au 1160, rue Jeanne, Sainte-Dorothée, Laval, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

1. « Un terrain de configuration irrégulière, situé dans la ville de Mont-Royal, et connu et désigné comme étant constitué des parties suivantes:

a) La partie non subdivisée de la partie sud-ouest de la subdivision trois cent cinquante-six du lot originaire numéro six cent trente-deux (632-ptie n.s. de ptie S.-O. de 356), suivant les plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent; cette partie mesure cinquante pieds (50 pi) de largeur sur une profondeur de quatre-vingt-treize pieds (93 pi), et elle est bornée comme suit: à l'avant, au nord-ouest, par l'avenue Beaumont; à l'arrière, au sud-est, par le lot 628-235 ci-après décrit; d'un côté, soit au nord-est, par une partie du lot 628-392 et par le lot 632-356-1; et de l'autre côté, soit au sud-ouest, par le lot 632-355; tous ces lots figurent au cadastre susdit;

b) La subdivision numéro deux cent trente-cinq du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-235), suivant les plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent. Cette subdivision mesure cinquante pieds (50 pi) de largeur sur quatre-vingt-treize pieds (93 pi) de profondeur, et elle est bornée comme suit: au

nord-ouest par la partie du lot 632-356 décrite ci-dessus en *a)*; au nord-est par le lot 628-392; au sud-est par une partie du lot 628-243-1; et au sud-ouest par le lot 628-234; tous ces lots figurent au cadastre susdit;

c) La partie sud-ouest de la resubdivision un de la subdivision deux cent quarante-trois du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-243-ptie S.-O. 1), suivant les plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent. Cette parcelle de terrain mesure cinquante pieds (50 pi) de largeur sur sa limite nord-ouest, sur des profondeurs de trente-huit pieds et huit dixièmes (38,8 pi) sur sa limite sud-ouest, et de soixante-six pieds (66 pi) sur sa limite nord-est. Elle est bornée comme suit: au nord-ouest par le lot 628-235, ci-dessus décrit en *b)*; au nord-est, en partie par une partie du lot 628-392, et au sud-est et au sud-ouest par la partie non subdivisée du lot 628-243; tous ces lots figurent au cadastre susdit:

d) La subdivision trois cent quatre-vingt-dix du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-390), suivant les plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent. Cette subdivision mesure quarante-quatre pieds (44 pi) de largeur sur sa limite nord-ouest, sur des profondeurs et cinquante-deux pieds (52 pi) sur sa limite sud-ouest et de soixante-quinze pieds et six dixièmes (75,6 pi) sur sa limite nord-est. Elle est bornée comme suit au nord-ouest par le lot 628-392; au nord-est par le lot 628-391 ci-dessous décrit en *e)*; au sud-ouest par la partie du lot 628-243-1 décrite ci-dessus en *c)*; et au sud-est par une partie du lot 628-287; tous ces lots figurent au cadastre susdit;

e) La subdivision trois cent quatre-vingt-onze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-391) suivant les plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent; cette subdivision mesure cinquante-six pieds (56 pi) de largeur sur sa limite nord-ouest, sur des profondeurs de soixante-quinze pieds et six dixièmes (75,6 pi) sur sa limite sud-ouest et de cent cinq pieds et soixante-cinq centièmes (105,65 pi) sur sa limite nord-est; elle est bornée comme suit: au nord-ouest par les lots 628-392, 628-388 et 628-389; au nord-est par le lot 628-387; au sud-ouest par le lot 628-390; ci-dessus décrit en *d)*; au sud-est par des parties des lots 628-287 et 628-288; tous ces lots figurent au cadastre susdit;

Avec les bâtiments dessus construits, et plus particulièrement ceux qui portent les numéros 1100, 1102 et 1104, et 1190 et 1070 de l'avenue Beaumont.

Toutes les dimensions indiquées ci-dessus sont en mesures anglaises, et plus ou moins.

Il existe au profit de la propriété décrite ci-dessus un droit de passage, créé par l'acte de vente enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2361371. En l'état où la propriété se trouve actuellement, avec tous les droits, circonstances et dépendances y rattachés, sans exception ni réserve.

2. Un terrain donnant sur l'avenue Beaumont, situé en partie dans la ville de Montréal, et en partie dans la ville de Mont-Royal, et constitué des parties suivantes:

a) La subdivisions sept cent quatre-vingt-deux, sept cent quatre-vingt-trois et sept cent quatre-vingt-quatre du lot originaire numéro six cent trente-trois (633-782, 783 et 784), suivant les plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent;

b) Les subdivisions trois cent quatre-vingt-huit, trois cent quatre-vingt-neuf et trois cent quatre-vingt-douze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-388, 389 et 392) suivant les plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent.

c) La resubdivision un de la subdivision trois cent cinquante-six du lot originaire six cent trente-deux (632-356-1), suivant les plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent.

Avec les bâtiments dessus construits, et portant le numéro 1050 de l'avenue Beaumont.

Le fonds est grevé d'un droit de passage, s'exerçant à pied ou avec un véhicule, le tout tel qu'il a été créé par l'acte enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2420934. En l'état où ladite propriété se trouve actuellement, avec tous les droits, circonstances et dépendances s'y rattachant, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 130 240,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, Montréal, QC, local 7.81, le VINGT-SEPTIÈME jour de JUILLET 1983 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif ajoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 13 mai 1983

29477-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Iberville
No 755-05-000645-828

RENÉ LUSSIER, demandeur, contre PAUL R. BOUCHER & ASSOCIÉS INC. et PAUL R. BOUCHER, tous deux au 420, rue Lansdowne, Westmount, district de Montréal, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Un emplacement avec façade sur l'avenue Lansdowne en la cité de Westmount, mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur en front et à l'arrière, sur quatre-vingt-quatorze pieds (94 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, constitué comme suit:

1. La resubdivision numéro un de la subdivision numéro vingt-deux du lot originaire numéro deux cent vingt (220-22-1) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, mesurant quarante-deux pieds (42 pi) de largeur en front et à l'arrière, sur quatre-vingt-quatre pieds (84 pi) de profondeur, compris dans une superficie de trois mille cinq cent vingt-huit pieds carrés (3 528 pi²), mesures anglaises;

2. La resubdivision numéro deux de la subdivision numéro vingt-deux du lot original numéro deux cent vingt (220-22-2) auxdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant huit pieds (8 pi) en front et à l'arrière, sur quatre-vingt-quatorze pieds (94 pi) de profondeur, comprenant une superficie de sept cent cinquante-deux pieds carrés (752 pi²), mesures anglaises;

3. La resubdivision numéro trois de la subdivision numéro vingt-deux du lot originaire numéro deux cent vingt (220-22-3) auxdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant dix pieds (10 pi) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, et quarante-deux pieds (42 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, mesures anglaises. Avec les bâtisses qui y sont érigées, portant les numéros d'immeuble 420, 422 et 424 de l'avenue Landsdowne. Lesdits lots numéros 220-22-2 et 220-22-3, avec le lot numéro 220-22-4, auxdits plan et livre de renvoi officiels, appartenant à John Smithers *et al.* ou représentants, et situés immédiatement à l'arrière de l'emplacement présentement vendu, forment un passage qui doit demeurer unobstrué et ouvert à perpétuité, à titre de droit de passage et de vue en faveur du propriétaire de l'emplacement présentement vendu, de ses héritiers et ayants droit, et en faveur de la moitié sud-est de la subdivision numéro vingt et un du lot originaire numéro deux cent vingt (½ S.-E. 21-220) auxdits plan et livre de renvoi officiels, appartenant à John Smithers *et al.* ou représentants, et en faveur des occupants du garage érigé sur le lot numéro 220-22-5 auxdits plan et livre de renvoi officiels, appartenant également à John Smithers ou représentants, et sous la réserve du droit de posséder une fenêtre en saillie telle qu'elle est présentement construite sur le mur sud-est de la maison portant le numéro d'immeuble 426 de l'avenue Lansdowne, le tout tel qu'il est stipulé dans l'acte de vente de John Smithers à George Edward Blackwell *et al.* passé devant R.H. Clerk, notaire, le vingt et unième jour de décembre mil neuf cent vingt-huit (1928), et enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Montréal sous le numéro 199729.

La mise à prix est fixée à 64 172,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice, 10, rue Saint-Antoine est, Montréal, QC, salle 7.81, le VINGT-HUITIÈME jour de JUILLET 1983 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 14 juin 1983 29564-o

Québec

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-005189-829
S. 200-18-000090-835

BANQUE NATIONALE DU CANADA, 380, boulevard Charest est, Québec, district judiciaire de Québec, demanderesse, contre PIÈCES D'AUTOS ÉLECTRO INC., 3291, chemin Sainte-Foy, Québec, district judiciaire de Québec, et RENÉ TREMBLAY, domicilié et résidant au 1418, rue Saint-Jacques, Ancienne-Lorette, district judiciaire de Québec, défendeurs conjoints et solidaires.

« Un terrain connu et désigné comme étant le lot un des subdivisions du lot originaire deux cent soixante-dix-neuf (279-1) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, contenant en superficie quinze

mille six cent treize pieds carrés (15 613 pi², soit 14 505,5 m²). »

La mise à prix est fixée à mille neuf cent soixante-neuf dollars et quatre-vingt-huit cents (1 969,88 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le HUITIÈME jour d'AOÛT 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CHARLOTTE BERGERON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 25 juin 1983 29596-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
C.S. Saint-François 450-05-000621-819
S. 200-18-000175-834

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE SHERBROOKE, corps légalement constitué, ayant son siège social et bureau au 2727, King ouest, Sherbrooke, district de Saint-François, demanderesse, contre SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION D'AUTEUIL INC., corps légalement constitué, ayant son siège social et un bureau au 61, d'Auteuil, Québec, district de Québec *et al.*, défendeurs.

« Un emplacement situé sur le côté nord-est de la rue d'Auteuil, en la ville de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro deux mille six cent quatre-vingt-trois (2683) du cadastre officiel pour le quartier Saint-Louis, division d'enregistrement de Québec, mesurant en front, vers le sud-ouest, vingt-neuf pieds et huit dixièmes (29,8 pi), en arrière, vers le nord-est trente et un pieds et quatre dixièmes (31,4 pi), d'un côté vers le sud-est cent dix pieds et huit dixièmes (110,8 pi) et de l'autre côté, vers le nord-ouest, cent neuf pieds (109 pi), contenant en superficie trois mille trois cent cinquante pieds carrés (3 350 pi²), le tout mesures anglaises; borné vers le nord-ouest par le lot 2685, vers le nord-est par le lot 2684, vers le sud-est par le lot 2682 et vers le sud-ouest par la rue d'Auteuil, avec bâtisses dessus construites, portant le numéro d'immeuble 61, rue d'Auteuil, circonstances et dépendances, sujet à un droit de passage existant en faveur de l'immeuble voisin connu et désigné comme étant le lot numéro deux mille six cent quatre-vingt-deux (2682) du même cadastre et sujet, aux termes d'un jugement rendu dans la Cour supérieure du district de Québec le sept février 1957, enregistré à Québec sous le numéro 426525, obligeant de munir la couverture, du côté du lot 2685 du susdit cadastre, de garde ou de protection suffisante contre la neige ou la glace; avec les droits, mais sans garanties et sujet aux restrictions résultant d'une convention sous seing privé intervenue entre dame Marthe Caillaux-Simard et General Finance Corporation Limited le huit février 1957.

Tel que le tout est actuellement, avec tous les droits de mitoyenneté de l'emprunteur dans les murs nord-ouest et sud-est de la partie avant de la bâtisse érigée sur le susdit lot, sur une longueur d'environ trente-cinq pieds (35 pi) par toute la longueur desdits murs, lesdits lots étant connus et désignés comme étant les numéros deux mille six cent quatre-vingt-deux et deux mille six cent quatre-vingt-cinq (2683 et 2685) du même cadastre pour le quartier Saint-Louis. »

La mise à prix est fixée à vingt-sept mille deux cent soixante-dix dollars (27 270,00 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif de Québec, 39, rue Saint-Louis, local 302, Québec, le NEUVIÈME jour d'AOÛT 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CHARLOTTE BERGERON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 25 juin 1983 29597-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-005684-829
S. 200-18-000184-836

CAISSE POPULAIRE DE STE-EMMÉLIE, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 182, rue Saint-Jean-Baptiste, Leclercville, QC, demanderesse, contre ANGÉLINA LEPAGE (PAQUETTE), domiciliée au 123, rue Principale, Leclercville, QC, défenderesse.

« Un terrain ou emplacement situé dans le village de Leclercville, comté de Lotbinière, au nord de la route provinciale 132 ou Marie-Victorin, et connu et désigné

comme étant le lot numéro deux de la subdivision du lot originaire du lot numéro cinq (5-2) du cadastre officiel de Leclercville, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à vingt-quatre mille quatre cent vingt-cinq dollars (24 425,00 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lotbinière, 6296, rue Principale, Sainte-Croix, le ONZIÈME jour d'AOÛT 1983 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
CHARLOTTE BERGERON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 25 juin 1983 29598-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000753-835
S. 200-18-000176-832

CAISSE POPULAIRE LAURIER, corporation légalement régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 2600, boulevard Laurier, Sainte-Foy, district de Québec, demanderesse, contre GESTION D. DUPLAIN INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 3645, boulevard Sainte-Anne, Beauport, district de Québec, et ANDRÉ VOYER, homme d'affaires, domicilié et résidant au 26, de l'Herminette, Lac-Beauport, district de Québec, défendeurs.

« Un emplacement situé du côté nord du boulevard Sainte-Anne, ville de Beauport, division d'enregistrement de Québec, connu et désigné comme étant: une partie du lot originaire numéro mille cinq cent cinquante-quatre (ptie 1554) du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec. Bornée au nord-est par l'avenue de la Station et par le lot 639-ptie 64, à l'est par l'avenue de la Station, au sud-est par le boulevard Sainte-Anne, au sud-ouest par le lot 1554-1 et le lot 645-2-1, et au nord-ouest par les lots 645-2-1, 639-63, 639-64, 639-65-1 et 639-66-1, mesurant cent neuf pieds et vingt-huit centièmes de pieds (109,29 pi) et vingt-huit pieds (28 pi) dans ses lignes nord-est, vingt-huit pieds et trois dixièmes de pieds (28,3 pi) dans sa ligne est, cent quatre-vingt-quatorze pieds (194 pi) et cinquante-quatre et quarante-neuf centièmes de pieds (54,49 pi) dans ses lignes sud-est, cent trente-six pieds et huit dixièmes de pied (136,8 pi) et huit pieds (8 pi) dans ses lignes sud-ouest et cinquante-trois pieds et neuf dixièmes de pied (53,9 pi) cent quarante pieds (140 pi) et cinquante-quatre pieds (54 pi) dans ses lignes nord-ouest. Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et portant le numéro d'immeuble 3645, boulevard Sainte-Anne, Beauport, district de Québec. »

La mise à prix est fixée à soixante-dix mille sept cent quatre-vingt-cinq dollars (70 785,00 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le DIXIÈME jour d'AOÛT 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CHARLOTTE BERGERON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 25 juin 1983 29599-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-11-000644-818
S. 200-18-000102-838

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE RESTAURANT LE BONNET BLANC INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 276, de la Couronne, Québec, district de Québec, débitrice, et CAISSE POPULAIRE LAURIER, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 2600, boulevard Laurier, Ste-Foy, district de Québec, demanderesse, contre RESTAURANT LE BONNET BLANC INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau au 276, de la Couronne, Québec, district de Québec, et MALLETTE BENOIT ET COMPAGNIE LIMITÉE, ès qualités de syndic aux biens de Restaurant le Bonnet Blanc Inc., corporation légalement constituée, ayant son bureau au 990, de Bourgogne, Sainte-Foy, district de Québec, défendeurs.

« Le lot numéro deux cent cinquante-neuf (259) du cadastre officiel pour le quartier Saint-Roch, ville et division d'enregistrement de Québec; la moitié nord du lot numéro deux cent soixante (260) du même cadastre

officiel pour le quartier de Saint-Roch, ville et division d'enregistrement de Québec, mesurant environ seize (16) pieds de largeur par environ quarante-deux pieds et huit pouces (42 pi 8 po) de profondeur, mesures anglaises, borné vers le nord-ouest par le lot numéro deux cent cinquante-neuf (259), vers le nord-est par la rue de la Couronne, vers le sud-est par le restant du même lot originaire numéro deux cent soixante (260) et vers le sud-ouest par partie du lot numéro deux cent cinquante-huit (258 ptie) du même susdit cadastre; avec les bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances, notamment celles portant le numéro d'immeuble 276, rue de la Couronne, ville de Québec. Sujet ledit immeuble aux servitudes d'utilités publiques pouvant l'affecter. »

La mise à prix est fixée à vingt-cinq mille cent vingt-trois dollars et soixante-quinze cents (25 123,75 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif de Québec, 39, rue Saint-Louis, bureau 302, Québec, le DOUZIÈME jour d'AOÛT 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CHARLOTTE BERGERON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 25 juin 1983 29600-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-005069-81
S. 200-18-000182-830

CAISSE POPULAIRE ST-LOUIS DE LOTBINIÈRE, demanderesse, contre JEAN-MARIE BERNIER et JOCELYNE LEMAY, rang Saint-François, Lotbinière, comté de Lotbinière, QC, défendeurs.

« Une terre située en la paroisse de Saint-Louis-de-Lotbinière, rang Saint-François, contenant trois arpents de largeur sur environ trente arpents de profondeur, plus ou moins mesures anglaises, connue et désignée comme étant les lots numéros cinq cent quarante et cinq cent quarante et un (540-541) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Louis-de-Lotbinière, division d'enregistrement de Lotbinière; avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à douze mille deux cent un dollars (12 201,00 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lotbinière, 6296, rue Principale, Sainte-Croix, le ONZIÈME jour d'AOÛT 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CHARLOTTE BERGERON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 25 juin 1983 29601-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002130-826
S. 200-18-000168-839

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole du Québec, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, ville de Sainte-Foy, district de Québec, demanderesse, contre WAFIC HOKAYEM, domicilié au 1198, Colbert, Sainte-Foy, G1V 3Z5, défendeur.

« 1. Une partie de terre située à Grondines, au 3e Rang, connue et désignée comme étant une partie du lot numéro trois cent trente-trois (ptie du lot 333) du cadastre officiel pour la paroisse des Grondines, division d'enregistrement de Portneuf, mesurant, deux arpents et cinq perches (2 arp 5 per) de largeur, soit toute la largeur dudit lot par toute la profondeur qu'il y a entre le chemin du 3e Rang au sud-est et partie des lots 448 et 445 au nord-ouest, soit environ vingt-sept arpents (27 arp) et est ainsi bornée; au nord-ouest par une partie du lot 448, et par une partie du lot 445, au sud-est par le chemin public (3e Rang), au nord-est par le lot 332, au sud-ouest par le lot 334. Sujet à deux servitudes en faveur de The Shawinigan Water and Power Co., suivant actes enregistrés sous les nos 98442 et 92873.

2. Une partie de terre située au même endroit, connue et désignée comme étant une partie du lot numéro trois cent trente-deux (ptie du lot 332) du cadastre officiel pour la paroisse des Grondines, division d'enregistrement de Portneuf, mesurant un arpent (1 arp) de largeur, soit la largeur dudit lot par toute la profondeur qu'il y a entre parties des lots 448 et 449 au nord-ouest et le chemin public au 3e Rang au sud-est, soit environ

vingt-sept arpents (27 arp) et est ainsi bornée: au nord-ouest par partie des lots 448 et 449, au sud-est par le chemin public (3e Rang), au nord-est par le lot 331 et au sud-ouest par l'immeuble ci-dessus. Sujet à des servitudes en faveur de The Shawinigan Water and Power Co., suivant actes enregistrés sous les nos 92873 et 98442.

3. Une partie de terre située au même endroit, connue et désignée comme étant une partie du lot numéro trois cent trente-quatre (ptie du lot 334) du cadastre officiel pour la paroisse des Grondines, division d'enregistrement de Portneuf, mesurant un arpent (1 arp) de largeur, soit la largeur dudit lot par toute la profondeur qu'il y a entre Gabriel Perreault, au sud-est et partie du lot 445 au nord-ouest, soit environ vingt arpents (20 arp) et est aussi bornée: au nord-ouest par une partie du lot 445, au sud-est par une partie du lot 334 propriété de Gabriel Perreault, au nord-est en partie par une partie du lot 333 ci-dessus décrit et au sud-ouest par partie du lot 335. Sujet à une servitude en faveur de Shawinigan Water and Power Co., suivant acte enregistré sous le no 92873.

4. Tous les droits que l'emprunteur a ou peut avoir dans une terre à bois située à Grondines, au 4e Rang, étant la moitié indivise à prendre par le côté sud-ouest d'une terre à Grondines, contenant quatre arpents (4 arp) de largeur sur une profondeur de douze arpents (12 arp), bornée en front, au sud-est, aux terres du Troisième Rang, aboutissant au nord-ouest à la Savane Claire, joignant au nord-est à Félis Hamelin-Laganière ou représentants et au sud-ouest aux terres non concédées.

Cette terre est connue et désignée comme étant partie du lot numéro quatre cent quarante-huit (ptie de 448) du cadastre officiel du comté de Portneuf, paroisse des Grondines (description prise dans l'acte enregistré sous le no 159986). »

La mise à prix est fixée à quatre mille cent trente-trois dollars et quinze cents (4 133,15 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Portneuf, 185, route Nationale, Cap-Santé, le HUITIÈME jour d'AOÛT 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CHARLOTTE BERGERON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 25 juin 1983 29602-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-001920-839
C.P.Q. 200-02-011444-827
S. 200-18-000174-837

CORPORATION MUNICIPALE DE ST-ÉMILE, corporation ayant son bureau au 16, rue du Collège, Saint-Émile, comté de Chauveau, district de Québec, demanderesse, contre GASTON CADRIN, domicilié et résidant au 5, parc Samuel-Holland, appartement 367, Québec, district de Québec, défendeur.

« 1139-9 — de figure irrégulière. Borné vers le nord-est par le lot 138 non subdivisé (municipalité de Charlesbourg-Ouest), vers le sud-est par le lot 1139 non subdivisé, vers le sud-ouest par les lots 1139 non subdivisé et 1139-4 (rue), vers l'ouest par le lot 1139-8 (rue) et vers le nord-ouest par le lot 1139-1-3; mesurant deux cent seize pieds et neuf dixièmes (216,9 pi, soit 66,11 m) vers le nord-est cent pieds (100 pi, soit 30,48 m) vers le sud-est, cinquante-deux pieds et huit dixièmes (52,8 pi, soit 16,09 m), soixante-dix pieds et huit dixièmes (70,8 pi, soit 21,58 m) le long d'un arc de cercle de cent trente-huit pieds et quatre dixièmes (138,4 pi, soit 42,18 m) de rayon et quatre-vingt-un pieds et cinq dixièmes (81,5 pi, soit 24,84 m) vers le sud-ouest, vingt-neuf pieds et un dixième (29,1 pi, soit 8,87 m) le long d'un arc de cercle de dix-huit pieds et cinq dixièmes (18,5 pi, soit 5,64 m) vers l'ouest et cent cinquante pieds et six dixièmes (150,6 pi, soit 45,90 m) vers le nord-ouest; contenant en superficie vingt-six mille deux cent vingt-huit pieds carrés, mesures anglaises (26 228 pi^2, soit 2436,6 m^2), du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec.

À déduire: de figure irrégulière, borné vers le nord-ouest par le lot 1139-1-3-1, vers le nord-est par le lot 1139-9-2, vers le sud-est par le lot 1139-9 ptie, vers le sud-ouest par les lots 1139 ptie et 1139-4 (rue) et vers l'ouest par le lot 1139-8 (rue); mesurant soixante-dix pieds et sept dixièmes (70,7 pi, soit 21,54 m) vers le nord-ouest, quatre-vingt-dix pieds et un dixième (90,1 pi, soit 24,76 m) vers le nord-est quatre-vingt-deux pieds et neuf dixièmes (82,9 pi, soit 25,26 m) vers le sud-est, vingt-cinq pieds et un dixième (25,1 pi, soit 7,65 m) le long d'un arc de cercle de cent trente-huit pieds et quatre dixièmes (138,4 pi, soit 42,18 m) de rayon et quatre-vingt-un pieds et cinq dixièmes (81,5 pi, soit 24,84 m) vers le sud-ouest et vingt-neuf pieds et un dixième (29,1 pi, soit 8,86 m) le long d'un arc de cercle de dix-huit pieds et six dixièmes 18,6 pi, soit 5,66 m) de rayon vers l'ouest; contenant en superficie neuf mille neuf cent onze pieds carrés, mesures anglaises (9 911 pi^2, soit 920,7 m^2).

À déduire: 1139-9-2 — de figure irrégulière. Borné vers le nord-ouest par le lot 1139-1-3-2, vers le nord-est par le lot 138 ptie (cadastre de la paroisse de Charlesbourg), vers le sud-est par le lot 1139-9 ptie et vers le sud-ouest par le lot 1139-9-1; mesurant soixante-dix-neuf pieds et neuf dixièmes (79,9 pi, soit 24,35 m) vers le nord-ouest, cinquante-huit pieds et deux dixièmes (58,2 pi, soit 17,73) vers le nord-est, quarante pieds et sept dixièmes (40,7 pi, soit 12,40 m) vers le sud-est et quatre-vingt-dix pieds et un dixième (90,1 pi, soit 27,46 m) vers le sud-ouest; contenant en superficie quatre mille cent cinquante-huit pieds carrés, mesures anglaises (4 158 pi², soit 386,2 m²). »

La mise à prix est fixée à deux mille cent trente-huit dollars et quatre-vingt-cinq (2 138,85 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le NEUVIÈME jour d'AOÛT 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CHARLOTTE BERGERON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 25 juin 1983 29603-o

Richelieu

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Richelieu
No 765-05-000181-82

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, ville de Sainte-Foy, district de Québec, ès qualités de mandataire pour la Caisse populaire des Deux-Rives, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Sainte-Perpétue, partie demanderesse, contre FERME REMYV INC., corporation ayant son siège social à La Visitation, district de Richelieu, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement d'Yamaska à Saint-François-du-Lac, mis en cause.

« 1. Un terrain situé en la troisième concession de la paroisse de La Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie, au nord-ouest du chemin de front, mesurant sept perches et neuf pieds de largeur par la profondeur qu'il y a à partir du chemin de front de la concession à aller au fronteau de la deuxième concession, borné au sud-est par le chemin de front de la troisième concession, au nord-ouest au fronteau de la deuxième concession, au sud-ouest au lot 850 et au nord-est au lot 848, lequel terrain est désigné au cadastre officiel du comté d'Yamaska pour la paroisse de Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre comme faisant partie du lot numéro huit cent quarante-neuf (ptie 849).

2. Un terrain situé en la troisième concession de la paroisse de La Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie, au nord-ouest du chemin de front, mesurant un arpent, sept perches et neuf pieds de largeur par la profondeur qu'il y a à partir du chemin de front de la concession à aller au fronteau de la deuxième concession, borné au sud-est par le chemin de front de la troisième concession, au nord-ouest au fronteau de la deuxième concession, au sud-ouest au lot 852 et au nord-est au lot 849, lequel terrain est désigné au cadastre officiel du comté d'Yamaska pour la paroisse de Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre comme faisant partie du lot numéro huit cent cinquante (ptie 850).

3. Un terrain situé en la troisième concession de la paroisse de La Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie, au nord-ouest du chemin de front, mesurant quatre arpents de largeur par la profondeur qu'il y a à partir du chemin de front de la concession à aller au fronteau de la deuxième concession, borné au sud-est par le chemin de front de la troisième concession, au nord-ouest au fronteau de la deuxième concession, au sud-ouest au lot 853 et au nord-est au lot 850, lequel terrain est désigné au cadastre officiel du comté d'Yamaska pour la paroisse de Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre comme faisant partie du lot numéro huit cent cinquante-deux (ptie 852).

4. Un terrain situé en la troisième concession de la paroisse de La Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie, au nord-ouest du chemin de front, mesurant un arpent de largeur par la profondeur qu'il y a à partir du chemin de front de la concession à aller au fronteau de la deuxième concession, borné au sud-est au chemin de front de la troisième concession, au nord-ouest au fronteau de la deuxième concession, au sud-ouest par la route dite Vincent-côté, et au nord-est au lot 852, lequel terrain est désigné au cadastre officiel du comté d'Yamaska pour la paroisse de Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre comme faisant partie du lot numéro huit cent cinquante-trois (ptie 853).

5. Un terrain situé en la troisième concession de la paroisse de La Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie, au nord-ouest du chemin de front de la conces-

sion, mesurant deux arpents de largeur sur la profondeur qu'il y a à partir du chemin de front de la concession, mesurant deux arpents de largeur sur la profondeur qu'il y a à partir du chemin de front de la concession à aller au fronteau de la deuxième concession, borné au sud-est par le chemin de front, au nord-ouest par le fronteau de la deuxième concession, au sud-ouest par le lot 847 et au nord-est par le lot 845, lequel terrain est désigné au cadastre officiel du comté d'Yamaska pour la paroisse de Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre comme faisant partie du lot numéro huit cent quarante-six (ptie 846).

Sauf et à distraire dudit lot 846.

Un terrain borné au sud-est par le chemin de front (Grande-Plaine), au sud-ouest par le lot 847, au nord-ouest par le lot 787 et au nord-est par une autre partie du lot 846, mesurant en front cent cinquante-neuf pieds et vingt et un centièmes au sud-ouest, deux cent trois pieds et quatre dixièmes, au nord-ouest cent trente-cinq pieds et trois dixièmes, au nord-est successivement cent trente-deux pieds et vingt-quatre centièmes, vingt-neuf pieds et huit dixièmes et soixante pieds, et formant une superficie de 30 128 pieds carrés.

6. Un terrain situé en la troisième concession de la paroisse de La Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie, au nord-ouest du chemin de front de la concession, mesurant sept perches et neuf pieds de largeur par la profondeur qu'il y a à partir du chemin de front de la concession à aller au fronteau de la deuxième concession, borné au sud-est par le chemin de front, au nord-ouest par le fronteau de la deuxième concession, au sud-ouest par le lot 848 et au nord-est par le lot 846, lequel terrain est désigné au cadastre officiel du comté d'Yamaska pour la paroisse de Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre comme faisant partie du lot numéro huit cent quarante-sept (ptie 847).

7. Un terrain situé en la troisième concession de la paroisse de La Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie, au nord-ouest du chemin de front de la concession, mesurant sept perches et neuf pieds de largeur par la profondeur qu'il y a à partir du chemin de front de la concession à aller au fronteau de la deuxième concession, borné au sud-est par le chemin de front, au nord-ouest par le fronteau de la deuxième concession, au sud-ouest par le lot 849 et au nord-est par le lot 847, lequel terrain est désigné au cadastre officiel du comté d'Yamaska pour la paroisse de Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre comme faisant partie du lot numéro huit cent quarante-huit (ptie 848).

8. Un terrain situé en la deuxième concession de la paroisse de la Baie-du-Febvre, mesurant trois arpents de largeur par dix arpents de profondeur, borné en front, au sud-est, par la troisième concession, au nord-est par partie du lot 787, au sud-ouest par le lot 785 et en profondeur au nord-ouest par le résidu dudit lot 786, lequel terrain est désigné au cadastre officiel du comté d'Yamaska pour la paroisse de Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre comme faisant partie du lot numéro sept cent quatre-vingt-six (ptie 786).

9. Un terrain situé en la deuxième concession de la paroisse de la Baie-du-Febvre, mesurant un arpent et demi de largeur, par dix arpents de profondeur, borné au sud-est par la troisième concession, au nord-est et au nord-ouest par le résidu du lot 787, et au sud-ouest par le lot 786, lequel terrain est désigné au cadastre officiel du comté d'Yamaska pour la paroisse de Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre comme faisant partie du lot numéro sept cent quatre-ving-sept (ptie 787).

10. Un terrain de forme irrégulière, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre comme faisant partie du lot numéro huit cent cinquante-trois (ptie 853), et situé au sud-est du chemin du rang de la Grande-Plaine dans les limites de la paroisse de La Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie, mesurant sur son côté nord-est, deux mille neuf cent quarante-deux pieds et sept dixièmes, sur ses côtés sud-est deux cent trente et un pieds et trois dixièmes, et cinquante-six pieds et trois dixièmes sur ses côtés sud-ouest, deux cents pieds et deux mille sept cent quarante-cinq pieds et un dixième et sur son côté nord-ouest, deux cent quatre-vingt-huit pieds et deux dixièmes, borné au nord-ouest par le chemin du rang de la Grande-Plaine, au nord-est par le lot 852, au sud-ouest par le lot 854, au sud-est partie par le lot 853 et partie par le chemin du rang des Jutras.

11. Un terrain de forme irrégulière, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre comme faisant partie du lot numéro huit cent cinquante-quatre (ptie 854) lequel terrain est situé au sud-est du chemin de la Grande-Plaine dans les limites de la paroisse de La Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie, mesurant quatre-vingt-six pieds et huit dixièmes sur son côté nord-ouest, deux mille sept cent quarante-cinq pieds et un dixième sur son côté nord-est, quatre-vingt-un pieds sur son côté sud-est et deux mille sept cent quarante-quatre pieds et deux dixièmes sur son côté sud-ouest, borné au sud-ouest par partie du lot 854, au nord-ouest par le chemin du rang de la Grande-Plaine, au nord-est par partie du lot 853 ci-dessus décrite et au sud-est par partie du lot 854.

12. Un terrain situé en la deuxième concession de la paroisse de la Baie, borné au nord-est par partie du lot 782, au sud-est par le lot 856, au sud-ouest par le lot 780 et au nord-ouest par une partie résiduaire du lot 781, mesurant au nord-est trois mille huit cent cinquan-

te-deux pieds et soixante-sept centièmes, au sud-est trois cent neuf pieds et soixante-treize centièmes, au sud-ouest trois mille sept cent quarante-neuf pieds et quatre-vingt-cinq centièmes, et au nord-ouest deux cent quatre-vingt-quinze pieds et soixante-treize centièmes, formant une superficie de 30,686 arpents carrés, lequel terrain est connu et désigné au cadastre de la paroisse de Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre comme faisant partie du lot sept cent quatre-vingt-un (ptie 781).

13. Un terrain situé en la deuxième concession de la paroisse de la Baie, borné au nord-est par la route des Vincent, au sud-est par le lot 856, au sud-ouest par partie du lot 781 et au nord-ouest par partie du lot 782, mesurant quatre mille quarante-trois pieds et quatre dixièmes au nord-est, trois cent huit pieds et quatre dixièmes au sud-est, trois mille neuf cent soixante-seize pieds et quatre-vingt-quinze centièmes au sud-ouest, et deux cent quatre-vingt-quatre pieds au nord-ouest, formant une superficie de 31,92 arpents carrés, lequel terrain est connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre comme faisant partie du lot sept cent quatre-vingt-deux (ptie 782). »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 22 677,15 $ en argent ou par chèque visé.

Pour lesdits immeubles être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement d'Yamaska à Saint-François-du-Lac, le JEUDI ONZIÈME jour d'AOÛT 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
FRANÇOIS GÉLINAS

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sorel, le 9 juin 1983 29518-o

Rimouski

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
No 100-18-000023-838

LA CAISSE POPULAIRE ST-ROBERT DE RIMOUSKI, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 411, rue Sirois, ville et district de Rimouski, partie demanderesse, contre SERGE DIONNE, résidant et domicilié au 1825, boulevard Jacques-Cartier sud, Mont-Joli, district de Rimouski, et ROGER DIONNE, résidant et domicilié au 1825, boulevard Jacques-Cartier sud, Mont-Joli, district de Rimouski, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Rimouski, mis en cause.

« Un immeuble situé dans la ville de Mont-Joli, composé d'un terrain désigné comme étant le lot quatre de la subdivision du lot trente et un du lot originaire quatre cent quatre-vingt-quatorze (494-31-4) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flavie, ville de Mont-Joli, et d'une bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. Ledit terrain a une superficie approximative de cinq mille pieds carrés, mesures anglaises.

Une parcelle de terrain situé dans la ville de Mont-Joli, mesurant trois pieds (3 pi) de front sur le boulevard Gaboury par cent pieds (100 pi) de profondeur, bornée au nord-est par le lot 494-31-2, au sud-est par le lot 494-31-4, au sud-ouest par le boulevard Gaboury et au nord-ouest par le résidu du lot 494-31-1, désigné comme étant une partie de la redivision un de la subdivision trente et un du lot originaire quatre cent quatre-vingt-quatorze (ptie 494-31-1) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Flavie, ville de Mont-Joli, circonstances et dépendances ».

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Rimouski, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à 7 344,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Rimouski, 320, Saint-Germain est, Rimouski, le VENDREDI CINQUIÈME jour d'AOÛT 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MONIQUE LEPAGE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 7 juin 1983 29497-o

Saint-François

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-000010-831

COMPAGNIE TRUST ROYAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et un bureau au 25, rue Wellington nord à Sherbrooke, district de Saint-François, partie demanderesse, contre JULES GAUVREAU, domicilié et résidant au 4098, rue Girouard dans les ville et district de Montréal, partie défenderesse.

« Une parcelle de terrain connue et désignée comme une partie du lot vingt-sept (ptie 27) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Stanstead, division d'enregistrement de Stanstead, mesurant deux cents pieds (200 pi) dans ses lignes nord et sud; cinq cent huit pieds (508 pi) le long du lac Memphremagog et cinq cent huit pieds (508 pi) dans la ligne arrière mesurée parallèlement au lac et contenant en superficie quatre-vingt-sept mille six cent quatre-vingt-dix-huit pieds carrés (87 698 pi²). Ladite parcelle est bornée comme suit: vers le nord par la ligne de division des lots 27 et 138, vers le sud-est par le lac Memphremagog, vers le sud et le nord-ouest par une partie du lot 27 appartenant à Joseph Noël, avec le chalet et autres bâtiments y érigés. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 8 996,78 $.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de la division de Stanstead, 100, chemin Dufferin, Stanstead, QC, le VENDREDI VINGT-NEUVIÈME jour de JUILLET 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 10 juin 1983 29520-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-002368-822

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, ville de Sainte-Foy, district de Québec, personnellement et ès qualités de mandataire pour la Banque Royale du Canada, corporation bancaire régie par la Loi sur les banques, ayant son siège social à Montréal, partie demanderesse, contre RICHARD COURNOYER et GILLES MÉNARD, domiciliés à R.R. 1, Bromptonville, comté de Richmond, QC, J0B 1H0, et LE RÉGISTRATEUR de Coaticook et YVES GUAY, ès qualités de syndic, mis en cause.

« Une certaine propriété de ferme comprenant:

1. La demie ouest du lot numéro douze A (½ 0. 12 A) dans le Quatrième Rang du cadastre du canton de Clifton et plus amplement bornée comme suit: au nord par la ligne nord dudit lot, au sud par la ligne sud dudit lot, à l'est par la demie est dudit lot 12 A, rang Quatre du canton de Clifton, étant la propriété de monsieur Gilles Ménard ou représentants et à l'ouest par la ligne ouest dudit lot.

2. La demie ouest du lot numéro douze B (½ 0. 12 B) dans le Quatrième Rang du cadastre du canton de Clifton et plus amplement bornée comme suit: au nord, à l'ouest et au sud par les lignes nord, ouest et sud dudit lot et à l'est par la demie est dudit lot étant la propriété de monsieur Gilles Ménard ou représentants.

3. Le lot numéro douze C (12 C) du rang Quatre, tel que décrit aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Clifton.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est établi à 15 769,05 $.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Compton, 89, rue Parc, Cookshire, QC, le MARDI VINGT-SIXIÈME jour de JUILLET 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 7 juin 1983 29498-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-000198-834

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE RICHMOND-JOHNSON, corps légalement constitué, ayant son siège social et bureau au 148, rue Principale nord à Richmond, district de Saint-François, partie demanderesse, contre RÉJEANNE BIRON CÔTÉ, domiciliée et résidant au 25, Grove, Danville, district de Saint-François, et LOUISE GERVAIS GAGNON, domiciliée et résidant au 29, Grove, Danville, district de Saint-François, parties défenderesses, et TROTTIER, MICHAUD, GUAY ET ASSOCIÉS, syndics, 108, Wellington nord, Sherbrooke, district de Saint-François, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Richmond, mis en cause.

« Un emplacement formé d'une partie non subdivisée des lots originaires numéros deux cent quarante-trois et deux cent neuf (ptie 243 n.s. et partie 209 n.s.) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour le village de Danville, de figure irrégulière, borné au nord-est par le lot 209-1; au sud-est par le lot 209 partie et par la rue Grove (sans désignation cadastrale); au sud-ouest par partie du lot 242 et finalement à l'arrière, au nord-ouest, par le résidu dudit lot 243; mesurant treize mètres et trois centièmes (13,03 m) au sud-est; trente mètres et cinquante-huit centièmes (30,58 m) au sud-ouest; douze mètres et trente et un centièmes (12,31 m) au nord-ouest, et trente-deux mètres et vingt-deux centièmes (32,22 m) vers le nord-est. Tel que le tout se trouve présentement avec les bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances et au plan annexé aux présentes après avoir été reconnu véritable, signé pour identification par les parties en la présence du notaire soussigné, avec et sujet aux servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment cette servitude de vue en faveur dudit immeuble telle qu'enregistrée à Richmond sous le numéro 135924 et cette servitude de vue contre le lot 243 et de passage réciproque intervenue entre le vendeur aux présentes et Yvon Côté et à être enregistrée avec les présentes. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est établi à 8 282,00 $.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Richmond, 746, rue Principale nord, Richmond, QC, le MERCREDI VINGT-SEPTIÈME jour de JUILLET 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 9 juin 1983 29521-o

Saint-Hyacinthe

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Drummond
No 405-02-000606-803

LES MAISONS MOBILES JOLY INC., ayant son siège social et son bureau à Saint-Germain-de-Grantham, district de Drummond, partie demanderesse, contre JEAN ROCH GAUVIN, domicilié et résidant à Dubreuilville, Ontario, partie défenderesse.

« Un immeuble situé au village de Sainte-Rosalie, connu et désigné comme étant la subdivision numéro cinquante du lot originaire numéro cent soixante-dix-neuf (179-50) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Rosalie, mesurant soixante-quinze pieds au nord-est et au sud-ouest, cent pieds au sud-est et au nord-ouest; contenant en superficie sept mille cinq cents pieds carrés. Avec maison y érigée, portant le numéro d'immeuble 2675, rue Gosselin, circonstances et dépendances ».

La mise à prix est fixée à la somme de 8 819,52 $, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Bagot, 51, rue Lemonde, Saint-Liboire, le JEUDI VINGT-HUITIÈME jour de JUILLET 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MARCEL LEMONDE

Bureau du shérif
Cour provinciale
Saint-Hyacinthe, le 9 juin 1983 29522-o

Terrebonne

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-001888-829

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 440, boulevard Dorchester ouest, 17e étage, Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre MARCEL MONETTE, faisant affaires sous les nom et raison sociale de EXCAVATION MARCEL MONETTE ENRG. au 1004, rue Valiquette, Sainte-Adèle, district de Terrebonne, partie défenderesse.

L'immeuble ci-après désigné:

Un certain emplacement situé dans les limites de la municipalité du village de Sainte-Adèle et étant composé d'une partie du lot numéro dix A (ptie no 10A) dans le Onzième Rang du canton d'Abercrombie au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie, division d'enregistrement de Terrebonne. Mesurant ledit emplacement quarante pieds et huit dixièmes de pied (40,8 pi) en front, suivant l'occupation (quarante pieds (40 pi) suivant les titres) le long de la rue Valiquette; quarante pieds et trois dixièmes de pied (40,3 pi) en arrière, suivant l'occupation (quarante pieds (40 pi) suivant les titres) dans sa ligne sud-ouest, par des profondeurs de cent cinquante-trois pieds et six dixièmes de pied (153,6 pi) dans sa ligne nord-ouest, suivant l'occupation (cent cinquante pieds (150 pi) suivant les titres) et cent cinquante et un pieds et sept dixièmes de pied (151,7 pi) dans sa ligne sud-est, suivant l'occupation (cent cinquante pieds (150 pi) suivant les titres), contenant une superficie de six mille cent quatre-vingt-dix pieds carrés (6 190 pi²), mesures anglaises et plus ou moins. Ledit emplacement étant borné en front, vers le nord-est, par la rue Valiquette, en arrière, vers le sud-ouest, et des deux autres côtés vers le nord-ouest et le sud-est par d'autres parties non divisées du lot 10A. Avec bâtisse dessus érigée, portant le numéro d'immeuble 1004, rue Valiquette, Sainte-Adèle, comté de Prévost. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, dont notamment une servitude consentie par Wilfrid Monette à Marcelle Monette enregistrée au bureau de la division de Terrebonne sous le no 377757.

La mise à prix est fixée à 29 872,50 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, local 1.03, Saint-Jérôme, QC, le DIX-NEUVIÈME jour d'AOÛT 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 8 juin 1983 29539-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-013-427-823

BANQUE TORONTO-DOMINION, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 500, rue Saint-Jacques, Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre GEORGES BOHAMED, résidant et domicilié au 915, chemin Saint-Guillaume, Saint-Donat, district de Joliette, partie défenderesse, et bref noté no 700-05-1321-821.

« Un certain emplacement situé dans la province de Québec, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro deux cent quatre-vingt-dix-huit (ptie 298) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jérôme, ayant front sur la route numéro cent dix-sept et plus particulièrement décrit comme suit: débutant par une pointe où le côté sud de la route 117 conduisant à Saint-Jérôme rencontre la ligne de division entre les lots 297 et 298 du cadastre ci-haut mentionné; de là, vers l'ouest, le long de ladite ligne de division, une distance de deux cent quatre-vingt-quinze pieds (295 pi); de là, tournant vers la droite à un angle de quatre-vingt-huit degrés et sept minutes (88° 7), une distance de deux cent quarante-six pieds et six dixièmes de pied (246,6 pi) pour atteindre le poteau de fer; de là, tournant vers la droite à un angle de quatre-vingt-onze degrés et quarante-deux minutes (91° 42) et dans une direction nord-est, une distance de quarante-cinq pieds (45 pi) pour atteindre le côté sud de ladite route 117; de là, vers le sud-est, le long de la ligne sud de ladite route 117, une distance de cent six pieds et sept dixièmes de pied (106,7 pi) jusqu'à une certaine pointe; de là, encore vers le sud-est, suivant ladite ligne sud de ladite route publique 117, une distance de deux cent quarante-deux pieds et sept dixièmes de pied (242,7 pi) pour atteindre la pointe du début et bornant ladite propriété comme suit: au nord-est par ladite route 117; au sud-est par le lot adjacent numéro 297; au sud-ouest et au nord-ouest par les autres parties dudit lot 298 étant la propriété de M. Paul Bélisle et/ou ses représentants.

Tel que ladite propriété se trouve actuellement avec les servitudes actives et passives, occultes et apparentes attachées ou appartenant audit immeuble, sans exception, ni réserve.

Ladite propriété est sujette à une servitude en faveur de la compagnie Bell téléphone du Canada Ltée, cette servitude étant enregistrée sous le numéro 98100.

Ladite propriété étant aussi sujette à une servitude en faveur de la compagnie Gatineau Power et enregistrée sous le numéro 153619. »

La mise à prix est fixée à 3 270,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, bureau 1.03, Saint-Jérôme, QC, le ONZIÈME jour d'AOÛT 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 6 juin 1983 29499-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-000622-823

LOUIS BELLE-ISLE, homme d'affaires de Sainte-Anne-des-Plaines, district de Terrebonne, résidant au 38, chemin Cactus, partie demanderesse, contre VINCENT LECCISI, homme d'affaires de Sainte-Adèle, district de Terrebonne, résidant au 1506, boulevard Le Skieur, partie défenderesse.

L'immeuble ci-après désigné:

« Cet emplacement situé dans la ville de Sainte-Adèle, comté de Prévost, étant composé du lot numéro dix de la subdivision du lot numéro neuf D (9D-10), dans le Onzième Rang du canton d'Abercrombie, au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle d'Abercrombie, division d'enregistrement de Terrebonne, et borné comme suit: vers le sud-ouest par la rue Rolland (9D-8), vers le nord-ouest par le lot 9D-11, et vers l'est et l'est-sud-est par la rue Henri-Dunant (9D-9), mesurant cent dix pieds (110 pi) dans sa ligne sud-ouest, cent vingt-neuf pieds (129 pi) dans sa ligne nord-ouest, et cent soixante-huit pieds (168 pi) mesurés le long de la rue Henri-Dunant (9D-9), et ayant une superficie totale de huit mille sept cent cinquante pieds carrés (8 750 pi²), mesures anglaises et plus ou moins.

Avec la maison y érigée, portant le numéro d'immeuble 1201 de ladite rue Rolland, circonstances et dépendances.

Tel que le tout est plus amplement montré sur le plan numéro 11187 préparé par Stanley J. Rowan, arpenteur-géomètre, le dix-sept (17) avril mil neuf cent soixante-quinze (1975), et accompagnant un certificat de localisation préparé le dix-huit (18) avril mil neuf cent soixante-quinze (1975) par le même arpenteur-géomètre. »

La mise à prix est fixée à 10 080,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, local 1.03, Saint-Jérôme, QC, le DIX-SEPTIÈME jour d'AOÛT 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 8 juin 1983 29523-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-000211-825

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE STE-AGATHE, corporation légalement constituée et incorporée, régie par la Loi sur les caisses d'entraide économique, ayant son siège social à Sainte-Agathe, 400, route 329 nord, dûment représentée aux présentes par Société Nationale de Fudicie, corporation légalement constituée et incorporée, ayant son siège social au 385, rue Sherbrooke est à Montréal, district de Montréal, ès qualités de liquidatrice à Caisse d'Entraide Économique de Ste-Agathe, partie demanderesse, contre MARCEL PICHÉ, courtier d'assurances, demeurant ou ayant résidé à Sainte-Agathe-des-Monts, 102, rue Saint-Antoine, district de Terrebonne, et JACQUES ORHON, C.P. 735, à Val-David, et/ou demeurant au 102, rue Saint-Antoine à Sainte-Agathe-des-Monts, district de Terrebonne, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR au bureau d'enregistrement de Terrebonne, ayant son bureau au 85, de Martigny ouest, Saint-Jérôme, district de Terrebonne, mis en cause.

« Un certain emplacement situé en la municipalité de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts dans le comté de Terrebonne (Laurentides-Labelle), dans le Quatrième Rang du canton de Beresford, et étant composé des lots numéros cent quarante-sept, cent quarante-huit et cent quarante-neuf de la subdivision du lot originaire numéro douze A (lots 12A-147, 148 et 149), et d'une partie des lots nos cent quarante, cent quarante et un et cent quarante-deux de la subdivision du lot originaire numéro douze A (pties 12A-140, 141 et 142), cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts.

Ledit lot 12A-147 a une superficie de cinq mille pieds carrés (5 000 pi²).

Ledit lot 12A-148 a une superficie de cinq mille pieds carrés (5 000 pi²), et ledit lot 12A-149 a également une superficie de cinq mille pieds carrés (5 000 pi²).

La partie du lot 12A-140 mesure cinquante pieds (50 pi) dans ses lignes est et ouest, et dix pieds (10 pi) dans ses lignes sud et nord, et a une superficie de cinq cents pieds carrés, et est bornée vers l'est par le lot no 12A-147 ci-haut décrit; vers le sud par le lot no 12A-139; vers l'ouest par une partie du lot no 12A-140, et vers le nord par la partie du lot no 12A-141 ci-après décrite.

La partie du lot 12A-141 mesure cinquante pieds (50 pi) dans ses lignes est et ouest, et dix pieds (10 pi) dans ses lignes sud et nord, et a une superficie de cinq cents pieds carrés (500 pi²), et est bornée vers l'est par le lot no 12A-148 ci-avant décrit; vers le sud par la partie du lot no 12A-140 ci-avant décrite; vers l'ouest par une partie du lot no 12A-141, et vers le nord par la partie du lot no 12A-142 ci-après décrite.

La partie du lot 12A-142 mesure cinquante pieds (50 pi) dans ses lignes est et ouest, et dix pieds (10 pi) dans ses lignes sud et nord, et a une superficie de cinq cents pieds carrés (500 pi²), et est bornée vers l'est par le lot no 12A-148 ci-avant décrit; vers le sud par la partie du lot no 12A-141 ci-avant décrite; vers l'ouest par une partie du lot no 12A-142, et vers le nord par la rue Saint-Paul (12A-181).

Avec une maison dessus érigée portant le numéro d'immeuble 102, une piscine et trois remises entièrement érigées dans les limites dudit emplacement.

Le tout tel qu'il appert sur un plan préparé par Jacques Poulin, arpenteur-géomètre, en date du vingt-quatre mai mil neuf cent soixante-dix-neuf sous le numéro 16110 de ses dossiers.

Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes se rattachant audit immeuble.

Ces immeubles comprennent les immeubles par destination, c'est-à-dire l'outillage, la machinerie, les meubles meublants et autres objets mobiliers semblables placés par l'emprunteur dans les lieux hypothéqués, pour compléter son exploitation. »

La mise à prix est fixée à 18 336,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, local 1.03, Saint-Jérôme, QC, le DIX-SEPTIÈME jour d'AOÛT 1983 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 8 juin 1983 29524-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-001209-828

CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE STE-AGATHE-DES-MONTS, corps politique et corporatif, ayant son bureau principal au 77, rue Principale est, Sainte-Agathe-des-Monts, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre DANIEL CHALIFOUX, commis aux pièces, et NICOLE BRAZEAU-CHALIFOUX, ménagère, mariés sous le régime de la séparation de biens et tous deux domiciliés au 642, 22e Avenue, Val-Morin, district de Terrebonne, partie défenderesse, et MICHEL VERDIER, syndic, en sa qualité de syndic à la faillite des défendeurs, 434, rue Labelle, Saint-Jérôme, district de Terrebonne, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, Saint-Jérôme, district de Terrebonne, mis en cause.

« Un emplacement situé dans la municipalité de Val-Morin connu et désigné comme étant une partie du lot originaire vingt-cinq (ptie 25) dans le rang Dix du canton de Morin au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie. Borné vers le sud-est par le 22e Avenue étant une partie du lot 25, vers le nord-ouest par le lot 26, vers le sud-ouest et le nord-est par une partie du lot 25; mesurant quatre-vingt-quinze pieds et quatre dixièmes de pied (95,4) dans sa ligne sud-est, quatre-vingt-cinq pieds et vingt-huit centièmes de pied (85,28) en arrière dans sa ligne nord-ouest par une profondeur de cent soixante-quatroze pieds et dix-

neuf centièmes de pied (174,19) dans sa ligne sud-ouest et cent cinquante-sept pieds et vingt-trois centièmes de pied (157,23) dans sa ligne nord-est et contenant une superficie de quatorze mille huit cent quatre-vingts pieds carrés (14 880 pi²), mesures anglaises. Avec une bâtisse dessus érigée portant le numéro d'immeuble 642, 22e Avenue, Val-Morin. Avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 6 732,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, local 1.03, Saint-Jérôme, QC, le DIX-NEUVIÈME jour d'AOÛT 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 8 juin 1983 29540-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-001889-827

CAISSE POPULAIRE SAINT-JÉRÔME, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 190, rue Parent à Saint-Jérôme, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre MICHEL A. PILON, demeurant et domicilié au 1410, boulevard Saint-Antoine, Saint-Antoine, district de Terrebonne, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Terrebonne, mis en cause.

« Un immeuble sis à ville de Saint-Antoine, division d'enregistrement de Terrebonne, province de Québec, connu et désigné comme faisant partie du lot originaire numéro cent quarante-deux (ptie lot no 142) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jérôme. Mesurant deux cent quatre-vingt-neuf pieds (289 pi) dans sa première ligne nord-ouest, cent trente-quatre pieds (134 pi), dans sa premère limite nord-est, deux cent quarante-quatre pieds (244 pi), dans sa deuxième ligne nord-ouest, trois cent soixante-quinze pieds et huit dixièmes de pied (375,8 pi) dans sa deuxième limite nord-est, cinq cent quarante-deux pieds (542 pi) dans sa limite sud-est et cinq cent soixante-neuf pieds (569 pi) dans sa limite sud-ouest. Contenant en superficie deux cent cinquante-quatre mille cinq cent trente-sept pieds carrés (254 537) ou six arpents et neuf dixièmes d'arpent carrés (6,9 arp²), mesures anglaises et plus ou moins. Borné comme suit: dans sa première limite nord-ouest par le chemin public (route 158); dans sa première limite nord-est et sa deuxième limite nord-ouest par une autre partie dudit lot no 142 appartenant à M. René Desjardins ou représentants; dans sa deuxième limite nord-est par partie du lot no 143; vers le sud-est par l'emplacement du chemin de fer abandonné du Canadien National; et vers le sud-ouest par partie du lot no 141; le tout, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jérôme; tel que le tout appert à un plan numéro 2387, préparé par M. Fernand Bourassa, arpenteur-géomètre, en date du vingt-sept septembre mil neuf cent soixante-cinq.

Avec toutes bâtisses y dessus érigées, circonstances et dépendances, notamment un restaurant et une salle de réception portant le numéro d'immeuble 1410, boulevard Saint-Antoine (route 158), ville de Saint-Antoine, province de Québec. Sujet à un Règlement de zonage du nouvel aéroport international de Montréal et par le ministère des Transports (fédéral), enregistré à la division d'enregistrement de Terrebonne, le premier mars mil neuf cent soixante-seize, sous le numéro 481162. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 23 002,75 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, local 1.03, Saint-Jérôme, QC, le ONZIÈME jour d'AOÛT 1983 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 9 juin 1983 29541-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-000693-839

LES INVESTISSEMENTS RÉAL TRUDEAU LTÉE, 594, boulevard Marie-Victorin, Boucherville, QC, partie demanderesse, contre AUDIOSON LAURENTIEN INC., 1121, Tour-du-Lac-Golden à Val-David, QC, partie défenderesse.

« La partie du lot connu et désigné sous le numéro cent quatre-vingt-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-sept (27-ptie 188), rang II, canton de Morin, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, ayant une superficie de sept cent cinquante pieds carrés, bornée par la route Tour-du-Lac, à l'est par le lot 27-189, au sud et à l'ouest par partie du lot 27-188; avec bâtisse y érigée portant le numéro d'immeuble 998, Tour-du-Lac nord, Val-David, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 3 366,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, local 1.03, Saint-Jérôme, QC, le DIX-NEUVIÈME jour d'AOÛT 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 8 juin 1983 29542-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-002943-828

SERGE MASSE, résidant et domicilié au 1664, rue Louis-Durocher, ville de Laval, province de Québec, partie demanderesse, contre MAURICE LARIVIÈRE, résidant et domicilié au 695, Saint-Michel, Terrebonne, province de Québec, partie défenderesse

« Un emplacement situé en la ville de Terrebonne, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro deux cent dix-huit (218) de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent trente-quatre (334), (334-218) aux plan et livre de renvoi officiels de la ville de Terrebonne, contenant onze mille deux cents pieds carrés (11 200) en superficie, mesures anglaises et plus ou moins, avec bâtisses dessus érigées portant le numéro d'immeuble 695, rue Saint-Michel, Terrebonne. »

La mise à prix est fixée à 35 040,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, local 1.03, Saint-Jérôme, QC, le DIX-NEUVIÈME jour d'AOÛT 1983 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 8 juin 1983 29543-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-000673-792

PAUL-ÉMILE PAQUETTE, faisant affaires sous le nom de Paul-Émile Paquette au 814, 19e Avenue sud, Saint-Antoine, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre JACQUES HÉBERT, domicilié et demeurant au 1015, rue Robert, Bellefeuille, district de Terrebonne, partie défenderesse, et bref noté no 700-02-3500-817.

« Un emplacement situé dans la municipalité de Bellefeuille ayant front sur la rue Robert, connu et désigné comme étant la subdivision officielle numéro dix du lot originaire numéro cinq cent dix-neuf (519-10) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jérôme. Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes et occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 1 117,25 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, local 1.03, Saint-Jérôme, QC, le DIX-SEPTIÈME jour d'AOÛT 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 8 juin 1983 29544-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-003165-827

THIBAULT & DESJARDINS LTÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 116, rue Turgeon, Sainte-Thérèse, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre LE GROUPE IMMOBILIER G.H. LTÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 347, avenue des Plaines, Rosemère, district de Terrebonne, partie défenderesse.

L'immeuble ci-après désigné:

« Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro cent vingt-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro trente-trois (33-122) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, avec bâtisse dessus érigée portant le numéro d'immeuble 352, avenue des Plaines, Rosemère. »

La mise à prix est fixée à 21 002,25 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, local 1.03, Saint-Jérôme, QC, le DIX-SEPTIÈME jour d'AOÛT 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 8 juin 1983 29545-o

Trois-Rivières

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 400-05-000099-839
S. 400-18-000028-831

BANQUE ROYALE DU CANADA, corps politique légalement constitué, ayant son siège social au numéro 140, boulevard Sainte-Madeleine, ville de Cap-de-la-Madeleine, district de Trois-Rivières, demanderesse, contre GÉRARD ABRAN, domicilié au numéro 1835, J.-A.-Mongrain, ville et district de Trois-Rivières, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, 878, rue de Tonnancourt, ville et district de Trois-Rivières, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la place J.-A.-Mongrain, ville de Trois-Rivières, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels faits pour la paroisse de Trois-Rivières, comme étant le lot numéro cinquante et un de la resubdivision officielle du lot numéro quatre-vingt-un de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante-quatorze (174-81-51) et le lot numéro un de la resubdivision du lot numéro un de la resubdivision du lot cinquante-deux de la subdivision officielle du lot numéro quatre-vingt-un du lot originaire numéro cent soixante-quatorze (174-81-52-1-1), tels que cadastrés; avec maison dessus construite, portant le numéro d'immeuble 1837, place J.-A.-Mongrain, Trois-Rivières, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 17 219,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au palais de justice de Trois-Rivières, 250, rue Laviolette, ville et district de Trois-Rivières, le MERCREDI VINGT-SEPTIÈME jour de JUILLET 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME JEAN PAUL COSSETTE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 9 juin 1983 29546-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 400-05-000634-825
S. 400-18-000033-831

FIDUCIE DU QUÉBEC, corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal au Complexe Desjardins, bureau 1422, C.P. 34, ville et district judiciaire de Montréal, autrefois sous le nom de SOCIÉTÉ DE FIDUCIE DU QUÉBEC et dont le nom a été changé par lettres patentes supplémentaires émises par le gouvernement provincial, demanderesse, contre NORBERT PARADIS, maître-mécanicien, domicilié et résidant à Sainte-Marthe-du-Cap, district de Trois-Rivières, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Champlain, 181, rue Principale, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, district de Trois-Rivières, mis en cause.

« Un immeuble situé en la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro vingt-neuf (ptie 29) de forme parallélogrammatique, mesurant cinquante-six pieds (56 pi) de profondeur par cent vingt pieds (120 pi) de largeur, borné comme suit, en front, vers le sud-ouest, par la partie 29 étant une rue projetée, vers le nord-ouest, le nord-est et le sud-est par une partie du lot 29. Maintenant connu et désigné comme étant la subdivision 4 du lot originaire numéro 29 (29-4) au cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine. Avec la bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, et avec les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes, qui s'y rattachent. »

La mise à prix est fixée à 6 165,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Champlain, 181, rue Principale, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, district de Trois-Rivières, le JEUDI VINGT-HUITIÈME jour de JUILLET 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME JEAN PAUL COSSETTE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 13 juin 1983 29547-o

Vente(s) pour taxes, avis de publication

Ville de Bromptonville

Avis est, par la présente, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la ville de Bromptonville, que la liste des propriétés devant être vendues à l'enchère publique dans la salle du Conseil, 133, rue Laval, Bromptonville, le 4 juillet 1983 à 10 h, pour taxes impayées, a été publiée au journal « La tribune » les 10 et 17 de juin 1983, le tout en conformité avec l'article 514 de la Loi sur les cités et villes.

Bromptonville, le 20 juin 1983

Le secrétaire-trésorier,
29500-o MICHEL DUPONT, B.A.A., adm. A. O.M.A.

Ville de Verdun

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la ville de Verdun, qu'un avis public du jour, de l'heure et de l'endroit où aura lieu la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes a été publié aux journaux « Le Messager de Verdun », éditions des 31 mai et 7 juin 1983, et « Le Journal Île des Soeurs », éditions des 2 et 9 juin 1983, le tout conformément aux dispositions édictées à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes.

Verdun, le 9 juin 1983

Le greffier,
29525-o JOHANNE LAFLEUR, *avocate*

Errata

Édition no	Rubrique	Page	Lire:	Au lieu de:
23 (83 06 11)	Changement de dénomination sociale (Article 21)	2673	STEIN NOVELTY IMPORTING CO. INC. 1111-1283 Date de constitution: 1960 07 21	STEIN NOVELTY IMPORTING CO. INC. 1111-1283 Date de constitution: 07 21

29477-o

INDEX

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS — LOI SUR L'

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À HULL (*Délégation*) 2884

ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES — LOI SUR LES

ATELIER MÉCANIQUE COOPÉRATIF ATMECO DE PLESSISVILLE (*Formation*) 2884
COOP FUNÉRAIRE STE-AGNÈS (*Dissolution*) 2885
COOPÉRATIVE D'ALIMENTS SAINS « LA MANNE » DES BOIS-FRANCS (*Changement de nom*) 2885
COOPÉRATIVE DE LOISIRS ET DE VACANCES DES TRAVAILLEURS DE L'ENSEIGNEMENT (*Dissolution*) 2885
COOPÉRATIVE D'HABITATION À L'ÉTAGE DE QUÉBEC (*Formation*) 2885
COOPÉRATIVE D'HABITATION « AU BEAU SÉJOUR » (LAVAL) (*Formation*) 2885
COOPÉRATIVE D'HABITATION « CHÂTEAU MARIBERT » (MONTRÉAL) (LA) (*Formation*) 2885
COOPÉRATIVE D'HABITATION « DES VOISINS DE LAVAL » (LAVAL) (LA) (*Formation*) 2885
COOPÉRATIVE D'HABITATION L'OASIS DE LIMOILOU (*Formation*) 2886
COOPÉRATIVE D'HABITATION « SOUS MON TOIT » DE QUÉBEC (*Formation*) 2886
MAGMA, COOPÉRATIVE D'EXPLORATION MINIÈRE D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (*Changement de nom*) 2886

AVIS DIVERS

DUBUISSON, MUNICIPALITÉ (*Mutations immobilières, L.R.Q., chap. M-39*) 2886
POINTE-CLAIRE, VILLE (*Rachat d'obligations*) 2886
RÉGIE DES GRAINS DU QUÉBEC (*Changement de siège social*) 2887
SUCCESSION FRANÇOIS POULIOT (*Bénéfice d'inventaire*) 2887
SUCCESSION GHISLAINE MORNEAU (*Bénéfice d'inventaire*) 2887
SUCCESSION RAYMOND BÉLISLE (*Bénéfice d'inventaire*) 2887

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

ACCORDÉS

BROUILLETTE, MARGUERITE NICOLE RICA 2887
CHATIGNY, MADELEINE LORETTE LILY 2888
DIOTTE, FRANÇOISE MADELEINE FRANCE 2888
HOLLANDER, LESLIE 2888
KOSS, BOGUMIL JACEK 2888
LANDRY, MARIE MADELEINE YVETTE MANON 2888
LÉTOURNEAU, JOSEPH LÉON LUCIEN 2888
POULIOT, MARIE JACQUELINE LINE 2888
ROGALSKA, CATHERINE MADELEINE 2888

DEMANDES

ARPIN, JEAN-PAUL 2889
BEAUDOIN, MARIE HERMANTE 2889
BELOIN, NORMAND 2889
BISSON, LAURIER 2889
CANADIAN, JOSEPH 2889
CARDINAL, JOSEPH JEAN YVES 2889
CAUCHON, GILLES 2889
CHARPENTIER, SYLVIE 2890
DLUGOSZ, ELIZABETH JOLANTA 2890
GARIÉPY, MURIELLE DANIELLE 2890
HUET, ALPHONSE 2890
KENNEDY, GUILDO 2890
KULDIP, BIJIPERSAUD 2890
LEMOINE, LORRAIN 2890
MAJEROWICZ, STANLEY 2890
MARCHE CÔTÉ, CLARA 2891
MIRONCHUK, MORRIS 2891
O'CONNOR, MARY HELENA 2891
PARADIS, GYTANNE 2891
POUDRIER, FRANCE 2891
POULIN, JOSEPH EUSÈBE ALPHONSE CALIXTE 2891
PRUE, MARY ALICIA TRACY 2891
QUENNEVILLE KINGSBURY, CLAUDIA 2891
ROCHEFORT, SYLVIE 2892
ROUILLARD, SYLVIANE 2892
ROUSSEAU, LUCIEN 2892
SERVANT, MARC-ANDRÉ dit DUBÉ 2892
SOUCISSE, GUY 2892
ST-LOUIS, HÉLÉNA 2892
SYNNETT, MARIE ROSE JACQUELINE 2892
TREMBLAY, HUGUES 2893
VALLIÈRES, MARIE YVETTE LISE 2893
VIAWNOU, AGBETOHO GAGNY 2893

COMPAGNIES — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21)

STEIN NOVELTY IMPORTING CO. INC. (*Erratum*) 2952

DEMANDES DE DISSOLUTION

AMÉNAGEMENT SORCIER INC. 2893
BLACK & WHITE HOLDINGS LTD. 2893
BUFFET COLONIAL INC. 2893
CASA CLUB INC 2893
CAVALRY INVESTMENTS INC. 2894
CHARLANE INC. 2894
CITADEL TIRE SERVICE LTD. 2894
CLUB SOCIAL HACHETTE INC. 2894
CONSTRUCTIONS TREM-JAC INC. (LES) 2894
CORPORATION DES FÊTES DU TRICENTENAIRE DE ST-JEAN, ÎLE D'ORLÉANS INC. 2894
ENTREPRISE D'ÉLECTRICITÉ CREVIER & ALBINO INC. 2894
FERTILISATION L'ACHIGAN INC. 2895
HABITATIONS DU FAUBOURG INC. (LES) 2895
HÔTELS GENEST INC. 2895
JETZON TIRE & RUBBER CO. (CANADA) LTD. 2895
KAPPA SERVICES INC. 2895
LIGUE DE VOLLEY BALL DES EX-SENIOR A DE MONTRÉAL 2895
M & L HOLDINGS INC. 2895
PLACEMENTS BELLEFLEUR INC. (LES) 2895
PLACEMENTS CAVALERIE INC. (LES) 2894
PLACEMENTS NOIR & BLANC LTÉE (LES) 2893
PLAMONDON (ROGER) INC 2896
ROYAL TIRE SERVICE INC. 2896
SERVICE DE PNEUS CITADELLE LTÉE. 2894
SERVICE DE PNEUS ROYAL INC. 2896
SERVICES KAPPA INC. 2895

SERVICES MINEBEC LTÉE 2896
WIZARD DEVELOPMENT INC. 2893

COMPAGNIES (PARTIE I) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES 2865

COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION 2866

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION 2871

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION 2873

COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES 2875

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES 2883

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES

PERMIS DE FAIRE AFFAIRES 2884

CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA

AVIS DE QUALITÉ

AUBIN, ROBERT 2896
BUREAU, ACHILLE 2896
CÔTÉ, CLAUDE 2896
DESPRÉS, JOCELYNE 2896
GOUDREAU, ROLLAND 2897
NORMANDEAU, GILLES 2897
PAQUETTE, MAURICE 2897
ROUILLARD, MAURICE 2897

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES — LOI RÉGISSANT LE

CANDIDATE INDÉPENDANTE AUTORISÉE 2897

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

ASSURANCES — LOI SUR LES

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DU COMTÉ DE LÉVIS (*Modification de permis*) 2898
TORONTO MUTUAL LIFE INSURANCE COMPANY (*Demande de modification de permis*) 2898

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

ÉNERGIE ET RESSOURCES

CADASTRES

ASHUAPMOUCHOUAN, CANTON 2898
BASSIN-DE-CHAMBLY, VILLAGE 2898
CAP-DE-LA-MADELEINE, PAROISSE 2899
CHARLESBOURG, PAROISSE 2899
CHARLESBOURG, PAROISSE 2899
DUBUISSON, CANTON 2899
DUBUISSON, CANTON 2900
GORE, CANTON 2900
GRANTHAM, CANTON 2900
HULL, CANTON 2900
HULL, CANTON 2900
LA VISITATION-DE-LA-POINTE-DU-LAC, PAROISSE 2900
L'ANCIENNE-LORETTE, PAROISSE 2901
L'ANCIENNE-LORETTE, PAROISSE 2901
LAUZON, VILLAGE 2901
LONGUE-POINTE, PAROISSE 2901
MALHIOT, CANTON 2902
MÉGANTIC, VILLAGE 2902
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE 2902
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE 2902
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE 2903
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE 2903
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE 2903
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE 2903
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION-DE-REPENTIGNY, PAROISSE 2903
NOTRE-DAME-DE-QUÉBEC, PAROISSE (LA BANLIEUE) 2904
NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL, PAROISSE 2904
ORFORD, CANTON 2904
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 2904
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 2905
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 2905
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 2905
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 2905
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 2905
POINTE-AUX-TREMBLES, PAROISSE 2906
POINTE-CLAIRE, PAROISSE 2906
POINTE-CLAIRE, PAROISSE 2906
QUÉBEC, CITÉ (QUARTIER MONTCALM) 2906
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE 2907
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE 2907
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE 2907
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE 2907
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE 2907
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE 2908
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE 2908
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE 2908
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, PAROISSE 2908
ROBERTSON, CANTON 2909
SAINTE-ADÈLE-D'ABERCROMBIE, PAROISSE 2909
SAINT-AMBROISE-DE-LA-JEUNE-LORETTE, PAROISSE 2909
SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE, PAROISSE 2909
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 2909
SAINT-ANTOINE-DE-LONGUEUIL, PAROISSE 2910
SAINT-BRUNO, PAROISSE 2910
SAINTE-CÉCILE, PAROISSE 2910
SAINT-CONSTANT, PAROISSE 2910
SAINTE-DOROTHÉE, PAROISSE 2910
SAINT-DUNSTAN-DU-LAC-BEAUPORT, PAROISSE 2911
SAINT-EDMOND-DE-STONEHAM, PAROISSE 2911
SAINT-EUSTACHE, PAROISSE 2911
SAINT-EUSTACHE, PAROISSE 2911
SAINT-EUSTACHE, PAROISSE 2911
SAINT-EUSTACHE, PAROISSE 2912
SAINT-EUSTACHE, PAROISSE 2912
SAINT-EUSTACHE, PAROISSE 2912
SAINT-EUSTACHE, PAROISSE 2912

SAINT-FÉLIX-DU-CAP-ROUGE, PAROISSE 2912
SAINTE-GENEVIÈVE, PAROISSE 2913
SAINT-HIPPOLYTE, PAROISSE 2913
SAINT-HIPPOLYTE, PAROISSE 2913
SAINT-HUBERT, PAROISSE 2913
SAINT-JEAN-CHRYSOSTOME, PAROISSE 2914
SAINTE-JEANNE-DE-L'ÎLE-PERROT, PAROISSE 2914
SAINTE-JEANNE-DE-L'ÎLE-PERROT, PAROISSE 2914
SAINTE-JEANNE-DE-L'ÎLE-PERROT, PAROISSE 2914
SAINT-JÉRÔME, PAROISSE 2914
SAINTE-JULIE, PAROISSE 2915
SAINT-LAURENT, PAROISSE 2915
SAINT-MARTIN, PAROISSE 2915
SAINT-MARTIN, PAROISSE 2915
SAINT-MARTIN, PAROISSE 2916
SAINT-MARTIN, PAROISSE 2916
SAINT-MARTIN, PAROISSE 2916
SAINT-MARTIN, PAROISSE 2916
SAINT-MARTIN, PAROISSE 2916
SAINT-MARTIN, PAROISSE 2917
SAINT-MICHEL, PAROISSE 2917
SAINT-MICHEL-DE-VAUDREUIL, PAROISSE 2917
SAINT-MICHEL-DE-VAUDREUIL, PAROISSE 2917
SAINTE-PHILOMÈNE, PAROISSE 2917
SAINTE-ROSE, PAROISSE 2918
SAINTE-ROSE, PAROISSE 2918
SAINTE-ROSE, PAROISSE 2918
SAINTE-ROSE, VILLAGE 2918
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 2919
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 2919
SAINTE-THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, PAROISSE 2919
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE 2919
SAULT-AU-RÉCOLLET, PAROISSE 2919

PROJETS DE LOI PRIVÉS — AVIS CONCERNANT LES

BEACONSFIELD, VILLE 2920
SOEURS DE SAINTE-ANNE (LES) 2920

SOUMISSIONS — DEMANDES DE

GREENFIELD-PARK, VILLE 2920
JONQUIÈRE, VILLE 2921
LAC-BROME, VILLE 2922
NOTRE-DAME-DU-LAC, VILLE 2922
RÉGIE INTERMUNICIPALE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DE LOTBINIÈRE-CENTRE 2923
SAINT-PIERRE, VILLE 2924
WATERLOO, VILLE 2925

SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES

SYNDICAT DE L'UPA DE LA RÉGION DU NORD DE LA LIÈVRE (*Formation*) 2925

VENTE(S) PAR LICITATION

ROBILLARD c. DUFRESNE 2926

VENTE(S) PAR SHÉRIF

ABITIBI

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. VILLENEUVE 2926

BEDFORD

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC (L') c. DAIGLE *ET AL.* 2927

FRONTENAC

GRENIER c. LES HÉRITIERS DE JEAN-LOUIS LABBÉ 2927

HAUTERIVE

FORESTVILLE, VILLE c. BEAULIEU 2928

HULL

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE c. MONETTE 2928

IBERVILLE

SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU, VILLE c. SPAGHETTI ILLIMITÉS 2929

JOLIETTE

ASSURANCES C. LEFEBVRE LTÉE (LES) c. SAINT-JEAN 2929
BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL c. LAFRENIÈRE 2930
CRÉDIT TRANS-CANADA LIMITÉE c. JUTRAS 2930
LECLAIR c. DESHARNAIS *ET AL.* 2930

KAMOURASKA

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. SNACK BAR 185 LTÉE 2931
SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE K.R.T. c. DÉCORATION M.B.R. INC *ET AL.* 2931

MONTRÉAL

ASSURANCE VIE DESJARDINS c. MATHIEU *ET AL.* 2932
BANQUE DE MONTRÉAL c. LEMIEUX-BOUCHARD 2932
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. J.A. DORÉ TRANSPORT INC. *ET AL.* 2933
COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE LA SAUVEGARDE c. 87850 CANADA ET CIE *ET AL.* 2934
COMPAGNIE TRUST ROYAL c. 89167 CANADA LTÉE *ET AL.* 2934
LUSSIER c. PAUL R. BOUCHER & ASSOCIÉS INC. *ET AL.* 2936

QUÉBEC

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. PIÈCES D'AUTOS ÉLECTRO INC. *ET AL.* 2936
CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE SHERBROOKE c. SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION D'AUTEUIL INC. *ET AL.* 2937
CAISSE POPULAIRE DE STE-EMMÉLIE c. LEPAGE (PAQUETTE) 2937
CAISSE POPULAIRE LAURIER c. GESTION D. DUPLAIN INC. *ET AL.* 2938
CAISSE POPULAIRE LAURIER c. RESTAURANT LE BONNET BLANC INC. *ET AL.* 2938
CAISSE POPULAIRE ST-LOUIS DE LOTBINIÈRE c. BERNIER *ET AL.* 2939
OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC (L') c. HOKAYEM 2939
ST-ÉMILE, MUNICIPALITÉ c. CADRIN 2940

RICHELIEU

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC (L') c. FERME REMYV INC. 2941

RIMOUSKI

CAISSE POPULAIRE ST-ROBERT DE RIMOUSKI (LA) c. DIONNE *ET AL.* 2943

SAINT-FRANÇOIS

COMPAGNIE TRUST ROYAL c. GAUVREAU 2944
OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC (L') c. COURNOYER *ET AL.* 2944
SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE RICHMOND-JOHNSON c. BIRON CÔTÉ *ET AL.* 2945

SAINT-HYACINTHE

MAISONS MOBILES JOLY INC. (LES) c. GAUVIN 2945

TERREBONNE

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. MONETTE 2946
BANQUE TORONTO-DOMINION c. BOHAMED 2946
BELLE-ISLE c. LECCISI 2947
CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE STE-AGATHE c. PICHÉ *ET AL.* 2947
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE STE-AGATHE-DES-MONTS c. CHALIFOUX *ET AL.* 2948
CAISSE POPULAIRE SAINT-JÉRÔME c. PILON 2949
INVESTISSEMENTS RÉAL TRUDEAU LTÉE (LES) c. AUDIOSON LAURENTIEN INC. 2949
MASSE c. LARIVIÈRE 2950
PAQUETTE c. HÉBERT 2950
THIBAULT & DESJARDINS LTÉE c. LE GROUPE IMMOBILIER G.H. LTÉE 2951

TROIS-RIVIÈRES

BANQUE ROYALE DU CANADA c. ABRAN 2951
FIDUCIE DU QUÉBEC c. PARADIS 2951

VENTE(S) POUR TAXES, AVIS DE PUBLICATION

BROMPTONVILLE, VILLE 2952
VERDUN, VILLE 2952